L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1370 - VENDREDI 22 AVRIL 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224





Prix et marges Tous perdants ?

Le dernier rapport de l'observatoire de la formation des prix et des marges traduit encore une baisse des prix agricoles. 2015 reste dans la tendance baissière de 2014. À qui profite la situation ? Difficile à dire... Les producteurs trinquent, les consommateurs paient sans voir des baisses de prix aussi importantes que celles infligées aux productions agricoles, au niveau des maillons industriels les indicateurs de marge brute restent relativement stables... Selon Philippe Chalmin, président de l'observatoire de la formation des prix et des marges, «*personne ne s'en met plein les poches...*» mais il pointe du doigt la complexité d'un système où «*la relation est de plus en plus complexe entre les prix agricoles et ceux des produits achetés par le consommateur*». Ce que renforce la FNSEA en identifiant «*un dysfonctionnement majeur au sein de notre chaîne alimentaire*». Page 3.

Côte d'Or

› Mise à l'herbe

Il était temps de lâcher !



Nièvre

› AG de la FDSEA

70 ans et un gâteau qui grossit



Yonne

› Arboriculture

Les cerises en colère



Cette semaine à découvrir notre dossier spécial fenaison p. 21-25





Sommaire

Côte d'Or
04 • Bovins : Il était temps de lâcher !
05 • Trait Auxois : Une bouffée d'oxygène venue du Japon
06 • Fête du Lait : Dimanche 22 mai
07 • Parc National : Hubert Brigand prend les devants
08 • Cuma : Gagner du temps et de l'argent
Nièvre
09 • Orages de grêle : des parcelles de colza endommagées
10 • AG de la FDSEA : 70 ans et un gâteau qui grossit...
12 . Syndical : «Voir, juger, agir»
13 . MAE : dispositif MAEC sur les bac Grenelle nivernais SN
Yonne
14 • Arboriculture : Les cerises de la colère
15 • JA: la nouvelle équipe est en place
16 • Chasseurs de l'Yonne : toujours moins de pratiquants
17 • Saint-Vincent : Tiercé gagnant pour Irancy
Bourgogne et ailleurs
18 • Crédit Agricole Champagne-Bourgogne : Banquier mais pas seulement...
19 • Volailles de chair : vers un guide des bonnes pratiques
20 • Conjoncture : forte baisse du revenu agricole
Dossier
21-25 • Fenaison
Infos Services
26 • Juridique : réglementation relative au défrichement
28-29 • Analyses et tendances
30-33 • Petites annonces
34-36 • Annonces légales
37-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

en bref

Le plan Ecophyto 2 est opérationnel annonce le ministère de l'Agriculture
Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 19 avril le lancement opérationnel d'Ecophyto 2, doté de 30 M d'euros complémentaires et suivi par de nouveaux indicateurs. Stéphane Le Foll a *«acté l'augmentation des moyens du plan de 40 à 71 M d'euros/an»*, supplément qui ira *«en priorité aux actions engagées collectivement»* pour réduire et améliorer l'utilisation des phytos, selon un communiqué. Le plan sera suivi par un panier d'indicateurs à 4 composantes (recherche-innovation, conseil-développement, diagnostic agro-écologique, évolution de la quantité utilisée), plus un indicateur de pression parasitaire et le Nodu (Nombre de doses unitaires). Il doit *«davantage mettre l'accent sur les actions relatives aux effets sur la santé des travailleurs»*, selon le ministre qui a annoncé un appel à projets sur la recherche et l'innovation. La mise en place des CEPP (Certificats d'économie) est confirmée au 1er juillet 2016. *«Un nouvel indicateur de réduction des produits phytosanitaires, élaboré en concertation avec les professionnels et validé scientifiquement, peut désormais servir de base à la valeur des certificats, précise le communiqué. Il est fondé à la fois sur la diminution du recours aux produits ainsi que sur la promotion d'actions innovantes et faciles à déployer.»*

Achats de terre par des Chinois dans l'Indre : Stéphane Le Foll veut que les Safer puissent intervenir. Après la récente acquisition de 1 700 ha de terres agricoles céréalières par un fonds d'investissement chinois (lire en page 20 de notre édition) et alors que la Safer n'avait pas été alertée car la transaction ne concernait pas la totalité des terres mais une partie seulement, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll veut *«comprendre»* comment des terres agricoles dans l'Indre ont pu être acquises par des investisseurs étrangers, une entreprise chinoise en l'occurrence, sans que les Pouvoirs publics ne puissent l'empêcher, affirmant que *«l'alerte est clairement donnée»*. *«Je veux faire en sorte que la terre et la production en France reviennent à des agriculteurs qui s'installent et investissent, et ne pas accepter que l'ensemble des hectares d'une exploitation puissent être achetés par d'autres »* a indiqué le ministre le sur la chaîne Public Sénat. Le ministre a annoncé la *«mise en place juridique avec le conseil général de l'Agriculture d'une mission pour qu'on me dise comment faire pour que les Safer puissent empêcher que ce qui s'est passé dans le Berry se passe ailleurs»*.

Lait : après Lidl et E. Leclerc, Sodiaal signe la charte laitière de valeurs avec Carrefour
Damien Lacombe, président de Sodiaal Union et Patrice Zygband, directeur exécutif marchandises de Carrefour France ont signé le 15 avril la charte laitière de valeurs, initiée par la Fédération nationale des producteurs laitiers, selon un communiqué du groupe coopératif laitier. Pour Damien Lacombe, *«nous avons l'ambition de faire partager les valeurs de cette charte à tous les opérateurs de la grande distribution, mais également aux acteurs de la restauration hors foyer qui souhaitent s'engager durablement aux côtés de l'élevage laitier français»*. De son côté, pour Patrice Zygband, *«avec cet accord, Carrefour réaffirme son soutien à la filière laitière»*. Sodiaal a toujours signé la charte laitière de valeur avec un distributeur. Le communiqué ne dit pas si la charte a été signée dans son intégralité.

PRI info

Côte d'Or Le Point Info Transmission Association vous accompagne
Le Point Info Transmission Association est l'un des premiers contacts à avoir pour préparer son projet de transmission, cessation et recherche d'associé. Il possible de prendre rendez vous sans aucun engagement par la suite et permet de lister les principales étapes, les interlocuteurs et le planning de votre projet. Parce que c'est une étape clé dans la carrière d'un exploitant, il est nécessaire d'anticiper 5 à 10 avant l'arrêt d'activité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54

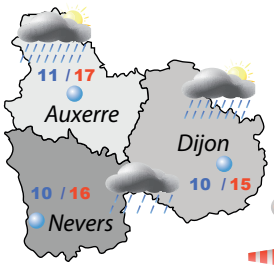
Nièvre Pour vous aider à travailler en société
L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne Marie Sennepin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 22 avril au 29 avril 2016

Météo de la Bourgogne
AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Avril

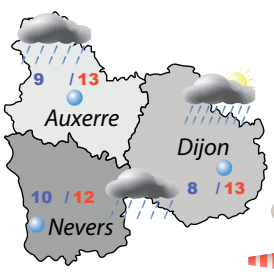


Perturbé
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Alexandre
Soleil : 06:44 - 20:46
Lune : 21:03 - 07:10

Samedi 23 Avril

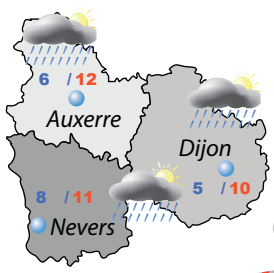


Maussade
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Nord 20 km/h

St Georges
Soleil : 06:43 - 20:47
Lune : 22:02 - 07:39

Dimanche 24 Avril



Averses
De averses sont attendues pour ce dimanche. Les températures seront en baisse et les vents faibles.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

St Fidèle
Soleil : 06:41 - 20:49
Lune : 23:00 - 08:11

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 au Mercredi 27 Avril :
Des averses pour ce lundi. Le soleil sera bien présent mardi et mercredi.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : -1 à 6 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 28 au Dimanche 1er Mai :
Des averses sont attendues et seront accompagnées d'orages au cours de cette période.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : 0 à 5 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

clin d'œil



Prix et marges

Des prix agricoles toujours plus déconnectés des prix alimentaires

Le dernier rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges montre que la baisse des prix agricoles, déjà notable en 2014, s'est poursuivie en 2015. Avec des prix en magasin qui restent stables, la déconnexion entre les prix des produits agricoles et ceux des biens alimentaires achetés par le consommateur s'avère de plus en plus marquée.



C. Photo Réussir

Après une baisse de 5,3 % en 2014, les prix agricoles accusent en 2015 un retrait de 2,4 %, indique le rapport 2016 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires présenté par Philippe Chalmin, président de l'observatoire, le 11 avril. En dehors des œufs et des fruits et légumes, les prix payés au producteur ne permettent pas de couvrir les coûts de production pour la majorité des filières étudiées, même en y ajoutant les aides. Affichant une baisse de -15 % du prix payé à la production, les produits laitiers sont les plus impactés, avec un prix moyen à 0,34 €/L en 2015, inférieur de 10 centimes au prix nécessaire pour rémunérer les producteurs aux standards habituellement retenus (soit 1,5 Smic pour le travail et taux du livret A pour la rémunération du capital). Même tendance pour les produits carnés, avec des prix payés aux producteurs en baisse de -1,4 % à -7,2 % selon les produits. Si leurs coûts de production restent relativement stables, les éleveurs de bovins viande accusent donc une nouvelle baisse de leur marge nette : 19 € manquants sur 100 kg vif pour un éleveur-engraisseur, 47 € pour un engraisseur. Les éleveurs porcins déplorent quant à eux un manque à gagner de 8 centimes par kg de carcasse sur un prix moyen de 1,4 €.

Les GMS reconstituent leurs marges

«Le maillon industriel des filières carnées a, pour les produits suivis par l'Observatoire, généralement transmis la baisse du coût de ses approvisionnements en matière première», indique le résumé du rapport, avec une stabilité relative de ses indicateurs de marge brute. Le maillon avait reconstitué ses marges en 2014. Dans les industries de la viande, la marge nette de l'abattage-découpe de bovins diminue ainsi en 2015 avec en moyenne 8 centimes par kg de carcasse traité contre 12 centimes en 2014.

Quant à l'abattage-découpe de porc, il voit son résultat net repasser en négatif en 2015. Malgré ces baisses plus en amont de la filière, les prix à la consommation augmentent faiblement en 2015, indique le rapport qui fait état d'une hausse de +0,5 %. En GMS, la marge nette des rayons des distributeurs n'est connue que pour 2014 et montre des variations importantes selon les rayons : pour 100 € de chiffre d'affaires, la marge nette du rayon charcuterie est de 8,9 €, de 0,2 € sur les produits laitiers, -1,1% pour le rayon boulangerie, 2,1 € pour le rayon fruits et légumes. Les indicateurs de marge brute connus pour 2015 montrent des résultats variables sur le rayon boucherie : en diminution pour la découpe de volaille, les côtes de porc, stables pour la viande bovine, en hausse pour le jambon cuit, la longe de porc, le rôti. Cependant, si l'on attend les chiffres de l'année passée, *«je peux imaginer qu'en 2015, il y a eu implicitement reconstitution des marges qui en 2014 avaient été réduites à 0»*, indique Philippe Chalmin, en citant l'exemple du lait dont les prix payés au producteur étaient assez hauts en 2014.

Néanmoins, *«personne ne s'en met «plein les poches» sur une longue période dans un régime de concurrence, si ce n'est paradoxalement le consommateur»*, explique l'économiste dans l'avant-propos (qui n'engage pas l'observatoire).

Une révolution culturelle pour le monde agricole

Philippe Chalmin n'oublie pas non plus la limite du rapport : les produits étudiés restent les produits de base, qui ne constituent pas l'essentiel de ce qu'achètent les consommateurs, de plus en plus friands de produits transformés dans lesquels la part agricole est très faible. D'une façon générale, *«l'écart est net en termes de prix et la relation de plus en plus complexe entre les prix agricoles et ceux des produits achetés par le consommateur»*, écrit-il.

S'il y a une conclusion à tirer de ces observations, c'est pour lui la *«véritable révolution culturelle»* que vit le monde agricole, *«avec la disparition quasi totale des mécanismes d'encadrement des marchés qui, pendant un demi-siècle, avaient contribué à stabiliser les prix européens. La plupart des prix européens sont désormais en prise directe avec les marchés mondiaux»*, constate-t-il. La baisse des prix agricoles français en 2015 est à relier avec le contexte global, notamment l'embargo russe pour la viande de porc et de bœuf, et la surproduction liée à la fin des quotas et baisse de la demande chinoise pour le lait. Reste un regret, pour Philippe Chalmin : *«peut-être l'observatoire pourrait-il être mieux utilisé en amont des crises comme ce que nous avons voulu qu'il soit : un lieu de dialogue et d'écoute»*.

La FNSEA dénonce

«Un dysfonctionnement majeur au sein de notre chaîne alimentaire»
Réagissant à la publication du rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, la FNSEA s'interroge *«sur la nouvelle baisse généralisée des prix payés aux producteurs en 2015 alors qu'en magasin, les prix sur les étiquettes ont augmenté»*, indique-t-elle dans un communiqué diffusé le 11 avril. *«Alors que les agriculteurs manifestaient leur désespoir, des marges se reconstituaient chez leurs partenaires commerciaux»*, s'indigne le syndicat qui ne peut que constater *«un dysfonctionnement majeur au sein de notre chaîne alimentaire»*. *«Ces résultats légitiment, s'il en était besoin, la mise en œuvre dans chacune des filières de nos initiatives pour assurer un juste retour aux producteurs d'une part de la valeur créée»*, poursuit la FNSEA.

Rapport Chalmin
Les organisations professionnelles demandent au gouvernement d'agir


Philippe Chalmin

Réagissant aux conclusions du rapport 2016 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, les Chambres d'agricultures ont regretté la baisse de 2,4 % des prix agricoles en 2015, une baisse qui «*n'est pas proportionnellement répercutée dans les prix que payent les consommateurs*». Elles dénoncent une « *situation intolérable* », alors qu' «*aucune stratégie digne de ce nom n'est mise en œuvre pour développer les produits et créer de la valeur pour les producteurs*».
La Fédération nationale bovine (FNB) a de son côté précisé qu' «*en viande bovine, ce n'est pas le marché mondial qui dicte sa loi, mais bien l'aval de la filière qui pèse sur les prix !*» «*La réouverture prochaine de la LME devra s'appuyer sur ces constats pour enfin placer les producteurs de viande bovine dans des conditions commerciales équilibrées*», ajoute-t-elle.
Quant à la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), elle s'insurge du fait que les agriculteurs ne puissent plus vivre de leurs produits : «*c'est choquant, anti économique et socialement dangereux*», écrit l'organisation qui incite le gouvernement à «*s'engager pour ne pas faire des agriculteurs les nouveaux précaires d'une société qui n'a jamais eu un accès aussi sûr, une offre aussi diverse et à bas prix de produits agricoles et alimentaires*». La FNPL constate qu'en parallèle, la marge nette de la distribution sur le rayon des produits laitiers est presque nulle, et souligne que seuls 30 % des industriels laitiers ont signé la charte de valeur mise en place par les producteurs de lait, les autres «*ont raté l'occasion d'utiliser cette charte pour rebâtir des rapports de confiance entre les acteurs de la filière dans le cadre des négociations commerciales*». La FNPL demande donc au gouvernement d'imposer, à travers la loi Sapin 2, «*l'affichage d'un prix susceptible d'être payé aux producteurs dans les contrats entre industriels et distributeurs lors des négociations commerciales*».

Point de vue

Encore un acquis syndical...



«L'implication de la FDSEA de Côte d'Or dans le dossier des calamités agricoles portent ses fruits ces jours-ci. Les premiers acomptes à hauteur de 55% ont été versés la semaine dernière chez 398 éleveurs du département. Ils seront à nouveau 193 à recevoir le leur cette semaine. Le montant de chacun de ces 591 dossiers éligibles varient de 4000€ à 12000€ par exploitation : cet argent va faire le plus grand bien dans ces élevages qui ont souffert de la sécheresse l'an passé et où il n'y a plus de fourrages depuis longtemps. Je me réjouis de cette nouvelle avancée syndicale, dans la conjoncture que tout le monde connaît aujourd'hui. Je m'étonne de certaines critiques entendues sur le terrain qui tendent à minimiser l'utilité du syndicalisme... Ce dossier des calamités agricoles n'est qu'un exemple parmi d'autres.
J'ose croire que les bénéficiaires non cotisants renverront l'ascenseur. Plus nous seront nombreux plus nos actions seront efficaces. Je le dis souvent mais le montant de la cotisation ne doit pas être un frein. Il n'est en aucun cas une raison valable pour ne pas adhérer. Tous les avantages procurés remboursent largement le montant de la cotisation. Dans le contexte de crise actuel, il est primordial de s'unir et de passer à l'action. Il faut que ces éleveurs comprennent que l'engagement syndical nous rend crédibles auprès de nos gouvernants. Sinon comment justifier la crise de l'élevage ?»

DOMINIQUE GUYON, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION BOVIN VIANDE DE LA FDSEA

► Agenda

05/05 Vide-greniers à Bligny-sur-Ouche

Jeudi 05 mai, jour de l'Ascension, l'Office de Tourisme de Bligny-sur-Ouche organise son vide-greniers, de 6h à 18h, rendez-vous annuel pour les brocanteurs et les chineurs ! Nombreux exposants (environ 80), venus vendre dans les rues de Bligny ou dans leurs cours des jouets, des livres, des bibelots, des petits meubles… Une occasion de partir à la recherche de la perle rare et de venir chiner pour trouver la bonne affaire.
Rendez-vous le 05 mai de 6h à 18h, dans la salle des fêtes, sur la place de l'hôtel de ville, dans les rues adjacentes et chez les particuliers.
Entrée et parking gratuits.
Ouvert aux professionnels et aux particuliers. Buffet-Buvette.
Tarifs : à partir de 5€ les 2m.
Inscription préalable obligatoire

Bovins

«Il était temps de lâcher»

Deux éleveurs de l'Auxois nous reçoivent sur leur exploitation, en pleine mise à l'herbe.



Julien et Franck Jeannin, à Chazilly, terminent de lâcher les 550 bêtes.

Ni en retard, ni en avance dans le calendrier : Franck et Julien Jeannin étaient plutôt *«dans les temps»* en commençant de lâcher leurs animaux il y a une dizaine de jours dans le secteur de Pouilly-en-Auxois. Si la météo des dernières heures n'a pas été trop pluvieuse, les deux éleveurs devraient, sous toute vraisemblance, avoir terminé aujourd'hui vendredi 23 avril, la mise à l'herbe de leur cheptel composé de 550 bovins, dont 220 mères charolaises. Comme l'indiquait Franck, 41 ans, en fin de semaine dernière : *«il était temps de lâcher»*.
En effet, les stocks de l'exploitation étaient presque réduits à néant. *«Il n'y avait plus grand chose avec la sécheresse de 2015»* poursuit l'éleveur, *«sur les 700 bottes initiales de foin, il n'en reste plus que 80. Du maïs, il n'y en a plus, tout comme l'enrubannage et les céréales…*
Les animaux mangent beaucoup : ce sont des journées qui nous coûtent cher, c'est plutôt mal venu avec la conjoncture et des prix de la viande qui continuent de baisser».

Une portance perfectible

Lâcher plus tôt n'était pas possible comme le décrit Julien, le frère de Franck : *«Cette année, la hauteur d'herbe est importante mais la portance des prés fait défaut, c'est encore bien humide»*. Prenant en compte cette portance perfectible, les deux éleveurs n'ont pas hésité à lâcher leurs animaux dans l'intégralité de leurs prés pour alléger le chargement et ne pas altérer une pousse de l'herbe particulièrement intéressante. *«Nous souhaiterions, comme tout le monde, avoir une bonne récolte et assez précoce. Nous espérons faire de l'enrubannage et avons l'espoir de pouvoir profiter d'une repousse. Nous réunirons les bêtes quand la portance le permettra, d'ici quelques jours»* signale Franck Jeannin.

Vêlages et vaccins terminés

La mise à l'herbe met un terme aux nombreux *«coups de bourre»* de l'agenda hivernal des éleveurs. Si une *«grosse»* semaine est généralement nécessaire pour lâcher leurs animaux, un certain nombre d'opérations très gourmandes en temps sont à effectuer préalablement au lâcher. *«Le travail le plus prenant est sans doute l'entretien des clôtures, celui-ci nous monopolise près d'un mois chaque année avec un millier de poteaux à contrôler et parfois à changer, c'est plus long que la moisson»* note Franck Jeannin. Cette opération fait suite aux vêlages. Sur ce point, les deux éleveurs se félicitent d'une relative bonne année pour leur 228 naissances : *«les maladies ont été peu nombreuses, les veaux n'ont pas eu de diarrhée et quasiment pas de grippe. Seulement neuf césariennes ont été enregistrées, ce qui limite considérablement les frais vétérinaires»*. D'un point de vue sanitaire, les vaccins ont été effectués durant l'hiver, et notamment ceux de l'entérotoxémie, jugés *«particulièrement utiles cette année avec les risques potentiellement engendrés par un fort taux d'azote de l'herbe»*. Comme tous les ans, un dernier déparasitage sur les veaux aura été nécessaire avant de lâcher.



Les animaux sont triés avant de monter dans la bétaillère pour faciliter les interventions et le futur retour dans la stabulation.

Les cultures prennent le relais

La fin de la mise à l'herbe marque généralement le début du curage de la stabulation, de l'entretien du matériel mais aussi le début des travaux aux champs. L'année 2016 ne déroge pas à la règle puisque les agriculteurs préparent déjà leurs semis de maïs et ont réalisé plusieurs traitements dans leurs parcelles, quand le temps des derniers jours l'aura permis. Des récoltes précoces sont attendues cette année avec une certaine *«absence d'hiver»* et pas le moindre ralentissement du développement végétatif des plantes. Ce devrait être le cas pour l'herbe mais aussi pour les parcelles de blé, d'orges, de colza et de pois d'hiver de l'exploitation. Cette dernière culture est d'ailleurs une nouveauté pour les deux agriculteurs. *«Cette culture protéagineuse, semée sur 6 hectares, a été choisie pour remplir les exigences de la nouvelle Pac au sujet des surfaces d'intérêt écologique. Nous n'avions pas assez de haies dans nos champs pour arriver au taux réglementaire de 5% de SIE. Faire du pois d'hiver est relativement risqué avec le gel, mais les douces températures hivernales n'ont pas du altérer la culture qui est plutôt belle aujourd'hui. Nous ferons le bilan à la mi-juillet, lors de la récolte»* commente Franck Jeannin.

AURÉLIEN GENEST

Trait Auxois

Une bouffée d'oxygène venue du Japon

L'empire du Soleil Levant montre un intérêt certain aux équins. L'Union nationale du cheval de Trait Auxois a évoqué ce nouveau débouché lors de son assemblée générale.



Une délégation japonaise s'est procurée 27 chevaux il y a quelques jours.

Les éleveurs de Traits Auxois, constamment à la recherche de débouchés, tiennent peut-être un piste intéressante pour leurs animaux. Jean-Paul Bureau, président de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois, l'avait déjà évoqué dans nos colonnes : les Japonnais se montrent de plus en plus intéressés par la viande des chevaux de trait. Une délégation asiatique s'est d'ailleurs rendue en Bourgogne en début de mois. Pas moins de 27 chevaux de trait ont été mis dans leur escarcelle, dont plusieurs Auxois de Côte d'Or.
Il y a deux mois, des Japonnais s'étaient déjà rendus dans le Sud-Ouest de la France acheter un total de 149 chevaux. Cet intérêt nippon a fait l'objet de longues discussions lors de l'assemblée générale de l'Union le 8 avril à Beaune. *«Ce sujet nous a forcément intéressé, il représente beaucoup d'espoirs»* relève l'administrateur Florian Bizouard, éleveur dans le canton d'Arnay-le-Duc. Les Japonnais pourraient revenir dans un futur proche, afin de poursuivre leurs approvisionnements. *«Ils veulent engraisser les chevaux et en faire de la viande»* poursuit le Côte d'orien *«l'acheteuse de ce mois dispose déjà de 200 poulinières et de cinq boucheries. Elle vend beaucoup de viande chevaline et avait l'habitude de s'approvisionner au Canada. Elle préfèrerait désormais la France pour des raisons sanitaires et de traçabilité». «Un nouveau marché inespéré dans une filière qui peine tant à valoriser ses produits s'ouvre à nous»* confie pour sa part Jean-Paul Bureau, *«les Japonais veulent effectivement diversifier leurs sources d'approvisionnement avec des animaux de qualité et une très bonne traçabilité. En cela, le modèle français est exemplaire et c'est ce qui les a amenés jusqu'à nous. L'Auxois leur plait bien avec son potentiel de croissance et son développement important»*. La visite des Japonnais a permis aux éleveurs bourguignons de connaître les critères de sélection nippons. Des animaux lourds sont recherchés, et ces derniers doivent être castrés au delà d'un an. Les acheteurs japonais se montrent très sensibles aux conditions d'élevage bocagères extensives des chevaux bourguignons, de même qu'aux paysages traversés au cours de leur périple. Pour la filière trait, *«c'est un marché qui s'ouvre, avec le bon espoir que ce débouché se pérennise dans le temps»* termine Jean-Paul Bureau.

Génétique et concours

Cette assemblée générale a été l'occasion de passer en revue la filière génétique. Malgré une légère baisse des naissances, une amélioration de la fertilité des juments est constatée. *«Un très bon point au vu du nombre d'étalons et de saillies déclarées»* note Jean-Paul Bureau. Le nombre d'adhérents de l'Union reste stable, autour des 110 cotisants actifs. *«Nous maintenons le cap, dans un contexte général du cheval de trait qui n'est pas favorable du tout»* rappelle le président, *«en cinq ans en France, nous avons perdu 35% des naissances, toutes races de trait confondues, la situation devient critique. Si nous ne faisons rien, dans dix ans, il n'y aura plus de naissances. Heureusement, chez nous les Traits Auxois, les chiffres arrivent à se maintenir».* Cette assemblée générale a permis de fixer le calendrier des concours et manifestations de l'année 2016. Les éleveurs auront rendez-vous à Liernais le 6 août, à Vitteaux le 14 août, à Meursanges le 20 août, à Châtillon-sur-Seine le 21 août pour un concours d'utilisations (attelages) lors de la fête de l'agriculture, les 27 et 28 août à la fête du Charolais à Saulieu, les 10 et 11 septembre à Semur-en-Auxois pour la finale nationale puis le 22 octobre pour le concours de poulains à Saulieu.

Aviculture

Combien de volailles dans le département ?

C'est le printemps, les ventes de volailles battent leur plein : l'occasion de s'interroger sur quelques caractéristiques de la basse-cour du «21».

Ce n'est pas un scoop, la Côte d'Or n'est pas réputée pour être un grand département avicole.
Avec 8 millions de volailles en 2010, d'après les chiffres Agreste, l'effectif de la région Bourgogne-Franche-Comté ne représente que 2,7% de l'effectif national.
Le département se classe tout de même à la troisième place des huit départements de la grande région avec 565 000 volailles, loin derrière la Saône-et-Loire et l'Yonne comptant plus ou moins 3 millions de têtes.
Les chiffres Agreste ne prennent en compte que les élevages de plus de 50 volailles : 48 exploitations côte d'oriennes dénombrent plus de 50 poulets, 36 comptent au moins 50 dindes, pintades et canards. Un nombre supérieur à 50 poules pondeuses est enregistré dans 21 exploitations.



565 000 contre 533 000 : il y a un peu plus de volailles que d'habitants en Côte d'Or...

► Formations

Soigner ses animaux avec l'homéopathie : initiation

26 et 27 avril à Créancey
Aurore GERARD, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Organiser un groupe d'achat en commun

Avril - mai - Saulieu
Aurore GERARD, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr



▸ Agenda

Demain Suivez la fête du bœuf sur internet

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise son grand concours d'animaux de boucherie, renommé Fête du bœuf, demain samedi 23 avril au pôle agricole de Créancey. En plus du compte-rendu écrit avec photos dans sa prochaine édition, Terres de Bourgogne mettra en ligne plusieurs vidéos de l'évènement dès la proclamation du palmarès. Pour les consulter : se connecter sur la page Facebook «**Terres de Bourgogne**» demain, à partir du milieu de matinée.

10 au 26/05 Réunions de la Chambre

La Chambre d'agriculture organise ses traditionnelles réunions d'informations (voir notre dernière édition). Les rendez-vous débuteront à chaque fois à 20 heures, le 10 mai à Châtillon-sur-Seine (salle ERL), le 12 mai à Marcilly-sur-Tille (salle des petits Ormeaux), le 17 mai à Semur-en-Auxois (à l'Esplanade de la Bague), le 19 mai à Pouilly-en-Auxois (salle polyvalente), le 24 mai à Pontailler-sur-Saône (salle des fêtes) et le 26 mai à Nuits-Saint-Georges (Maison de Nuits).

23/04 Fête du bœuf à Créancey

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise son grand concours d'animaux de boucherie, renommé Fête du boeuf, samedi 23 avril au pôle agricole de Créancey. Restauration charolaise le midi, renseignements : 03 80 90 68 80.

26/04 Convertir son élevage au bio

Une journée de découverte intitulée *"convertir sa ferme d'élevage a l'agriculture biologique"* se tiendra mardi 26 avril de 10h à 16h30 à Saint-Seine-l'Abbaye. Au programme à partir de 10 h : présentation de la conversion en élevage bio par Bio Bourgogne (ex Sedarb), présentation des filières bio et des débouchés en viande et lait par Biolait, Unebio et Éleveurs Bio de Bourgogne, échanges. Un repas sera possible sur place ou dans une auberge proche, uniquement sur réservation. A partir de 14 h : visite d'une exploitation conduisant un élevage bio. Les exploitants vous présenteront leur système et son évolution. Inscriptions, programme détaillé et renseignements complémentaires : Aurélie Billon, conseillère élevage Bio Bourgogne - 03 86 72 92 20 ou aurelie.billon@biobourgogne.org

Saint-Seine-l'Abbaye

La fête du lait, c'est dimanche 22 mai

Les jeunes agriculteurs et le comice agricole de Saint-Seine-l'Abbaye préparent un grand moment festif à Cestres.



Les éleveurs de Simmental Française, lors de l'édition de 2011.

Saint-Seine-l'Abbaye remet le couvert après la fête départementale de l'agriculture en 2008 et une première fête du lait en 2011. Les jeunes agriculteurs et le comice agricole du canton repartent sur un schéma similaire à ce dernier rassemblement laitier d'il y a cinq ans. La manifestation se déroulera dimanche 22 mai de 10 heures à 19 heures sur le terrain de la zone d'activités économiques de Cestres, sur la commune de Saint-Martin-du-Mont, près de la station service. L'entrée sera gratuite. Sur place, une cinquantaine d'éleveurs présenteront entre 100 et 150 bovins. *«Les quatre races laitières les plus présentes dans le département seront de la partie. Il y aura aussi des vaches à viande afin de montrer la diversité des productions animales du canton. Une dizaine de races sont attendues»* indique Jean-François Dessolin, membre du comice agricole de Saint-Seine-l'Abbaye et technicien à Côte d'Or Conseil Élevage. Des concours seront organisés pour les races Prim'Holstein, Simmental Française et Montbéliarde. La Brune, revenant tout juste de Mende 2016 et préparant les Journées châtillonnaises des 4 et 5 juin, assurera une simple présentation. Le concours de la Simmental Française sera le plus fréquenté avec une soixantaine d'animaux à lui seul de par la participation d'élevages de la Haute-Marne. Une centaine d'animaux domestiques seront également présentés dans une mini-ferme. Les surprises seront nombreuses à cette fête du lait avec une exposition de matériel agricole qui retracera l'évolution technologique des dernières décennies. Un marché du terroir et artisanal sera organisé avec la participation de nombreux agriculteurs ayant fait le choix de la vente directe. Les enfants ne seront pas en reste avec des toboggans et châteaux gonflables, en plus de promenades en calèche qui seront ouvertes à tous. Un repas champêtre avec boeuf à la broche, gratin dauphinois, fromage et dessert sera proposé le midi aux tarifs de 20 euros par personne et de 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans (réservations au 06 19 15 51 68).

AURÉLIEN GENEST

En images

Des élèves de la Barotte au mondial de la race Brune

Des élèves de la Barotte se sont rendus au mondial de la race Brune. Quatre d'entre eux ont pris part au «Brune team show», un concours de présentation dans lequel ils ont évolué sous le nom de l'équipe «*Époisses*». L'établissement scolaire de haute Côte d'Or a terminé à la cinquième place sur huit équipes. Justesse, l'une de leurs génisses, a obtenu un très beau troisième prix de section. Flavio Py, élève de la Barotte, a terminé demi-finaliste à l'épreuve de présentation. Les quatre élèves de l'équipe «*Époisses*», leur manager Raphaël Champigneul, les autres élèves de la classe de Bac1 SDE, la vachère Laura Baillet et le professeur de zootechnie Éric Demouron sont revenus satisfaits de cette belle aventure. Une riche expérience professionnelle et linguistique avec la présence de nombreux éleveurs étrangers à ce rendez-vous. Les jeunes Côte d'oriens restitueront leur épopée les 4 et 5 juin lors des Journées châtillonnaises.







Dossiers énergies

Une certaine retenue

Les projets de méthanisation, de photovoltaïque et de bois-énergie connaissent un ralentissement dans le département.



Charles Virely, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, évoque les différents dossiers.

La conjoncture agricole est difficile dans bien des domaines. La méthanisation, le photovoltaïque ou encore de bois-énergie ne font malheureusement pas exception. Tous ces dossiers sont actuellement *«sur la retenue»* d'après Charles Virely. *«Logique»*, selon le responsable professionnel de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, qui rappelle la nécessité de disposer d'une *«certaine assise financière et d'une trésorerie»* pour imaginer se lancer dans l'une de ces réalisations.

Vers de *«petits»* méthaniseurs

Des projets subsistent tout de même dans le département. *«Ils restent pour l'instant à l'état de projets, tant que les nouveaux tarifs de rachat ne seront pas sortis»* indique Sylvie Lemaire, conseillère énergie à la Chambre d'agriculture. Les récentes études de faisabilité affichent une nouvelle tendance, reprend Charles Virely : *«elles concernent de plus en plus de petites unités et font généralement moins de 100 kW. Ces projets, à l'échelle de l'exploitation et/ou des entreprises avoisinantes, sont forcément moins chers donc plus accessibles. Ils ont peut-être aussi davantage de viabilité. La quantité de chaleur est moins importante et donc plus facile à valoriser»*. La méthanisation reste le domaine qui a *«le plus d'avenir»* selon le responsable professionnel : *«l'investissement est conséquent dans tous les cas, mais il peut représenter un complément de revenus loin d'être négligeable quand le projet est bien monté, surtout quand les prix de la viande et des céréales sont en chute libre comme aujourd'hui...»*. Charles Virely attend les nouvelles directives de l'État qui fixeront les futurs montants de rachat du kilowatt.

Un prix du pétrole peu favorable

Pour le photovoltaïque, le prix des panneaux a considérablement chuté. Les installations sont beaucoup moins onéreuses mais les prix d'achat sont également d'un bas niveau... *«Il y a encore des projets à surveiller, mais la rentabilité économique n'est pas toujours évidente. Il ne faut surtout pas s'enflammer. La viabilité d'un projet reste dictée par le prix de rachat de l'électricité qui n'est pas garanti par l'État. Mieux vaut rester prudent et bien se renseigner auprès des services de la Chambre d'agriculture»* poursuit Charles Virely. Le dossier du bois-énergie affiche également une certaine complexité. *«C'est même le plus compliqué, bien que les investissements à réaliser n'ont rien à voir avec ceux de la méthanisation et du photovoltaïque»* confie Charles Virely qui s'explique : *«nous étions partis sur une valorisation énergétique de différentes plantes comme le miscanthus, le switchgrass, le robinier ou encore l'acacia. Aujourd'hui, avec un pétrole bon marché, la rentabilité de ces projets est plus que limitée. Se chauffer avec des plaquettes ou des granulés de bois devient moins opportun. Valoriser aujourd'hui du miscanthus en granulés, en copeaux ou en alimentation animale est assez difficile car il n'y a pas forcément les débouchés en face»*.

AURÉLIEN GENEST

Une étude à La Barotte

Le Lycée La Barotte haute Côte d'Or étudie l'hypothèse d'une création d'une unité de méthanisation au sein même de son exploitation agricole. Une étudiante de l'école d'ingénieurs en agriculture de Rouen travaille actuellement sur le sujet. Florine Breard, 22 ans, est chargée de l'étude de faisabilité. Sa mission consiste à déterminer les facteurs de réussite ou d'échec d'un tel projet sur ce territoire, et ainsi vérifier si le projet étudié est réalisable ou non. *«Je dois évaluer les matières méthanisables disponibles, définir la quantité prévisionnelle et l'utilisation de l'énergie produite, tout en proposant une estimation financière du projet»* commente la stagiaire originaire de la région parisienne.

Parc national

Hubert Brigand prend les devants

Le maire de Châtillon-sur-Seine organisait une conférence de presse la semaine dernière pour faire le point sur le parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Hubert Brigand a fait remarquer qu'un *«bon projet, bien perçu, bien expliqué, bien intégré, bien compris où tout le monde s'y retrouve»* n'a besoin *«ni de manifestations, ni de comité de soutien»*. Devant ce constat et l'arrivée d'une nouvelle préfète en Haute-Marne, nommée coordinatrice du projet, l'élu châtillonnais demande le retour du dossier à sa position initiale de 2009, dans laquelle aucune terre agricole ne figurait. *«Pour étendre le cœur de Parc, il ne doit exister qu'une seule possibilité: faire appel au volontariat. Cela doit être valable pour les terres agricoles mais aussi pour les bois privés et communaux»* insiste Hubert Brigand, qui attend beaucoup de la nouvelle coordinatrice : *«la préfète a pris part à différentes réunions de travail depuis son arrivée. Elle souhaite repartir à zéro, se faire sa propre opinion en remettant tout le monde autour de la table. Cela me convient car écouter tout le monde est mon souhait. J'attends beaucoup de sa prise de position. La vie du monde économique, industriel, artisanal, commercial et agricole de notre territoire doit être prioritaire dans ce projet»*.

AURÉLIEN GENEST



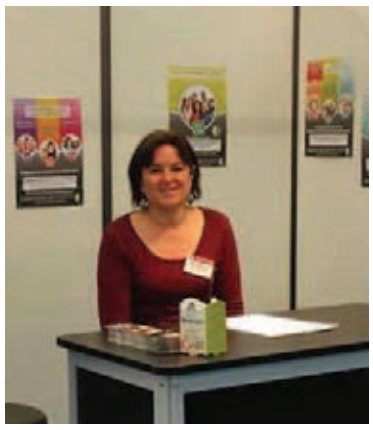
L'élu demande le retour du dossier à son état de 2009, sans terres agricoles.



Formations
Apprentissage et alternance à distinguer

Apprentissimo, le rendez-vous de l'apprentissage et de l'alternance en Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulé les 5 et 6 avril au Parc des expositions de Dijon. Plus d'une cinquantaine de CFA et organismes de formation étaient présents à cette septième édition, dont la MFR de Quetigny. La directrice Sophie Mollot se réjouit du succès rencontré avec une soixantaine de familles et de jeunes accueillis sur le stand de la Maison familiale rurale. Sophie Mollot a fait la promotion de l'expérience professionnelle, spécificité de l'apprentissage et de l'alternance : *«Elle représente un atout indéniable dans le cadre d'une recherche d'emploi. A Quétigny, nous proposons des formations par apprentissage et par alternance. Je remarque que ces deux concepts sont souvent confondus par le plus grand nombre, d'où l'importance d'être présent sur ce type d'événements afin de promouvoir notre pédagogie différenciée. En formation par apprentissage, les jeunes signent un contrat de travail, c'est l'employeur qui envoie l'apprenti en formation. Il perçoit un salaire. Pour l'alternance, les jeunes signent une convention de stage : ils ont un statut de stagiaires et peuvent percevoir une gratification».*

A. Genest



Cuma

Gagner du temps et de l'argent

Les chantiers de semis étaient au programme de la journée annuelle des Cuma de Côte d'Or. Ces derniers ont illustré les bénéfices du matériel partagé.



Les cumistes se sont réunis vendredi 8 avril à Barges.

Travailler moins et dépenser moins, c'est possible... en intégrant une coopérative d'utilisation de matériel agricole. L'antenne Côte d'Or de la fédération Cuma Bourgogne l'a rappelé lors de sa journée annuelle des Cuma avec des exposés qui se sont intéressés aux chantiers de semis. *«Cette thématique a fait l'objet d'un travail régional»* indique le président Frédéric Faurois, *«l'étude économique conduite sur les semoirs rapides pour le semis direct ou le semis simplifié laisse apparaître de gros écarts»*. En guise d'exemple, un agriculteur qui travaille seul et utilise un semoir semis direct à disques 4 mètres mécaniques dépense jusqu'à 69,50€ à l'hectare et consacre 28 minutes de son temps sur cette même surface. S'il était en Cuma, ce même agriculteur ne dépenserait que 29,80 euros pour seulement 15 minutes de travail (gain de temps généré par l'acquisition d'un matériel plus performant comme un semoir pneumatique SD ou TCS 6 mètres). Les bénéfices augmentent pour les cumistes optant pour un assolement commun et une meilleure organisation du travail (27,40€/ha et 12min/ha). *«Le matériel est de plus en plus cher et les semoirs ne sont pas une exception. Pour leur largeur, on arrive aujourd'hui aux environs de 10 000 euros du mètre...»* relève Frédéric Faurois, rappelant que le partage des charges rend le matériel performant beaucoup plus accessible, le tout en gagnant en efficacité avec des débits de chantier plus importants. *«Ceux qui choisissent l'assolement en commun vont encore plus loin»* poursuit le président, *«en Cuma intégrale, les charges de mécanisation peuvent baisser à 200€/ha, alors qu'un exploitant en individuel peut parfois monter à 500€/ha. La différence est énorme et doit amener des réflexions dans les fermes, à l'heure où la conjoncture économique est très mauvaise»*. Le président de l'antenne côte d'orienne espère assister à une augmentation du nombre d'adhésions : *«nous sommes encore dans un monde assez individualiste. Mais vu la conjoncture actuelle et l'économie en général, adhérer à une Cuma est plus que jamais d'actualité»*. Lors de cette assemblée, le conseiller machinisme Jérémie Nobs a précisé plusieurs points clés sur le partage de matériels : *«Se regrouper permet de mieux rentabiliser du matériel de grande largeur. Pour que cela reste rentable, il faut mettre en place une organisation humaine qui optimise les jours agronomiquement disponibles. Il faut aussi maximiser le potentiel d'hectares semables par an pour un même semoir. Pour ce faire, il est conseillé d'utiliser ce semoir pour les cultures de printemps, mais aussi pour les couverts et les dérobés»*.



Plusieurs concessionnaires présentaient leurs nouveaux matériels.

Contact : 03 80 28 81 90.

Aurélien Genest

Assurément gagnant

En plus des avantages liés au matériel partagé, de nombreux services sont proposés au cumistes tout au long de l'année. Sur le plan administratif, 64 assemblées générales de Cuma ont été animées par un animateur de l'antenne, 14 d'entre elles ont même fait appel à la fédération pour envoyer les convocations. L'antenne côte d'orienne accompagne les Cuma sur des questions ponctuelles : 21 coopératives ont été conseillées ou accompagnées l'an passé. Pas moins de 97 simulations de financement et de calculs de prix de revient ont été réalisés lors du dernier exercice. Quatre Cuma ont été aidées dans le montage de dossiers de demandes du fond d'allègement des charges. Sur l'aspect pratique, des banc d'essais sont régulièrement organisés: 43 tracteurs ont bénéficié d'un diagnostic en 2015. Les dates des prochaines sessions ont été dévoilées lors de cette assemblée générale, ces dernières se dérouleront du 13 au 17 juin, du 2 au 4 novembre et du 14 au 18 novembre avec des lieux restant à déterminer. Les agriculteurs intéressés à recevoir l'une de ces journées sont invités à se faire connaître. D'autres rendez-vous sont également sur l'agenda des cumistes, comme des démonstrations de matériels, différents essais, et même diverses formations. Sur le plan évènementiel, la fédération Cuma donne rendez-vous le 27 mai à Aiserey pour *«Tech&bio»* avec des démonstrations et échanges techniques sur les sols, la fertilisation et la gestion des adventices. L'utilisation d'une écimeuse sera au programme du 7 juin à Ladoix Serrigny, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Enfin, sur le plan institutionnel, la Fédération Bourgogne travaille sur la fusion avec la Franche-Comté. *«Une fois validé, ce rapprochement sera bénéfique sur de nombreux points, notamment sur l'échange de compétences des techniciens»* commente Frédéric Faurois.



Après les orages de grêle du 12 avril

À Bona, des parcelles de colza endommagées à plus de 50%

Certains secteurs du département ont été exposés à de violents épisodes climatiques les 12 et 13 avril dernier. À certains endroits des couloirs de grêle de 200 m de large ont causé d'irrémédiables dégâts aux cultures. Exemple à Bona.



Certains colzas ont été blessés voire déchiquetés et le risque désormais, c'est qu'ils soient plus sensible aux maladies et à la verse...

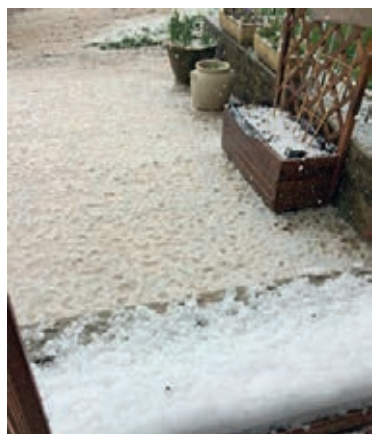
« C'est un petit couloir de 200 m de large qui a avancé de Saint-Benin d'Azy jusqu'à Crux-la-Ville» déplore Étienne Gauthier, associé avec son frère, Jean-Luc, dans le Domaine d'Aglan à Bona. Mardi 12 avril, la grêle s'est invitée dans certaines de ses parcelles situées sur la commune du centre nivernais. *«Les pieds de colza sont cassés et les tiges blessées, pas tous les colzas, mais au moins 50% d'entre eux»* précise-t-il. Une mauvaise nouvelle alors que cette culture est en plein floraison et que c'est en avril que se prépare la future récolte. Ses voisins, Mme et M. Soury, sont aussi dépités : *«par endroits, la grêle a imprimé des cercles de dix mètres dans les champs»* indiquent-il. Image à l'appui, les agriculteurs de Bona ne forcent pas le trait pour décrire toute la violence et la puissance du phénomène : *«le sol était tout blanc. On aurait dit de la neige»* ! relate Mme Soury. Un autre voisin, M. Vernillat, recense les mêmes dégâts sur ses cultures. Tous se seraient bien passés de cet épisode climatique qui ne fait pas oublier les autres difficultés du moment.

La vigne aussi !

Mardi soir dernier et mercredi, ces phénomènes météo se sont renouvelés à plusieurs reprises dans le département, sur des petites surfaces. Étienne Gauthier cite des épiphénomènes aussi violents plus au nord de la Nièvre, du côté de Bouhy. Un éleveur de Cessy-les-Bois aurait également eu à déplorer la mort de plusieurs de ses vaches, qui auraient été foudroyées sur place, sans qu'il ne soit possible aujourd'hui de vérifier cette information. Dans le val ligérien, ce sont les viticulteurs qui affichent aussi une mine des mauvais jours. Certains d'entre eux ont aussi constaté des traces d'impacts de grêle sur leurs vignes. Trop tôt pour dire quelles en seront les conséquences en terme de volumes et de qualité sur les vendanges de l'année...



À Bona, un couloir de grêle de 200 m de large a déchiqueté une partie des parcelles de colzas des trois agriculteurs de la commune, dont Mme et M. Soury, à gauche, et Étienne Gauthier.



Ce sont des grêlons nombreux et violents qui ont envahi la commune de Bona, mardi 13 avril, à la stupéfaction des habitants qui n'avaient jamais vu pareil phénomène depuis longtemps (photo / Mme Soury).

Risque de maladies ?

A Bona, où l'on attend l'expert des assurances la semaine prochaine, Étienne Gauthier explique que ces aléas sont relativement rares *«mais cela nous est déjà arrivé. Cela pèse sur le moral car c'est le travail et les efforts de toute une saison qui risquent d'être anéantis !»* Lundi dernier, il avait comptabilisé plus de 115 mm de pluie en l'espace d'une semaine, alors que les cultures, à cette époque, ont *«besoin de sec et de soleil»*. Le polyculteur-éleveur explique que le risque, maintenant, *«c'est qu'il y ait une propagation des maladies. Jusqu'à maintenant, les colzas étaient très sains, au point d'éviter un fongicide cette année, mais nous allons devoir rester très vigilants à un moment sensible. Et puis nous risquons en plus un problème de verse au mois de juin... C'est trop tard pour traiter maintenant, les jeux sont faits ! Le seul avantage, c'est qu'avec toute cette humidité, au moins, il y a de l'herbe dans les champs»*. Et les conséquences sur l'année ? *«On sait que les colzas peuvent repartir mais ce serait mentir de dire si tout est foutu ou tout va aller. Cela dépendra de la météo de ces prochaines semaines»* explique Étienne Gauthier, fataliste.

EMMANUEL COULOMBEIX

Salon de l'agriculture
Les lauréats reçus au Conseil départemental

Le 6 avril dernier, comme chaque année, les participants et lauréats nivernais du Salon international de l'agriculture de Paris ont été reçus par Patrice Joly, à l'Orangerie du Conseil départemental de la Nièvre. L'occasion de remercier et de féliciter de leurs prestations ces producteurs du département qui participent de son rayonnement au-delà de ses frontières. Cette année, pour la première fois, la réception avait également lieu en présence des participants à la Foire-exposition de Nevers.



▸ Agenda

28/04 Ouverture ferme Dephy

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise une visite d'exploitation le jeudi 28 avril de 9h30 à 12h, chez Michel Rameau, lieu dit Ravière, 58310 Bouhy
Exploitation Dephy avec 34 ha de sa SAU sur un bassin d'alimentation de captage.
Souscription d'une MAET réduction phytos et azote de 2009 à 2014 sur ces parcelles :
• Présentation de l'exploitation et du contexte de production
• Retour sur l'engagement en MAET et les changements opérés sur le système de cultures :
rotation, techniques culturales mises en place, intégration du désherbage à la herse étrille
• Présentation de différents indicateurs (IFT, marges brute et semi-nette, nombres de passages
d'outils...) pendant et après la MAET (2009 à 2015)
• Questions diverses. Visite possible du Phytobac de l'exploitation
Contact : Cédric Zambotto, 06 77 15 59 81, cedric.zambotto@nievre.chambagri.fr

22/04 AG des JA58 à Saint-Saulge

Les Jeunes agriculteurs de la Nièvre tiendront leur assemblée générale annuelle, vendredi 22 avril, à la salle de la mairie de Saint-Saulge. Si les actes statutaires débuteront le matin, à 10h, à huis clos, le thème de l'après-midi sera *«la gastronomie française peut-elle rimer avec économie»* ? Après le rapport d'activité et le rapport financier à 14h, le débat sera mené par Périco Légasse, chroniqueur gastronomique, en présence de représentants de l'association des Toques nivernaises. Il est possible de réserver pour le repas de midi et le dîner dansant du soir, par appel, mail ou sms au 03 86 93 40 91 ou au 07 86 95 37 96 ou à l'adresse cdja58@orange.fr.

7 et 8 /05 Congrès national de l'AJEC à Pougues-les-Eaux

Les jeunes éleveurs charolais de la Nièvre organisent le Congrès national de l'AJEC, cette année, à Pougues-les-Eaux. Cet événement national se déroulera les 7 et 8 mai au Casino de Pougues. Renseignements et contact auprès de Florent Besson au 06 79 78 09 31.

AG *de la FDSEA* • **AG** *de la FDSEA* • **AG** *de la FDSEA* • **AG** *de la FDSEA* • **AG** *de l*

70 ans et un gâteau qui grossit

La FDSEA de la Nièvre accueillait le président de la FNSEA, Xavier Beulin, vendredi 15 avril à Cours-Cosne-sur-Loire, pour les travaux de son assemblée générale annuelle. Une AG marquée du seau de la combativité et de l'unité, tant le syndicat majoritaire, dans le département comme ailleurs, doit faire front dans un contexte économique et institutionnel lourd. Les bougies du gâteau de ce 70ème anniversaire ont été soufflées comme il se doit et, en guise de mignardise, la FDSEA a présenté un rapport d'orientation combatif, tout axé sur le *«projet économique pour les agriculteurs nivernais»*.



Entre la partie statutaire du matin et les débats publics de l'après-midi, les adhérents de la FDSEA ont pu goûter au gâteau des 70 ans de leur syndicat départemental. Xavier Beulin a rappelé que le 70ème anniversaire de la FNSEA avait été fêté, il y a quinze jours, lors du Congrès de Laval. Les Nivernais ont suivi le mouvement dès l'origine de ce syndicat des exploitants agricoles français. Pour la photo et la postérité, aux côtés de Xavier Beulin et Stéphane Aurousseau, figuraient les anciens présidents et directeurs de la structure nivernaise : François Torcol, Jean-Pierre Condamine, Régis Amiotte et Stéphane Lafranchise, l'actuel directeur. Manquaient à l'appel René Maehnneut, décédé il y a deux ans, Guy Roy et Lucien Blaudier ainsi qu'André Bertrand.

Le travail de synthèse, présenté vendredi dernier, à la suite des deux jours de travail des élus à l'automne dernier, reflète une volonté de la FDSEA 58 de recentrer politiquement les enjeux et le rôle du syndicat dans le département. Combatif et rappelant la nécessité *«de l'unité»*, Stépahne Aurousseau a laissé le soin à son secrétaire général adjoint, Alain Namy, de le présenter à la tribune. Le document précise d'abord les chantiers à ouvrir dans les filières, viande bovine et grandes cultures notamment. En allaitant, il prône *«l'amélioration des performances technico-économiques par la vulgarisation, la formation, le développement»*, notamment grâce à un outil emblématique qu'est le Marault et au projet duquel la FDSEA participe. Il plaide aussi en faveur de l'approvisionnement local dans les collectivités, via l'Office départemental d'approvisionnement public sur lequel le syndicat travaille étroitement avec les élus départementaux. En grandes cultures, la FDSEA propose d'étudier *«la diversification des assolements par l'introduction de nouvelles cultures porteuses de valeur ajoutée ou de solutions agronomiques»*, en apportant un regard de responsabilité aux *«acteurs de la filière végétale à l'égard du territoire et de l'attente des agriculteurs pour de nouvelles propositions»*. Sur la diversification, enfin, le rapport d'orientation nourrit des ambitions pour *«la valorisation des potentiels touristiques par les agriculteurs»* (Loire à vélo, canaux, le Morvan et les Lacs, la dynamique autour de la notion de terroir, viticole par exemple...). Il encourage aussi à *«créer une dynamique «diversification» sur le types d'exploitations concernées par les ovins, les caprins, les volailles bio, la vente directe... avec l'obsession de l'impératif économique»*. Favoriser l'installation, faciliter l'orientation du foncier, mobiliser les élus syndicaux cantonaux pour qu'ils travaillent en lien avec les élus intercommunautaires, former les agriculteurs aux stratégies commerciales et marketing : là-encore, la FDSEA entend imprimer sa marque.

Des principes réaffirmés

Elle entend aussi faire entendre sa petite musique sur des sujets et des approches transversaux. Par exemple, sur la relation entre le monde agricole et la société, le rapport propose d'ouvrir plusieurs chantiers : *«augmenter la présence des agriculteurs dans la vie sociale (associations, collectivités locales, comices...)*,



Secrétaire général adjoint de la FDSEA 58, Alain Namy a eu la charge de faire la lecture du rapport d'orientation de la FDSEA, en début d'après-midi. Un rapport combatif, intitulé *«notre projet économique pour les agriculteurs nivernais»*, document qui avait l'objet d'un travail de deux jours des élus à l'automne dernier.



Plus de 150 personnes ont participé aux travaux de l'AG de la FDSEA 58, vendredi dernier, dans la salle des fêtes de Cours-Cosne-sur-Loire. Outre les personnalités, les adhérents ont répondu présents en nombre, sans doute parce que c'était le 70è anniversaire, sans doute aussi parce que l'invité d'honneur était le président de la FNSEA, sans doute enfin parce que le regain syndical observé en 2015 (validé par les bons chiffres financiers de l'année) se vérifie par un sursaut de mobilisation, dans le département, alors que la conjoncture et le contexte n'ont peut-être jamais été aussi sombres pour les agriculteurs nivernais.



A la tribune officielle, avaient pris place, à côté de Xavier Beulin et Stéphane Aurousseau, Jean-Pierre Condemine, préfet de la Nièvre, et Jocelyne Guérin, 1ère vice-présidente du Conseil départemental, entourés de Didier Ramet, Alexandre Lorré, pour les JA58, Michel Loison et Cyrille Forest, le président du canton organisateur.

*a FDSEA • **AG** de la FDSEA • **AG** de la FDSEA • **AG** de la FDSEA • **AG** de la FDSEA*

Xavier Beulin:
«Le prix administratif, ça ne marche pas !»

Le président de la FNSEA est longuement revenu, le matin comme le soir sur la crise que traverse le monde agricole, les négociations en cours avec les Pouvoirs publics et les revendications portées au niveau national. Il a plaidé de nouveau pour la segmentation et l'étiquetage, prôné certaines formes de contractualisation (s'attirant les foudres d'Alexandre Lorré, le président des JA58, qui lui a par ailleurs reproché de ne pas assez agir) et s'est longuement interrogé sur la guerre des prix. «*Le prix administratif, fixé au ministère de l'agriculture, ça ne marche pas ! Je vais vous choquer, a-t-il lancé aux adhérents nivernais, car si la démarche de guerre des prix ne vous convainc pas que cela arrange tout le monde d'avoir des prix bas à la consommation, je pense qu'il faut peut-être un peu plus de marges pour avoir en amont plus à redistribuer. Sinon, en cascade, c'est le paysan qui paye au bout du compte !*» Xavier Beulin a redit la dépense moyenne des ménages dans l'alimentation («*10% du total*») et que «*quand pour 100 euros de valeur alimentaire dans le panier, 7 reviennent effectivement à l'agriculteur..., il faut tirer la sonnette d'alarme !*» Par ailleurs, le responsable syndical a également plaidé pour l'instauration d'un statut de l'exploitant agricole, qui permettrait, comme pour les TPE, de distinguer le patrimoine personnel du patrimoine de l'exploitation et protéger des agriculteurs et leurs familles qui parfois investissent tout ce qu'ils ont et le perdent en cas de dépôt de bilan. Cela pourrait aussi être assorti d'une modification des procédures judiciaires, en confiant aux tribunaux de commerce ces dossiers agricoles jusque-là traités par les tribunaux d'instance. De même que de l'obligation d'un niveau de qualification minimal ou le fait de ne pas être subordonné à un tiers pour la gestion de sa propre exploitation...





▲ Comme il le fait à chaque fois qu'il est invité dans les départements, le président de la FNSEA a remercié l'équipe organisatrice et, tout en appréciant le cadeau qui lui a été fait, une corbeille de produits régionaux, il a demandé aux organisateurs de la remettre à une famille de personnes défavorisées du secteur. Ce que Cyrille Forest, le président cantonal de Cosne-sur-Loire, dont l'équipe a particulièrement soigné l'organisation de l'événement, s'est engagé à faire promptement.

◀ Xavier Beulin a joué de bonne grâce le jeu des échanges avec les adhérents nivernais, dès le matin à huis clos et l'après-midi, à la séance de questions/réponses, avant les interventions officielles dont la sienne, qui précédait la clôture de la clôture de la journée par le préfet.

(suite de la page 10)

accentuer l'ouverture des fermes, renforcer chez les agriculteurs la fierté communicatrice de leur travail, développer les occasions de rencontre et d'échanges avec les autres secteurs économiques»... L'équipe départementale du syndicat majoritaire a d'ailleurs déjà engagé ce mouvement depuis plusieurs mois. Au cours de l'AG, Stéphane Aurousseau, un peu plus tard, a formulé une proposition, reprise à son compte par le préfet de la Nièvre ensuite : organiser les journées du patrimoine agricole, aux mêmes dates que les Journées du patrimoine. Pour autant, la FDSEA entrevoit d'autres sujets transversaux qui l'attendent et lui impose d'affirmer quelques principes : «*la nécessité d'attirer du sang neuf dans l'agriculture nivernaise, l'attachement à un modèle d'exploitation à taille humaine, dont le chef d'entreprise a la maîtrise du capital, transmissible, la croissance interne de nos entreprises plus profitable que la croissance externe et enfin l'adoption d'une posture «développement» à la FDSEA pour accompagner le renforcement des compétences et des capacités d'adaptation des agriculteurs dans un monde complexe»*. La FDSEA, après 70 ans d'existence, prétend encore représenter longtemps les intérêts des agriculteurs du département, en étant là où ils l'attendent mais, c'est un virage, en étant aussi là où on ne l'attend pas forcément. Forte d'une progression de plus de 33% de la valeur des cotisations en 2015, la structure départementale a, depuis les dernières élections à la Chambre d'agriculture, raffermi sa légitimité et son aura, dans le monde agricole. La catastrophique année 2015 (crise économique, sanitaire et climatique) et l'absence de lisibilité sur les marchés et les politiques publiques à venir l'y ont sans doute fortement aidée.

EMMANUEL COULOMBEIX



Avant le déjeuner, Stéphane Aurousseau a invité Xavier Beulin à honorer deux transporteurs de la Nièvre qui ont aidé les agriculteurs à charger leurs tracteurs sur des plateaux vers Paris lors de la manifestation nationale du 3 septembre dernier. *«Grâce à votre aide, nous avons été en capacité d'exprimer nos richesses, notre excellence»* leur a dit le président du syndicat majoritaire. Guillaume Dufour, des établissements Malécot-Poirier de Nevers, Cosne et Paris, et Dominique Latrace, des établissements Dachard de Saint-Benin d'Azy se sont donc vus remettre des petits cadeaux, en remerciement pour les services rendus. Invités mais excusés, les représentants de la société Axe équipement ont également été remerciés.



Au cours du déjeuner, un moment sympathique a permis à l'équipe dirigeante du syndicat agricole départemental de récompenser les cantons qui se sont distingués en 2015 dans leurs actions. 3 présidents ont été récompensés : Benoît Mathé, dont le canton de Saint-Benin d'Azy a connu le plus gros volume de cotisations de l'année (7613 euros) ; Philippe Rollet, le représentant du président du canton de Saint-Amand en Puisaye dont la progression est la plus significative (+82% en pourcentage) et Régis Taupin (notre photo), dont le canton a enregistré la plus forte hausse en valeur (+1003 euros). A ces bons chiffres de cotisations, le président Stéphane Aurousseau s'est aussi félicité que, globalement, la progression des cotisations avait atteint +33,5% en 2015.

· Terrassement
· Création de plate-forme et empierrement
· Création et curage d'étang
· Démolition
· Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle



BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS 2012
58160 St Ouen sur Loire - **Tel. 06 82 85 40 55**
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Syndical

«Voir, juger, agir»

La vice-présidente du conseil régional en charge de l'agriculture était la semaine dernière dans le département de la Nièvre. C'est dans le cadre de cette visite que la FDSEA a acueilli, à Châteauneuf Val-de-Bargis, Sophie Fonquernie, sur une exploitation de polyculture-élevage.

Avec une bonne dose de professionnalisme : c'est de cette manière que la délégation accompagnant Sophie Fonquernie a été accueillie jeudi dernier, par Guy Robail, sur son exploitation à Châteauneuf-Val de-Bargis. Avec une bonne dose de perspicacité syndicale aussi. Retour en trois points sur les termes de cette rencontre.

Stéphane Aurousseau (président de la FDSEA) : S'inscrire dans la logique qui nous est chère du *«voir, juger, agir»*

C'est par ces mots que Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA, a souhaité la bienvenue à la vice-présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté sur la seule incursion de Sophie Fonquernie dans le nord-ouest Nivernais pour cette première visite de découverte du département. Arguant le fait qu'il était nécessaire pour construire des politiques régionales constructives, de tenir compte des spécificités des exploitations aujourd'hui en place, le président de la FDSEA et les représentants des sections spécialisées (grandes cultures, viande bovine) ont tour à tour présenté les résultats des différents ateliers de production des exploitations nivernaises. Et rappelé leur attachement à voir des mesures *«adaptées»* à l'agriculture telle qu'elle est, être mises en place pour accompagner les agriculteurs vers l'impératif du revenu.

Guy Robail : *«Gagner ma vie et travailler le plus correctement possible»*

Une volonté syndicale largement appuyée par les propos de Guy Robail, exploitant depuis 1998 sur la commune de Châteauneuf Val-de-Bargis. Polyculteur-éleveur, pointu dans la conduite de son entreprise et de ses ateliers de production, ce dernier a en toute transparence fait état de la passion qui l'anime à «*bien*» pratiquer son métier tout en voyant sa rentabilité s'éroder, malgré les efforts consentis. Posément mais sur une tonalité assurément syndicale, et exemple à l'appui (CICE …) Guy Robail n'a pas omis de rappeler qu'au quotidien, le carcan normatif dans lequel étaient enfermés les agriculteurs devenait une véritable plaie, «*bouffant*» la vie. Et Stéphane Aurousseau de renchérir : «*Le Conseil Régional est aujourd'hui le second exécutif de notre pays. De ce fait, au-delà de la gestion des dossiers et politiques sur lesquelles il a la main, il se doit d'être influent et force de proposition auprès des institutions nationales et gouvernementales pour ramener à la raison des politiques de non-sens initiées depuis Paris*».



Guy Robail, sur son exploitation du lieu-dit «*la forêt*», à Chateauneuf Val-de-Bargis, a présenté son quotidien de producteur engagé dans la recherche de performance.

Sophie Fonquerine (vice-présidente du Conseil Régional en charge de l'agriculture) : Travailler le plan de mandature du Conseil régional

Elle aussi agricultrice et attachée, selon ses termes à «*découvrir les spécificités de l'agriculture et du territoire Nivernais*», Sophie Fonquernie a précisé que cette visite de découverte de l'agriculture et du fonctionnement des exploitations de la Nièvre s'inscrivait dans la dynamique de mise en place d'un «*plan de mandature*» qui se devrait d'être co-construit avec les organisations professionnelles agricoles de la région. Très à l'écoute des explications fournies par Guy Robail, la vice-présidente sera en outre repartie de la Nièvre avec un document synthétisant les grandes orientations et propositions formulées par la FDSEA, deux jours plus tard, lors de sa 70ème assemblée générale (voir page 10 et 11)

SL – FDSEA 58

JE PROTÈGE MES SALARIÉS
EN TOUTE CONFIANCE



UNE COUVERTURE SANTÉ
SUR MESURE POUR
VOUS ET VOS SALARIÉS

100% AVEC LES AGRIS

Les partenaires sociaux de la production agricole ont référencé Groupama comme distributeur de l'offre Assurance Santé et Prévoyance Collectives en partenariat avec Agrica.

Ainsi avec Groupama, vous bénéficiez de l'expertise d'un leader de l'assurance santé et de la prévoyance à vos côtés, que ce soit pour vous, votre famille ou vos salariés.

Sécurité - Une offre en partenariat avec AGRICA considérée par les signataires de l'accord comme la mieux adaptée aux besoins des entreprises agricoles pour la protection de leurs salariés non cadres.

Proximité et expertise - Des conseillers commerciaux qui vous connaissent, proches de vous et de vos valeurs, avec une gestion de vos prestations santé par votre Caisse Régionale.

Services - Un réseau de professionnels de santé exclusif avec le tiers payant généralisé.

SOLUTION SANTÉ,
PRÉVOYANCE,
COLLECTIVE AGRICOLES

Groupama
Toujours là pour moi.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon
Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex dont le siège social est sis 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 GENTILLY Cedex - N° SIREN : 382 285 260
Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est- 101 route de Hausbergen - CS 30014 Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 003 066 - SIREN 379 906 753 - Code APE 6512Z Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. Crédit photo Shutterstock.

Porte ouverte le 28 avril à la ferme Dephy de Michel Rameau

Quid après les MAET ?

La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte, dans la ferme de Michel Rameau, à Bouhy, le 28 avril prochain de 9h30 à midi. Avec six ans de recul, le producteur de cultures de vente témoignera sur l'intérêt de réduire les intrants et sur le maintien d'une performance économique sur son exploitation.

Le réseau des fermes Dephy compte 1900 exploitations dans toute la France (réparties en 185 groupes) et 10 dans la Nièvre. Il découle du Plan Ecophyto 2018, animé par une cellule au niveau national avec de multiples partenaires et permet un accompagnement des agriculteurs qui s'y sont engagés afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires tout en assurant une double performance économique et environnementale des exploitations. Initialement, le Plan Ecophyto prévoyait une réduction de 50% de l'utilisation des intrants en 2018 mais sa deuxième version a affiné les objectifs : étendre le réseau à 3000 fermes (en grandes cultures, polyculture-élevage, maraîchage, cultures tropicales...) et viser les -25% de phytos en 2020 et les -50% en 2025. La Chambre d'agriculture de la Nièvre est engagée dans cette démarche et suit 10 exploitants dans le département depuis 2011. Elle organise régulièrement des portes ouvertes pour faire partager les références acquises et les témoignages des agriculteurs qui y participent. Elle appelle aussi les agriculteurs nouveaux qui souhaiteraient s'y associer à la contacter avant début mai, pour rentrer dans la version 2 du plan national.

- 50 à – 60% de l'IFT

Parmi les 10 fermes suivies dans la Nièvre, celle de Michel Rameau fait partie de celles qui ont le plus évolué en six ans. *«Toutes répondent à un contexte de production particulier mais cette exploitation est l'une des trois qui a réduit ses intrants de 50 à 60% de l'Indice de fréquence de traitement (IFT), selon les années, tout en conservant un niveau de performances économiques intéressant. Ses références en terme de marges brutes et de marges nettes sont restées similaires à celles des GDA locaux»* précise Cédric Zambotto, le référent du réseau Dephy de la Chambre d'agriculture. Néanmoins, ces résultats ont été possibles parce qu'il s'agit du contexte particulier d'une MAET dû à la présence de parcelles de cultures sur un bassin d'alimentation de captage (Bac du Perroy). Le polyculteur-éleveur de Bouhy exploite une trentaine d'ha de cultures de vente : blé, orge, colza, orge de printemps, pois...

Michel Rameau, le 28 avril, tirera les enseignements de l'expérience, un après la fin de sa MAET, examinera la réduction de ses charges opérationnelles mais expliquera aussi, en toute clarté, ce qu'il en est désormais du niveau de ses adventices et des bio-agresseurs (maladies, insectes).

Les MAET, qui avaient sécurisé un peu sa démarche, ayant fait place à des MAEC avec des niveaux d'accompagnement moindres, *«il dira ce qu'il envisage pour la suite»*.

E.C.

Créateur de l'application Flipagri

Benoît Mathé invente le 1er carnet de bord connecté des équipements

Gérer et suivre les interventions des matériels de l'exploitation, de l'entreprise de travaux agricoles ou de la Cuma : Benoît Mathé a conçu une application tablette et smartphone pour un suivi plus rigoureux.



Benoît Mathé a créé Flipagri en faisant en sorte qu'elle soit *«la plus ergonomique, personnalisable et complète possible».*

A Bazolles, Benoît Mathé, au sein de l'EARL de Baye, s'intéresse depuis longtemps aux nouvelles technologies appliquées à son métier de céréalier. A tel point qu'il dispose de panneaux photovoltaïques depuis six ans sur sa ferme, commercialise des solutions d'autoguidage GPS et utilise un drône sur son exploitation. Cet attrait pour la technologie et son métier lui a inspiré la création d'une solution informatique (et d'une société pour la commercialiser), disponible sur les tablettes et mobiles, qui se veut le premier *«carnet de bord des équipements de la ferme»* connecté. FLIPAGRI, son application, a été réalisée par un informaticien de Bourges, selon un cahier des charges très précis, afin : *«qu'elle soit la plus ergonomique, personnalisable et complète possible».*

Pense-bête et assistant personnel
Sur le site www.flipagri.fr, tout est expliqué pour télécharger l'application. *«Sur le menu, figure un onglet avec 9 fiches-types de matériels qu'on trouve habituellement en milieu agricole. Ce sont 9 familles (personnalisables selon les principales couleurs des firmes), à partir desquelles on peut créer autant de fiches que l'on a de matériels chez soi. Il suffit de remplir ces fiches une fois pour toutes avec les numéros de série, les dénominations commerciales, les renseignements techniques, les suivis d'entretien ou la pression des pneus».* Il est possible d'ajouter des photos et des notes dans chaque fiche, par exemple pour ne pas oublier de signaler un boulon qui grince ou une chaîne tendue et de penser à la réparation avant le début d'un nouveau chantier... Chaque intervenant de la ferme, de l'entreprise ou de la Cuma peut ensuite se connecter sur son smartphone ou sa tablette. Séparément ou simultanément. Et faire l'entretien. *«L'application est très simple, une fois les numéros de série rentrés, et cela permet de faire gagner du temps, tout en assurant un suivi plus rigoureux de son parc matériel»* vante Benoît Mathé.
A la fonction pense-bête, s'ajoute l'intérêt d'un véritable assistant personnel, avec la consultation de la météo en ligne ou des cours des céréales, la possibilité de recevoir les renvois de téléphone ou de mails et surtout, de calculer son temps de travail sur un chantier. L'application intègre en effet un outil GPS qui, à partir des surfaces des champs et de la largeur de la machine, délivre le débit du chantier en ha/h. L'agriculteur nivernais s'est inspiré de sa propre expérience et des propres besoins. En investissant dans sa SARL, Benoît Mathé espère apporter un service utile à tous ses collègues sur la France entière. Depuis cette semaine, l'application est téléchargeable en version de base, gratuite, sur le site mais il en attend un développement commercial autour de sa version premium, dont le tarif fixé est de 49 euros, *«une fois pour toutes, pour toute la vie».*

EMMANUEL COULOMBEIX

Mesures agro-environnementales

Dispositif Maec sur les Bac Grenelle nivernais du bassin Seine-Normandie

Les Maec, mesures agro-environnementales et climatiques, sont encore proposées sur les bassins d'alimentation de captage (Bac) Grenelle du nord de la Nièvre : tout agriculteur ayant au moins une parcelle sur ces territoires (Bac de Surgy, Dornecy, Le Foulon, la Fontainerie et Brinon-sur-Beuvron) peut souscrire à l'une de ces mesures.

Cet engagement volontaire sur 5 ans permet d'accompagner financièrement les agriculteurs dans une évolution de pratiques, respectueuses de la ressource en eau. La rémunération annuelle correspond aux coûts supplémentaires, aux manques à gagner et/ou aux couts induits liés à la mise en œuvre de ces pratiques agro-environnementales.
Sur les Bac, on distingue les mesures *«système»* et les mesures localisées.

Les mesures «système» : pour toute l'exploitation

Dans ces mesures, toute la surface de l'exploitation est engagée, y compris celle qui n'est pas dans le Bac. A chaque système de production sa Maec système : mesure polyculture-élevage d'herbivores, mesure polyculture-élevage de monogastriques, mesure grandes cultures.
Les cahiers des charges concernent entre autres l'assolement, un suivi sur la gestion de l'azote, et surtout, des exigences en termes de réduction d'IFT sur les parcelles cultivées. Ces diminutions sont calculées à partir des IFT de référence du territoire des Bac. De façon progressive durant les 5 années d'engagement, l'IFT *«herbicide»* de l'exploitation doit ainsi atteindre 60% de la référence (objectif -40%) et l'IFT « hors herbicide », 50%.

Montants :

- Maec système polyculture élevage d'herbivores : dominante élevage : 74 €/ha/an - dominante céréales : 60 €/ha/an
- M zx système polyculture élevage de monogastrique : 166€/ha/an
- Maec système grandes cultures : 166 €/ha/an

Les mesures localisées : sur des parcelles à enjeu des Bac.
Les parcelles doivent être situées dans un Bac. Elles sont choisies par l'agriculteur après un bilan réalisé avec l'animatrice.
Parmi ces mesures, les agriculteurs peuvent remettre en herbe des parcelles en grandes cultures (91 €/ha/an, montant provisoire). En effet, les prairies exercent une moindre pression sur la ressource en eau grâce à leur conduite qui exige peu d'intrants et à leur pouvoir épurateur (rôle de zones tampon). Sur certains BAC cette mesure peut être utilisée pour aider à l'élargissement à 10 m des bandes enherbées le long des cours d'eau qui participent à l'alimentation des captages.
La seconde mesure localisée concerne la réduction progressive des IFT sur les parcelles engagées :
- 87 €/ha/an pour la réduction de l'IFT herbicide (-40%)
- 190 €/ha/an pour la réduction conjointe des IFT herbicides (-40%) et non herbicides (-50%)

En 2015, 7 agriculteurs se sont engagés dans des Maec. Ainsi, plus de 290 ha sur les Bac répondent aux cahiers des charges des Maec système, dont 215 hectares de grandes cultures engagés pour la réduction de l'usage des phyto (4 à 30% de la surface des Bac).
Si vous exploitez des parcelles dans un de ces Bac Grenelle, pour toute question ou pour un rendez-vous personnalisé, contactez l'animatrice agro-environnement Lison Delsalle - 03 86 27 54 32 ou 06 78 99 35 01
Vous pouvez contractualiser ces Maec jusqu'au 17 mai, au moment de votre déclaration Pac.

L'IFT de référence, un indicateur des pratiques phytosanitaires

IFT signifie *«indice de fréquence de traitement»*. Il reflète le nombre de doses homologuées utilisées en moyenne sur 1 hectare au cours d'une campagne.
Les IFT de référence sont calculés à partir de l'assolement moyen du territoire des Bac et des IFT de la région Bourgogne pour chaque culture. 70% des agriculteurs enquêtés sont en-dessous de ces références.

▸ Formations

26 avril et 18 mai
Perfectionnement au dressage de son chien de troupeau sur ovins
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le thème *«perfectionnement au dressage et à l'utilisation de son chien de troupeau sur ovins»*, les 26 avril et 18 mai prochains. Cette formation est proposée aux éleveurs ovins qui souhaitent améliorer l'efficacité du travail de leur chien après plusieurs mois de pratiques.
Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

28 avril et 25 mai
Perfectionnement au dressage de son chien de troupeau sur bovins
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le thème *«perfectionnement au dressage et à l'utilisation de son chien de troupeau sur bovins»*, les 28 avril et 25 mai prochains. Cette formation est proposée aux éleveurs bovins qui souhaitent améliorer l'efficacité du travail de leur chien après plusieurs mois de pratiques.
Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

29 avril - 3 et 12 mai *«Améliorer ses performances avec une Maec»* (dernière session)
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation à destination des agriculteurs céréaliers ou polyculteurs-éleveurs situés dans le périmètre du Paec de la Chambre d'agriculture (petites régions Puisaye, Bourgogne nivernaise et Nivernais central), les 29 avril, 3 mai et le 12 mai au matin, au CFPPA du lycée agricole de Challuy. Les objectifs sont d'apprendre à connaître le cahier des charges des Maec systèmes grandes cultures et polyculture-élevage, à se positionner par rapport aux exigences de la Maec (notamment par le calcul de l'IFT), et à co-construire avec l'ensemble des stagiaires un nouveau système de cultures cohérent avec les exigences de la Maec et performant à la fois en termes économiques, sociaux et environnementaux.
Renseignements et inscriptions auprès de Laurence Evers, à la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 36 ou par mail à laurence.evers@nievre.chambagri.fr.

▸ Agenda

20/04-Prochaines Journées Portes Ouvertes dans les MFR

Journée Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne :
MFR de Toucy : samedi 20 avril, de 10 h à 17 h

2/4/05 - Instants Santé MSA pour le Cruzy le Chatel

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Cruzy le Chatel, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 2 au mercredi 4 mai, Ancienne Gendarmerie, 5 rue des Tilleuls, à Cruzy le Chatel
L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

24/04 -Rendez-vous nature sur le faucon pèlerin

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne vous propose une découverte du faucon pèlerin, dimanche 24 avril, de 10 h à 12h, à la Réserve Naturelle Nationale du Bois, à Mailly le Château, avec Maxime Jouve, Conservateur de la réserve. Rendez-vous à la RNN Bois du Parc (accès principal «voies d'escalade», point d'observation le long de la vélo-route dans le virage). Longues-vues et jumelles mises à disposition. Animation gratuite. Informations et inscriptions au : 03 80 79 25 99 ou à contact@cen-bourgogne.fr

Arboriculture

Les cerises de la colère

Colère, incompréhension… La profession arboricole est en émoi après la décision du ministre d'interdire l'utilisation du diméthoate sur les cerises. Témoignage avec Yves Lemoule, producteur à Coulanges la Vineuse.


Yves Lemoule, viticulteur et producteur de cerises de père en fils à Coulanges la Vineuse.

Sur les hauteurs de Coulanges, le damier jaune des champs de colza se conjugue aux parcelles enneigées des cerisiers en fleurs. Dans ce petit coin de l'Yonne dévolu depuis longtemps à une production qui a fait la renommée de tout le département, colère et incompréhension se mêlent, après que Stéphane le foll ait saisi la Commission européenne pour lui demander d'interdire le diméthoate et les cerises traitées avec cet insecticide. Yves Lemoule est l'un des derniers producteurs de la région, farouchement attaché à ce qui relève d'une tradition familiale : *«mon père en a toujours fait en complémentarité de la vigne et j'ai continué. Je me rappelle qu'il disait il y a cinquante ans, que c'était grâce aux cerises qu'on avait pu acheter un tracteur ! En ai même replanté 6 ha à une époque où tout le monde arrachait. A l'époque, j'y croyais encore, aujourd'hui, beaucoup moins»*. La production annuelle avoisine les 30 tonnes, pour un marché réparti à parts égales entre les grossistes, la vente directe et la grande distribution. La météo favorable de ces dernières semaines a accéléré la floraison des demi tardives dans cette parcelle où sont implantés 300 arbres et les ruches installées à proximité bourdonnent du travail de leurs occupantes, la pollinisation bat son plein. Le diméthoate est bien connu par ici : *«c'est un insecticide vieux comme Hérode, que mon père utilisait déjà il y a un demi-siècle. Sans doute c'est vrai, à des doses un peu excessives, les plans de traitement étant réalisés à l'époque par les vendeurs de produits. Inutile de dire que ça «sauçait» !»* Rien de comparable aujourd'hui, insiste Yves Lemoule, avec des normes établies à 0,75 l maximum par ha : *«une dose que l'on réussit même à diminuer de moitié en bas volumes, avec des pulvés bien réglés et en prenant soin de positionner le produit le soir, lorsque le vent est tombé»*.

Des filets protecteurs, mais à quel prix ?

L'incompréhension domine chez le producteur, qui s'interroge : *«avant de l'interdire, il aurait fallu vérifier si on avait des alternatives, parce qu'avec la mouche, la récolte entière peut être «cramée» ! Utilisable à 14 jours avant récolte, une période passée par la suite et par mesure de sécurité à 21 jours, afin d'être certain qu'il n'y ait plus aucun résidu dans la cerises. Si zéro résidu et donc zéro danger, pourquoi le supprime t-on ?»* D'autant, explique Yves Lemoule, que l'utilisation d'insecticides de substitution multipliera les traitements : *«avant, un seul passage suffisait, suivi parfois d'un traitement d'appoint autorisé, avec un insecticide bio une semaine avant récolte, afin de supprimer tout risque de voir les vers envahir les cerises. Demain, si je suis amené à utiliser d'autres produits disponibles sur le marché, avec le droit de les utiliser chacun deux fois, je vais multiplier par trois les traitements»*. L'homme est de nature joviale et sait rire de tout, même si parfois l'humour est teinté de jaune : *«vouloir arrêter l'importation de cerises de l'étranger, c'est du pipi de chat ! Il arrive des trains entiers de Turquie, vous croyez qu'il y aura un contrôleur derrière chaque !»* La piste du filet de protection avait été envisagée à une époque, pour recouvrir les vergers, mais les devis ont freiné toute idée d'investissement supplémentaire : *«je souhaitais surtout, recouvrir d'un filet anti pluie et anti mouches les plus jeunes vergers implantés à plat, mais le prix m'en a vite dissuadé : 35 000 € pour couvrir 1 seul ha, plus le coût des piquets et de la mise en place. Au total, il y en avait pour près de 200 000 €»*. Avec la question de savoir si le *«jeu en vaut la chandelle ?»* D'autant que les enfants viticulteurs eux aussi, ont déjà prévenu, ce sera sans eux !

DOMINIQUE BERNERD


C'était il y a deux ans, lors d'une visite ministérielle dans le département. Stéphane le Foll s'était alors régalé des cerises de l'Yonne, diméthoate ou pas !



JA 89

La nouvelle équipe est en place

Et c'est une présidente qui prendra les rênes de Jeunes Agriculteurs 89 pour les quatre ans à venir, avec l'élection de Mathilde Lemaitre. Autour d'elle une équipe entièrement renouvelée



Autour de Mathilde Lemaitre (au centre) et de gauche à droite : Aurélien Lemaire, Yohann Seguin, Guillaume Goux, Loïc Sautreau, Guilain Desnoyers, Jean-Baptiste Godefroy

Le bureau 2016 - 2018
Présidente et responsable fête : Mathilde Lemaitre (Canton Villeneuve-sur-Yonne)
Secrétaire Général : Guillaume Goux (Canton Tonnerrois)
Secrétaire Général Adjoint : Bastien Goulley (Canton Saint-Florentin)
Trésorier : Yohann Seguin (Canton Villeneuve-sur-Yonne)
Trésorier adjoint : Thomas Vanlauwe (Canton Toucy)
Co-responsables Installations : Guilain Desnoyers (Canton Cournon) - Jean-Baptiste Godefroy (Canton Toucy)
Responsable Communication : Aurélien Lemaire
Responsable Viande : Loïc Sautreau (Canton Vermenton)

Pour la troisième fois de son histoire, le président de JA 89 est une présidente ! Après Brigitte Loury et Marie-France Morizé, c'est au tour de Mathilde Lemaitre, agricultrice dans le sénonais, d'occuper la fonction, après avoir été élue par ses pairs. Une présidente multi taches qui, outre son mandat syndical, est responsable d'une exploitation céréalière, élève des animaux et travaille au sein de l'entreprise familiale de traiteur à Maillot. Avec, pour compléter le tout, l'ouverture d'un centre équestre en juin prochain. Autour d'elle, un bureau «*tout neuf*», puisqu'elle est la seule à être issue de la précédente mandature, où elle occupait la fonction de Secrétaire générale adjointe.

TdB : Cette élection, tu t'y attendais ?
Mathilde Lemaître : «*On a eu un précédent mandat difficile et du mal à se mobiliser en tant qu'administrateurs. Du coup dans le bureau, personne n'est resté, à l'exception de Julien (ndlr : Julien Caillard, précédent président), qui est administrateur régional. Tous les autres avaient déjà effectué un précédent mandat et à un moment on a envie de voir d'autres horizons. J'étais par le fait, la seule à n'avoir exercé qu'un seul mandat, alors ça s'est présenté comme ça, comme une belle fleur ! J'y étais préparée car depuis plusieurs mois, on savait que personne ne voulait vraiment reprendre la place, même si mon souhait premier était de m'investir autrement*»

Au régional ?
«*Plutôt au national, car géographiquement, la région, ça fait un peu loin de chez moi. Trois heures de route pour aller à Dijon, là où il suffit de cinquante minutes en train pour monter à Paris. D'un point de vue logistique, c'est vrai que j'avais déjà l'expérience du département et puis j'ai la chance aujourd'hui, d'être entourée d'une belle équipe motivée, avec pour objectif de pouvoir se partager encore plus le travail*»

Une équipe toute neuve. C'est un handicap ?
«*Si je suis la seule à être restée du précédent bureau, Guillaume, notre Secrétaire général, est un ancien président de canton, particulièrement dynamique et je ne me fais aucun souci. D'autres présidents de canton sont aussi présents, habitués à prendre des responsabilités et après, on a plein de jeunes qui se sont lancés, avec l'envie d'aller plus loin encore et je suis plutôt contente. Par contre, c'est un investissement personnel important, c'est sur*»

A quelles tâches allez-vous vous atteler en priorité ?
«*L'installation reste bien sur notre pilier syndical, mais on est aussi sur le dossier de la crise de l'élevage. Et puis au niveau départemental, on commence à travailler sur la prochaine fête de l'agriculture. On vient de définir notre projet de mandature. Il s'appuie sur trois piliers : redynamiser le réseau, en développant notamment de nouveaux services, défendre les filières en menant des partenariats avec de nouveaux acteurs ou en organisant des actions de défense et renforcer l'accompagnement à l'installation en promouvant les métiers et en incitant à la transmission*»

Sur un plan plus personnel, comment penses tu t'organiser, compte tenu de tes multiples activités ?
«*Je vais certainement déléguer un peu plus maintenant, à la maison. J'ai repris un apprenti à la vente et mes parents font en sorte que ça se passe bien. J'ai rembauché par ailleurs un employé car j'ai ma structure équestre qui va ouvrir en juin et sur la ferme, je vais rembaucher aussi quelqu'un, pour remplacer un départ en retraite. Là aussi du sang nouveau, avec des personnes motivées, qui veulent avancer. De mon côté, je délèguerai sans doute un peu plus à mon Secrétaire général, on va se répartir les tâches*»

Être présidente demande un engagement particulier ?
«*Beaucoup plus de réunions en journées, alors que jusqu'à présent, c'était surtout en soirée. Plus de représentations aussi, en réponse à des invitations, comme les assemblées générales. Il faut veiller également à être proche des cantons, aller au devant des attentes des adhérents, être en permanence à l'écoute et trouver des solutions à leurs problèmes…*»

DOMINIQUE BERNERD

Élevage

Déesse (Earl du Vignot) toujours au top.

Après la médaille d'argent glanée au Concours générale Agricole à Paris, en mars dernier, catégorie femelle 5ème lactation, Jérôme de Winter et sa vache Déesse ont de nouveau brillé, au concours interégional de la race, organisé dans le cadre de la foire internationale aux fromages et aux vins de Coulommiers. Une ville symbole de l'excellence laitière et fromagère, où plus de quatre-vingts concurrentes étaient en lice, venues d'Ile de France, de la Marne, de l'Aisne, de la Haute-Marne et bien sur, de l'Yonne, avec la participation de l'EARL du Vignot, à Hauterive.
Un engagement qui a payé, puisque Jérôme de Winter et Déesse sont revenues de Coulommiers avec deux premiers prix en poche : meilleure mamelle et championne adulte en catégorie «*lactation 3 et plus*», meilleure mamelle et grande championne adulte. Coup double même, pour le jeune éleveur laitier icaunais, avec le 3ème prix de section obtenu avec son autre vache Guyane. Le bon niveau des animaux présentés et leur bonne préparation ont notamment été soulignés par le juge italien qui officiait, Guiseppe Beltramino, de réputation internationale.
Pas d'autre compétition en vue pour le moment, commente l'éleveur, passionné de génétique : «*on se concentre désormais sur l'activité et puis on est en train justement d'effectuer des prélèvements d'embryons et les deux sont actuellement au repos, bien installées dans leurs cases individuelles*» Un repos bien mérité.



C. Photo 77

L'éleveur icaunais, Jérôme de Winter et sa vache Déesse

DOMINIQUE BERNERD
(D'APRÈS ÉLÉMENTS FOURNIS PAR HORIZON 77)

► Agenda

24/04 Foire aux vins et produits régionaux à Migé
La commune de Migé invite sur la place du village, dimanche 24 avril, de 10 h à 19h, une trentaine de vignerons, d'artisans et de commerçants, sur le thème du vin, de la gastronomie et de l'artisanat régional. Egalement des exposants venus du sud ouest et d'Alsace.

10/05 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 10 mai à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

24/04 - Marché artisanal et gastronomique à Turny
Randonnée et marché artisanal et gastronomique à Turny (Salle des fêtes et extérieurs), dimanche 24 avril de 10 h à 17 h. Renseignements au 06 07 50 53 95

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Réaliser ma Télédéclaration PAC en toute sécurité.
Venoy le 26 avril et 4 mai. Avallon le 3 mai. Gron le 10 mai. Contact : Valérie Rousseau : 03 86 94 22 22

Désherbage mixte : quand mécanique et chimique se combinent.
Les 2 et 11 mai 2016 (2 jours), avec Mickael Geloën, CA 58 et Patrice Cote, CA 89. Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

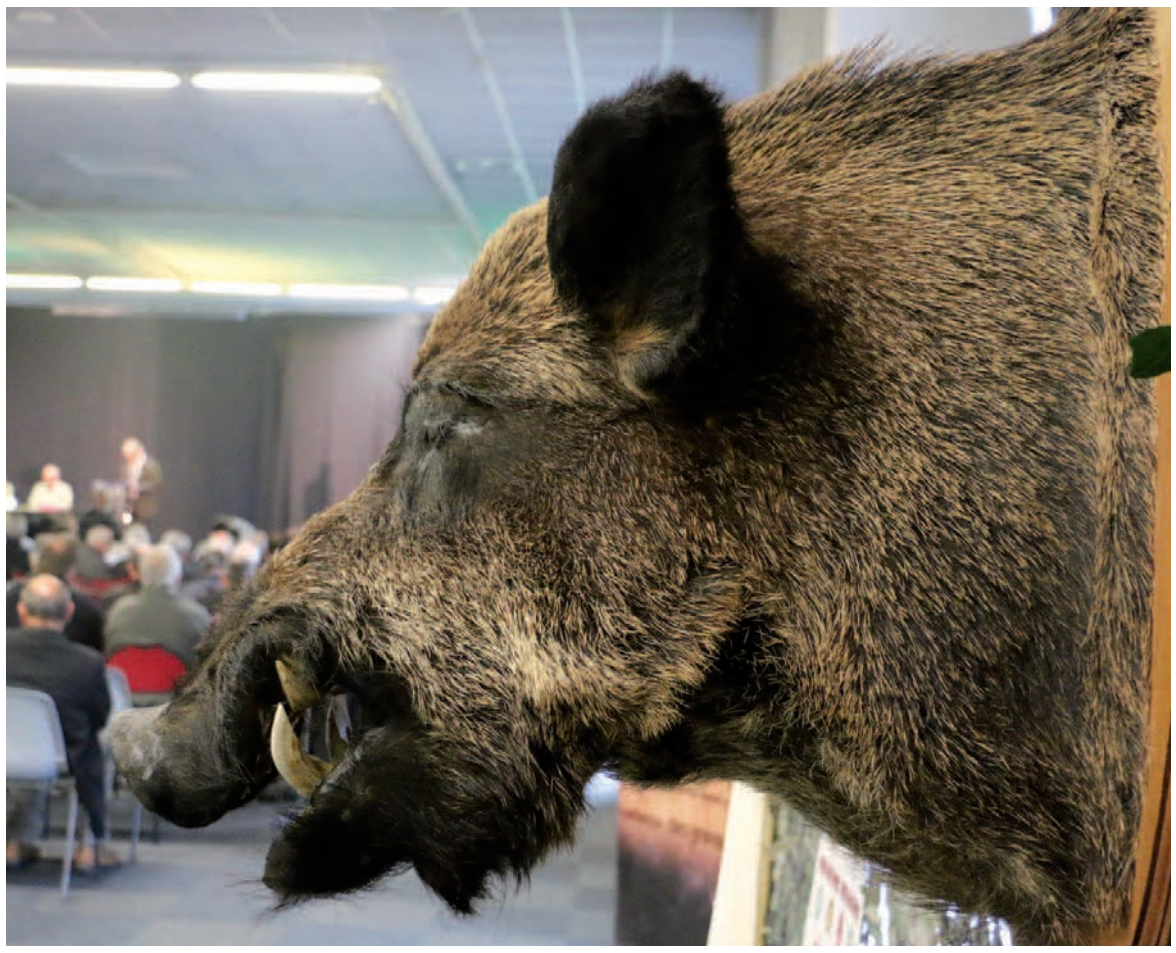
Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière.
12 et 19 mai avec Guillemette Allut (Centre fromager de Bourgogne). Contact : 03 85 35 89 40

Le semis direct pour les débutants.
Le 8 juin 2016 (1 jour), avec Florent Sauvadet, CA 21. Contact : Eric Bizot, 03 86 64 45 64

Chasseurs de l'Yonne

Toujours moins de pratiquants

Avec 88 % des dégâts enregistrés, les sangliers restent le premier vecteur des dommages occasionnés aux surfaces culturales dans le département. Le nombre de chasseurs icaunais continuant à décroitre.



Un beau spécimen, qui ne devrait plus trop occasionner de dégâts dans les cultures !

Si la chasse a ses détracteurs, elle compte encore de nombreux défenseurs, notamment dans le monde politique, par delà même le clivage des partis. C'est par un message de remerciement aux députés de l'Yonne, Jean-Yves Caullet et Guillaume Larrivé, pour leur mobilisation face aux amendements anti-chasse accompagnant le projet de loi biodiversité, que le président Lecas a entamé l'assemblée générale de la fédération. Un projet qui continue à faire débat : *«il est primordial que perdure une écologie de bon sens qui respecte au quotidien celles et ceux qui agissent pour le maintien de la biodiversité et dont nous sommes de véritables acteurs»*.

Concernant les nuisibles, Olivier Lecas rappelle toute l'importance à collecter toutes les données possibles en matière de dommages : *«c'est en effet l'absence de données chiffrées qui n'aurait, semble t-il, pas permis le classement de la pie bavarde et de l'étourneau sansonnet dans l'Yonne. Par contre, point positif, la martre et la fouine ont été classées nuisibles pour l'ensemble du département»*. Dans le cadre de la limitation des prédateurs, le président des chasseurs de l'Yonne s'est félicité de l'opération d'effarouchement et d'élimination des corbeaux, menée cette année encore sur le secteur de Brienon et Germigny : *«une opération qui démontre, s'il le fallait, la bonne collaboration entre chasseurs et agriculteurs, sur ce dossier «nuisibles»*. Concernant le blaireau, Olivier Lecas regrette que le département n'ait pas obtenu de période complémentaire de chasse, mettant en avant *«les importants dégâts que l'espèce cause aux cultures, ce ne sont pas les exploitants agricoles qui me contrediront, de même que les dégâts aux structures linéaires»*.

Toujours le sanglier

Le sanglier reste le vecteur principal des dégâts *«grand gibier»* comptabilisés dans le département. Soit 702 000 € de dommages occasionnés aux cultures agricoles, hors prairies et ressemis, pour la campagne en cours, contre 670 000 € l'année dernière à la même époque. Une augmentation qui s'explique par une absence totale de fructifications forestières et un tableau de chasse légèrement plus important. Mais l'exercice devrait toutefois être excédentaire pour la fédération, du fait de la faiblesse des prix des denrées. A ce jour, les surfaces agricoles détruites atteignent 830 ha, certaines zones enregistrant des dégâts très importants dans les pois et prairies, alors même que les maïs et tournesols n'ont pas encore été semés. Dans le même temps, une trentaine de communes ont été classées *«points noirs»* pour la saison 2016/2017. Outre le tir d'approche et d'affût du sanglier, il sera demandé à l'administration, comme le prévoit le Code de l'environnement et comme la saison passée, que l'espèce puisse être chassée en battue dès le 1er juin, après autorisation préfectorale. Rappelons au sujet des dommages, que désormais, les frais d'estimation sont facturés aux exploitants pour les parcelles culturales n'excédent pas 3 % de la parcelle et 230 € (100 € pour les prairies). L'abattement sur l'indemnité à verser, qui était de 5 % avant la réforme, étant réduit en contrepartie à 2 %.

Diminution de la population rurale, pyramide des âges, coût de la chasse… Autant d'éléments qui font que le nombre de chasseurs icaunais décroit d'année en année, pour atteindre cette saison, le chiffre de 11 650, contre 13 500 il y a une dizaine d'années, soit une baisse de 14%. Le président de la fédération s'en alarme : *«si le nombre de candidats à l'examen du permis de chasser est toujours constant et que le taux de réussite frôle les 80 %, il n'est cependant pas suffisant pour compenser les départs. Ayons à l'esprit que la chasse, actuellement et à l'échelon national, ce sont 25 800 emplois, 1 141 000 pratiquants, 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaire 2,1 milliards d'euros de valeur ajoutée à l'économie nationale»*.

DOMINIQUE BERNERD



Mais que peut donc avoir dit le directeur de la DDT 89, Didier Roussel,au président Lecas, pour déclencher cette hilarité… ?

Ils ont dit…

Jean-Yves Caullet
(Député-maire d'Avallon)
«On a une société qui se décale de ses responsabilités par rapport à l'agriculture, par rapport à la chasse, par rapport à la viande, par rapport à toutes sortes de choses et c'est mon travail de parlementaire d'essayer de recoller à la réalité. C'est aussi notre devoir à tous, en temps que chasseurs, de participer à cela… »
«Plus la société sera convaincue et porteuse de notre éthique, de notre idéal et de la réalité du bénéfice global de notre loisir pour l'ensemble de la population et des territoires, plus ce sera facile et moins nous serons attaqués… »

Jean-Christophe Moraud
(Préfet de l'Yonne)
« La réalité sociale d'aujourd'hui est que la société veut bien manger un steak bien saignant mais ne veut en aucun cas savoir qui est le tueur à l'abattoir ! Tuer parce que c'est un loisir dans un tel contexte non réversible, mérite à mon sens une vraie révision sémantique et je vous invite à y être attentif. Vous participez à la biodiversité, à l'équilibre, etc... Essayez dans une société qui a cette évolution, de ne pas vous donner les verges pour vous faire battre. Ce qui est en jeu, potentiellement, c'est l'intérêt public… »
« Il se tue environ 9 000 renards dans le département par année. Concernant le tir de nuit, en mai et juin, 60 supplémentaires ont été tués, soit 0,3 % de tous les renards tués dans l'Yonne. Où est la justification de ces mesures dérogatoires… ?»

Tableau de chasse 2015/2016

5 010 lièvres	430 sarcelles d'hiver
3 301 lapins de garenne	5 560 corvidés (corbeaux freux,
11 150 perdrix grises	corneille noire pie bavarde)
9 850 perdrix rouges	9 400 renards
22 900 faisans	(dont 1 500 piégés)
2 190 bécasses	9 150 chevreuils
19 500 pigeons ramier	9 998 sangliers
8 750 canars colvert	514 cerfs



Saint-Vincent de Bourgogne

Tiercé gagnant pour Irancy

N'en déplaise aux dieux du vent et de la pluie, le comité de Saint-Vincent d'Irancy peut être fier du travail accompli. La manifestation aura été une réussite sur toute la ligne et un premier bilan chiffré vient d'être présenté aux vignerons.


Le président de l'AOC et du Comité Saint-Vincent peut avoir le sourire : la fête a été belle !

Fête populaire, succès financier, notoriété accrue pour l'appellation… Peu importe l'ordre ou le désordre, le tiercé est gagnant à tous les coups pour les organisateurs de la Saint-Vincent de Bourgogne 2016, qui viennent de livrer, chiffres à l'appui, un premier bilan de ces deux jours de fin janvier, où plus de 25 000 personnes ont arpenté les rues d'Irancy.

Et pourtant, ce n'était pas gagné, au vu de la météo capricieuse qui aura accompagné l'événement. Avec le recul, aujourd'hui, Christophe Ferrari, président de l'AOC et du comité de Saint-Vincent, peut le confesser (tout arrive…!) : *«on en menait pas large samedi midi, quand la pluie s'est mise à redoubler. Avec en plus la rotonde qui menaçait de s'envoler, les élingues ayant lâché»*. Il en fallait plus sans doute pour doucher, c'est le cas de le dire, l'enthousiasme des visiteurs. Avec, excusez du peu, un budget revu à la baisse, passé de 550 à 500 000€ et à la clé, un solde positif de 3 800€.

Les *«blancs»* d'Irancy

Le succès est aussi médiatique, grâce notamment à l'aide logistique apportée par Yonne Tourisme, qui n'aura pas ménagé sa peine pour offrir une lisibilité d'envergure au village et à son appellation. Sa chargée de communication, Stéphanie Wahl a fait les comptes : *«nous avions créé un dossier de presse spécifique pour l'événement et au final, ce sont pas moins de 134 articles, reportages et sujets audio ou vidéo qui ont été réalisés sur la Saint-Vincent, ce qui représente en contrepartie publicitaire la somme de 843 000 €»*. Le président Ferrari n'avait pas tort, en évoquant l'idée il y a trois ans d'une telle manifestation, d'insister sur le fait que *«ce serait le seul événement permettant à l'appellation d'Irancy une publicité comme jamais on ne pourrait se payer !»* Avec pour l'anecdote, ce reportage de l'émission *«Des Racines et des Ailes»*, où étaient évoqués *«les vins blancs réputés d'Irancy»* (sic !) Le journaliste a du se tromper d'encrier en y trempant sa plume. Le commentaire sera corrigé et l'émission rediffusée cet été sur France 3.

16 000 bouteilles consommées

Sur les 43 vignerons que compte l'appellation, 35 se sont mobilisés pour contribuer au succès de la Saint-Vincent et au total, 12 000 bouteilles ont été collectées, tous millésimes confondus, le Comité ayant fait le choix de privilégier la diversité à la traditionnelle cuvée unique. Une innovation qui fait des émules, puisque l'AOC Mercurey, hôte de la Saint-Vincent de Bourgogne 2017, a déjà annoncé qu'elle ferait de même. A ce chiffre se rajoutent les 4 000 bouteilles de crémant vinifiées spécialement pour l'occasion. Encore une première pour Irancy *«jusqu'alors, le lien n'avait jamais été fait pour une Saint-Vincent de Bourgogne, entre vins tranquilles et vins effervescents»*. Au final environ 12 000 bouteilles ont été consommées durant ces deux jours. Les organisateurs veillant à une parfaite répartition des vins dégustés, afin que chaque producteur soit représenté. Et comme le Comité avait pris soin d'approvisionner à cet effet 60 000 €, chaque vigneron se verra crédité de la somme de 5 € par bouteille offerte.

Une notoriété accrue

Multipliant les remerciements, Christophe Ferrari a salué le travail accompli : *«sans une équipe aussi soudée, on n'aurait jamais pu y arriver. Toujours dans une ambiance agréable, où tout le monde tirait dans le même sens, où chacun faisait son boulot»*. Remerciant au passage le maire de la commune et collègue vigneron, Stéphane Podor : *«Une commune qui va de l'avant, un maire qui est d'aplomb, c'est aussi pour ça qu'on réussit une manifestation comme celle-ci»*.

Reste aujourd'hui à perpétuer cette nouvelle notoriété acquise par l'appellation. Nul doute qu'ils seront nombreux à revenir dans le village aux beaux jours. Un regain de lisibilité dont les premières retombées se sont déjà faites ressentir lors de la première journée des Grands Jours de Bourgogne, il y a quelques semaines à Chablis, où nombre de visiteurs ont montré un élan particulier pour découvrir ou redécouvrir les vins d'Irancy. D'ores et déjà, rendez-vous est donné à l'été 2020, pour les 20 ans de l'appellation. Une nouvelle occasion de faire la fête et cette fois, c'est promis, le soleil sera là !

DOMINIQUE BERNERD


Le Comité de Saint-Vincent a réuni les vignerons, pour présenter un premier bilan chiffré de la manifestation.



Économie

Crédit agricole Champagne-Bourgogne : banquier mais pas seulement...

L'assemblée générale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne s'est tenue dans l'Aube. L'occasion pour le président de la caisse régionale, Vincent Delatte et son directeur général, Jacques Kermarrec, de revenir sur une année 2015 plutôt satisfaisante alors que contexte économique reste durablement morose.


Jacques Kermarrec, directeur général et Vincent Delatte, président du CACB.

Quitte à se répéter il faut bien reconnaître que l'économie en 2015, reste durablement placée sous le signe de la morosité. Pour une banque, c'est un véritable challenge à relever quand il s'agit d'améliorer les performances dans un contexte économique peu propice. Vincent Delatte, président de la caisse régionale du Crédit agricole Champagne-Bourgogne ne cache donc pas sa satisfaction de voir son établissement afficher une progression de 3% du revenu brut d'exploitation, un résultat net de la caisse en hausse de 4% et des fonds propres en augmentation portés à 1,4 milliard d'euros. Au final et contre toute attente : *«l'année est satisfaisante sur le plan des performances»*. Le dynamisme commercial a soutenu l'activité et la progression des chiffres s'explique autant par les volumes d'activité en hausse et par un strict contrôle des charges de structure.

Une banque agricole pour 22% de son activité

Côté activité justement la caisse régionale du Crédit agricole Champagne Bourgogne reste à 22% un banque qui finance et accompagne le secteur agricole et les agriculteurs. Les 78% restant concernant toutes les catégories socio-professionnels et toutes la palette d'activités d'une *«banque universelle»*.

Sans surprise, Vincent Delatte confirme que *«le secteur agricole se trouve confronté à une crise durable, à la fois du fait d'une conjoncture de prix bas, mais aussi du fait d'une crise du modèle économique actuel»*. Au-delà des réponses conjoncturelles et de l'accompagnement nécessaire pour pallier les effets immédiats de la crise, le Crédit agricole Champagne-Bourgogne est engagé dans un réflexion d'ensemble aux côtés des organisations professionnelles et des acteurs du monde agricole. Côté accompagnement, entre l'automne 2014 et le printemps 2015, 51 millions de crédits supplémentaires ont été consacrés au soutien des agriculteurs. Tous les clients engagés sur des dossiers de prêts à long terme ont été contactés, pour pallier l'urgence et envisager un suivi en 2016.

«100% humain, 100% digital, 100% territoire»

Satisfaction pour l'ensemble des activités pour Jacques Kermarrec qui constate *«une année satisfaisante sur le plan des performances»*, à mettre au crédit d'un développement financier conjugué à un développement humain. La proximité avec tous les territoires (Yonne - Côte d'Or - Aube - Haute-Marne) reste un engagement fort de la banque coopérative dont 1150 administrateurs constituent le fer de lance du réseau. *«C'est ce qui nous permet d'être mieux informé, plus réactif et plus proche»* apprécie Vincent Delatte, confirmant *«la volonté politique forte de maintenir le réseau actuel d'agences, de continuer à investir pour mieux affirmer cette présence»*, tout en développant des services en parallèle dans la sphère numérique en particulier. *«Conjuguer intelligemment modèle de proximité traditionnel et nouvelles technologies»*, tel est l'enjeu rappelé par le directeur général pour une banque universelle qui joue *«le 100% humain, le 100% digital et le 100% territoire»*.

En 2016, les perspectives, semblent rassurantes *«la bonne activité continue surtout en crédits habitat, assurance et prévoyance»*. Pour l'agriculture il semble qu'il faudra bien trouver et s'entendre sur la définition de nouveaux modèles de développement ; accompagner les structures pour qu'elles s'adaptent à un environnement économique contraint. Le Crédit agricole *«est engagé dans un démarche de réflexion, d'adaptation et d'accompagnement des exploitations»*, mais il s'agit aussi d'accompagner *«ceux qui souhaitent changer d'orientation et cesser leur activité»* confirme le président de la caisse régionale.

L'ambition 2016, réaffirmée et soutenue par un projet d'entreprise, c'est bien *«de conforter le modèle coopératif»* et de continuer le développement financier sans perdre de vue qu'une banque coopérative, c'est une banque *«mais pas seulement, car elle participe directement à la dynamique du monde rural et accompagne ses clients dans tous leurs projets de vie»* conclut Vincent Delatte.

ANNE-MARIE KLEIN

Des changements au conseil d'administration

Damien Contat remplace Yves Jolly, en limite d'âge statutaire, en tant que vice-président issu du département de l'aube. Jean-Yves Remillet, devient 1er vice-président de la caisse régionale et représente la Haute-Marne. La Côte d'Or et l'Yonne sont toujours représentées par Roland Denis et Bernard Moissette. Etienne Ghisalberti entre au bureau et devient trésorier. Enfin, la caisse régionale accueille une nouvelle administratrice : Anne-Laurent, de l'Aube.
Les administrateurs membres du bureau : Vincent Delatte (président), Jean Yves Remillet (1er vice-président), Roland Denis (21), Bernard Moissette (89) et Damien Contat (10) (vice-présidents), Michel Dombrecht (secrétaire), Claude Chatelot (secrétaire adjoint), Etienne Ghisalberti (trésorier).
Les administrateurs de la caisse régionale : Thierry Bierne, Marie-Isabelle Fauconnier, Anne Laurent, Florence Lemaire-Septier, Luc Lévêque, Christophe Masson, Denis Pelletier, Florence Quinet, Isabelle Robert, Ghislaine Verstraete.

Résultats financiers de 2015

Produit net bancaire : 371,1M€ (1,2%)
Charges de fonctionnement nettes : 189,2M€ (-0,2%)
Résultat brut d'exploitation : 182 M€ (+2,7%)
Résultat net : 100,5 M€ (+4,2%)
Fonds propres sociaux : 1484 M€ (+6,45%)




V-MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr
M. STRAUB 06 83 41 72 77

Communiqué

Baisse des cotisations des agriculteurs

Conformément à l'engagement du Président de la République précisé par l'annonce du Premier ministre le 17 février dernier d'une baisse immédiate de cotisations personnelles des agriculteurs de 7 points supplémentaires, le décret n°2016-392 du 31 mars 2016 relatif à la cotisation d'assurance maladie et maternité des travailleurs indépendants agricoles vient d'être publié au journal officiel, après consultation obligatoire de la Caisse nationale d'assurance maladie et de la Caisse centrale de la MSA.

Cette baisse de charges supplémentaires à destination des agriculteurs va alléger les trésoreries des exploitations de manière durable dans le temps, et permet un alignement du taux de cotisations applicable aux agriculteurs français sur le taux moyen de cotisations de leurs voisins européens. Elle s'applique à compter du 1er janvier 2016, et il en sera tenu compte dans les prochains appels à cotisations de la MSA. Ce nouvel allègement de charges représente un effort pour l'Etat de 500 millions d'euros par an, qui vient s'ajouter à la baisse de 3 points des cotisations personnelles des agriculteurs applicable depuis 2015 dans le cadre du Pacte de Responsabilité et de Solidarité décidé par le Gouvernement, et à la suppression de l'assiette minimale maladie en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Au total, depuis 2015, ce sont donc 720 millions d'euros d'allègements pérennes de cotisations supplémentaires qui ont été décidés, tout en maintenant le niveau actuel des prestations sociales rendues aux agriculteurs.

Au total, la production agricole bénéficie d'un montant de 2,3 milliards d'allègements de charges, portant les allègements supplémentaires en 2016 à 1,3 milliard d'euros, comparé à 2012. Les allègements de charges pour l'agriculture ont donc d'ores et déjà plus que doublé, sous l'action de ce Gouvernement.
En outre, les agriculteurs qui ont des revenus très faibles (inférieurs à environ 4300 euros annuels), bénéficieront cette année d'une année blanche sociale totale, par report automatique du paiement de leurs cotisations MSA.

Point «*Huile*»

La Fop affirme ses convictions et affiche ses ambitions

Le conseil d'administration de la FOP a relayé les inquiétudes des producteurs quant aux conséquences de la dernière décision de Saipol concernant l'augmentation du taux de base de l'huile.

Réunie en Conseil d'administration, la FOP, très vivement interpellée depuis plusieurs jours par de nombreux producteurs, a longuement débattu des conséquences pour tous les vendeurs de graines de la décision prise par Saipol d'acheter les graines de colza sur une base de 42% d'huile au lieu de 40% précédemment. Les administrateurs de la FOP ont, à cette occasion, très fortement relayé les légitimes inquiétudes des producteurs de colza quant aux effets de cette décision.
Ils ont :
- Rappelé que les trésoreries des exploitations sont exsangues du fait d'une conjoncture de prix difficile ;
- Rappelé la colère des producteurs face à l'accumulation de normes et contraintes qui handicapent leur compétitivité et leur capacité de production ;
- Refusé toute évolution qui se ferait sans prise en compte de son impact sur la réalité économique des exploitations.
En conséquence, le Conseil d'administration de la FOP conditionne la mise en œuvre de cette décision au fait :
- Que toute évolution des modalités de paiements ne se fasse pas au détriment des vendeurs de graines ce qui signifie qu'elle doit être neutre pour les producteurs ;
- Qu'il y ait une compensation intégrale par Saipol du changement des modalités de paiement des vendeurs de graines qui devra intervenir tant que le marché à terme n'aura pas pris en compte une référence 42.

Le Conseil d'administration de la FOP demande par ailleurs :
- À ses représentants au sein d'Avril de veiller à la bonne exécution de ces exigences ;
- À l'interprofession d'ouvrir le débat en son sein sur la répartition de la valeur ajoutée avec des points d'étape réguliers ;
- L'organisation de réunions d'informations tripartite – producteurs, organismes stockeurs et Saipol – sur ce sujet.

Gérard Tubéry, président de la FOP, a déclaré :
«Je suis très attaché à l'organisation économique des producteurs. Il importe donc de veiller au bon équilibre des relations entre tous les acteurs car l'avenir de chacun est étroitement lié à celui des autres. Dans ce cadre, la FOP assumera toutes ses responsabilités pour que perdurent la présence d'outils industriels performants sur tout le territoire et la vitalité de la démarche filière».

Production de volailles de chair

Vers un guide de bonnes pratiques

Une projet de guide des bonnes pratiques pour la production de volailles de chair est en cours d'élaboration. Les acteurs de la filière Bourgogne-Franche-comté font valoir leurs spécificités.



Le gouvernement a pris des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire, qui entraîne des pertes économiques importantes pour les filières volailles du Sud-Ouest de la France et pénalisent nos filières de production locales du fait de l'entrave aux exportations françaises dans certains pays tiers.
Un arrêté qui fixe les mesures de Biosécurité sur l'ensemble de la France renvoie sur plusieurs points à des guides de bonnes pratiques d'hygiène à définir par la profession.
Le guide pour les élevages de volailles de chair devra être validé par la DGAL pour une application rapide puis transmis à l'ANSES a pour vocation, après réalisation d'une analyse des risques et d'identification des dangers, de préciser les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les exploitations.
A l'initiative de la FRSEA et de la Chambre d'agriculture Bourgogne- Franche-Comté, les acteurs de la production avicole de Bourgogne et Franche-Comté se sont réunis le 23 mars 2016 pour analyser le projet de guide de bonnes pratiques d'hygiène sanitaire (GBPHS) pour la production de volailles de chair et permettre la prise en compte des spécificités locales.
Louis Accary, président de la section avicole de la FRSEA BFC et du COR Avicole de la CRA BFC a entrepris de consulter les acteurs de la production avicole régionale sur le projet de texte préparé par l'ITAVI.
Pour l'occasion, Christian Marinov, directeur de la Confédération française de l'aviculture, et Bérenger Morel, chargé de mission, sont intervenus pour animer le groupe de travail.
Cette consultation locale a permis de faire remonter les observations et propositions d'amendements des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté.
La rencontre a été également l'occasion d'étudier l'état d'avancement du dossier concernant le stockage des effluents avicoles : fumière et/ou stockage au champ, ainsi que les dernières informations sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Chronique ovine

Les soins aux jeunes agneaux

La campagne d'agnelages n'est pas encore terminée dans de nombreuses exploitations.
Sur le nouveau-né, les soins suivants sont essentiels pour limiter les problèmes sanitaires. Le premier concerne la vérification de la prise colostrale. Elle doit être réalisée sur tous les agneaux dans les 6 heures qui suivent la naissance. En cas d'absence de prise de colostrum par l'agneau, la substitution par du colostrum de tout ruminant (brebis, chèvre, vache) ayant mis bas moins de 12 heures avant la traite, permet un bon transfert d'immunité à l'agneau.

Désinfecter le nombril dès la naissance
La désinfection du nombril est effectuée sur tous les agneaux le plus tôt possible après la naissance, au maximum dans les 12 heures. Cette intervention peut être réalisée par pulvérisation ou à l'aide d'une solution de trempage renouvelée au minimum 3 fois par semaine voir plus en cas de fortes chaleurs (ou tous les 20 à 30 agneaux lors du pic des mises-bas). La pulvérisation est bien adaptée en matière d'hygiène mais nécessite une application sur l'ensemble du cordon.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les fiches Ciirpo : «*De nouvelles références sur la qualité du colostrum*», «*Diminuer la mortalité des agneaux, c'est possible !*» et la vidéo «*le colostrum : l'assurance vie de l'agneau*» sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/Ciirpo



Un produit désinfectant et asséchant pour le nombril



Achat de terres

La FNSafer pointe les failles de la réglementation

L'acquisition récente de 1700 hectares dans l'Indre par une société chinoise a suscité une vigoureuse réaction de la FNSafer.

Dans l'affaire du rachat de 1700 ha de céréales par un groupe chinois dans l'Indre, ce n'est pas tant l'origine des capitaux qui inquiète la FNSafer, que le mode opératoire.

La cession a été opérée par le biais de ventes de parts sociales sur lesquelles les Safer n'ont pas de prise. *«Ni la Commission des structures, ni la Safer ne disposent des moyens juridiques pour s'assurer que le projet d'acquisition répond bien aux objectifs des politiques publiques»*, déplore la FNSafer. En effet aucune installation n'est prévue mais simplement la mise en place de salariés, ni aucune implication sur les territoires, la production étant destinée à l'exportation.

La FNSafer craint que le foncier n'échappe à tout contrôle par ce biais. Elle alerte sur les conséquences d'un marché totalement libre, *«porte ouverte aux excès, à la financiarisation et à la spéculation»* ce qui ne pourrait que nuire à l'installation des jeunes agriculteurs et à la vialité des territoires ruraux. *«C'est aussi une remise en cause totale de l'agriculture française, fondée sur l'entreprise familiale, source de productions diversifiées, de qualité, d'emploi et de valeur ajoutée pour les territoires»*.

«Face à l'avidité des investisseurs, il est urgent de renforcer les politiques foncières afin qu'elles soient véritablement efficaces dans tous les cas de figure: que la terre soit transmise en direct ou par le biais de cessions de parts sociales, les mêmes règles doivent s'appliquer», conclut la FNSafer.



Conjoncture agricole

Recul démographique et forte baisse du revenu agricole

Selon les données publiées par la MSA, l'année 2015 a vu un recul démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des revenus en diminution.


J.-C. Gutner

Avec - 47,7% sur un an, c'est dans le secteur des grandes cultures céréalières que les revenus professionnels ont le plus fortement diminué.

Au 1er janvier 2015, 467 591 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole étaient dénombrés en France métropolitaine, un chiffre en baisse de 1,3% par rapport au 1er janvier 2014. Cette diminution, légèrement supérieure à celle observée depuis 2012, est exclusivement imputable à une baisse des effectifs d'exploitants agricoles, la population des chefs d'entreprise agricole progressant de 0,3% en 2015.

L'an passé, 17 875 nouveaux cotisants en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise ont fait leur entrée au régime des non-salariés agricoles et 24 146 individus l'ont quitté. Le taux de remplacement des départs, avec 74%, est en repli par rapport aux années précédentes. Le régime des non-salariés agricoles comprend 33 450 collaborateurs d'exploitation agricole, un effectif en baisse de 7 % par rapport à l'année dernière. Quant au nombre d'aides familiaux, il subit une érosion de 11,5% et ne concerne plus que 3 630 individus.

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 48,9 ans en 2015 (48,7 ans l'an passé). Il est à la hausse tant pour les hommes (48 ans) que pour les femmes (51,6 ans). Le transfert entre époux, autrement dit la possibilité pour les conjoints de prendre la tête de l'exploitation lorsque le chef prend sa retraite, bien que de moins en moins fréquent, influence significativement l'âge moyen des femmes chefs alors que l'impact est quasi nul côté masculin (47,9 ans d'âge moyen pour les chefs sans transfert) ; l'âge moyen des femmes s'élève à 50,2 ans en l'absence de transfert entre époux et à 61,2 ans dans le cas contraire.

Hormis la filière équine, les entreprises de services et les paysagistes, toutes les activités agricoles sont impactées par la baisse des effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Les filières les plus touchées par les baisses d'effectifs sont les cultures spécialisées (- 2,6%) et l'élevage laitier (- 2,5%). Viennent ensuite l'élevage hors sol (- 1,6%), puis la viticulture (- 1,3%) et l'élevage à finalité viande (- 1,3%). En polyculture associée à de l'élevage et dans les cultures céréalières et industrielles, les effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole diminuent plus modérément (- 0,7% à 0,9%). Seuls les centres équestres et les entreprises de services (entreprises de travaux agricoles et paysagistes) affichent une croissance modérée de leurs effectifs de chefs, soit + 0,5 % et + 0,6 %.

23,6 millions d'hectares de terres mises en valeur

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole sur deux produit du lait, des céréales ou élève des bovins pour leur viande. En 2015, 20,6 % des chefs (96 400 individus) pratiquaient l'élevage laitier, 17,7 % cultivaient des céréales et autres cultures industrielles (82 600 individus), 11,9 % élevaient des bovins à finalité viande (55 800 individus). S'ajoutent 10,4% de viticulteurs (48 500 chefs) et 9,7% de polyculteurs-éleveurs (45 250 chefs).

La pluriactivité concerne 16% des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (+ 0,3 point). Par ailleurs, 56,2% de ces derniers exercent leur activité dans une exploitation ou entreprise constituée en société. La forme sociétaire a fortement progressé : 48,3%, ce qui représente 171 260 exploitations/entreprises et 262 960 associés. Les terres mises en valeur représentent 23,6 millions d'hectares, soit une surface exploitée inférieure de 0,9% à celle de 2014. Quant à la superficie moyenne par habitant, elle augmente et atteint 54,6 hectares contre 54,2 un an plus tôt. Un exploitant sur deux met en valeur une superficie n'excédant pas 42,4 hectares, voire tout au plus 18,1 hectares dans 25% des cas. Pour 25 % des exploitants, la superficie par individu est au moins égale à 75,5 hectares, voire supérieure à 118 hectares pour 10% des chefs.

Toutes professions confondues, les revenus professionnels diminuent de 20,9% sur un an. C'est dans le secteur des grandes cultures céréalières et industrielles que les revenus professionnels diminuent le plus fortement : - 47,7% Dans l'élevage hors sol, les revenus professionnels baissent de 19,8%, tandis que l'élevage pour la viande connaît un fléchissement des revenus professionnels de 6,7 % . Les revenus professionnels de la filière lait et de la viticulture progressent, respectivement de 13,6% et de 6,6%. Quant à l'assiette brute de cotisations (base de calcul des cotisations sociales de chaque exploitant établie à partir des revenus professionnels de 2014 ou de la moyenne 2012, 2013 et 2014), elle diminue de 11%. Et ce en raison des résultats enregistrés dans le secteur des cultures céréalières et industrielles (- 26%), dans celui de la polyculture-élevage (- 18,3%) et dans l'élevage hors sol (-11,5%).

VALÉRIE GODEMENT

Option annuelle

Les exploitants, pour amortir leurs variations des revenus professionnels, ont davantage recouru à l'option annuelle pour le calcul de leurs cotisations sociales : 20,7 % en 2015 contre 15,4 % en 2014.

Un quart des chefs d'exploitation agricoles sont des femmes

Toujours selon la MSA, les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprises agricole étaient 113 200 en 2014, soit 24% de l'ensemble de la population. Les femmes représentent 25,5% de l'effectif des chefs d'exploitation. En revanche, parmi les chefs d'entreprise de services, la proportion de femmes n'est que de 5%. L'âge moyen des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est de 51 ans et demi contre 48 ans pour les hommes. Parmi elles, 42 % ont 55 ans ou plus. Par ailleurs, 29% des exploitations ou entreprises agricoles ont au moins une femme comme exploitante ou co-exploitante. Les femmes dirigent majoritairement des structures de forme sociétaire associées fréquemment à des co-exploitants de sexe masculin ; elles sont 59% dans ce cas. Elles sont établies en EARL dans 26,5% des situations et en Gaec pour 17 % d'entre elles. Les femmes chefs d'exploitation exercent principalement leur activité dans l'élevage de bovins-lait (18%), les cultures céréalières et industrielles (16,5%) et les cultures et élevages non spécialisés (13%). Elles sont aussi très présentes dans la filière cheval. Parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 17% des femmes sont affiliées en qualité de conjointes actives dans l'exploitation ou l'entreprise avec le statut de collaboratrice d'exploitation. Le secteur de la production agricole emploie 394 000 femmes, correspondant à 93 700 équivalents temps plein ; elles représentent 36% des salariés du secteur. Avec 39 ans d'âge moyen, elles occupent principalement un emploi en viticulture (39%), en cultures spécialisées (31%) ou en cultures et élevages non spécialisés (17%). En production agricole, 23,4 % des salariées du secteur sont en CDD, soit 328 000 contrats signés surtout en viticulture et en cultures spécialisées, secteurs marqués par un important travail saisonnier.

Les femmes d'exploitant qui ne sont ni chefs ni des collaboratrices d'exploitation sont au nombre de 150 000. La plupart d'entre elles occupent un emploi salarié dans l'entreprise de leur conjoint ou dans une autre entreprise. Néanmoins, il existe encore des femmes d'exploitants sans déclaration sociale à la MSA et sans emploi. Leur nombre est estimé entre 2 000 et 5 000 personnes.

V. G.

Le combiné presse-enrubanneuse optimise les chantiers

Un seul chauffeur et un seul tracteur pour réaliser deux opérations ! Une combinaison qui favorise également la qualité du fourrage en enrubannant la balle sitôt pressée.



Crédit : Lely

« *Le premier avantage des combinés presses-enrubanneuses est qualitatif, souligne Jean-Eudes Simon, de Centradis, importateur de McHale. Plus on attend entre le pressage et l'enrubannage, plus la balle a le temps de se déformer, de se détendre et d'emprisonner de l'air. Cet air retarde la mise en fermentation et dégrade la qualité du fourrage.* » Ceci est d'autant plus vrai lorsque le fourrage est sec. La qualité du filet entre également en jeu, certaines marques s'étirant plus que d'autres. Autre argument qualitatif en faveur de la presse-enrubanneuse, «*certains pressent du fourrage vert avec des machines qui ne sont pas forcément adaptées à l'enrubannage, ce qui pose des problèmes de serrage, donc de conservation*», poursuit Jean-Eudes Simon. «*Enrubanner aussitôt évite aussi que le fourrage ne sèche trop, ou qu'il ne pleuve dessus, l'humidité pouvant engendrer du pourrissement et donc des butyriques*», ajoute Régis Jouault, de Lely.Néanmoins, en chantier décomposé, si l'enrubanneuse suit de près la presse, les différences qualitatives sont minimes. L'argument principal du combiné est alors logistique. Un seul chauffeur et un seul tracteur assurent les deux prestations. Même si le tracteur doit être plus puissant, compter 150 à 170 chevaux minimum selon le relief, les coûts de traction et de carburant restent moindres qu'avec deux tracteurs plus petits. En revanche, le coût d'achat du combiné presse-enrubanneuse reste plus élevé. Selon les marques et les équipements, un combiné à chambre fixe est annoncé au catalogue entre 75 000 et 90 000 euros (85 000 à 100 000 euros pour une version à chambre variable), tandis qu'un couple presse et enrubanneuse séparées à caractéristiques comparables oscille entre 50 000 et 70 000 euros. Le surcoût se justifie donc sur un important volume de balles enrubannées, à savoir 10 000 à 15 000 bottes dans l'année.

Mobiliser moins de tracteurs et moins de chauffeurs

Autre limite : le niveau de technicité. Les combinés presses-enrubanneuses sont relativement complexes. «*Il faut un chauffeur qualifié pour conduire cet engin, explique Jean-Marie Roos, de Kuhn, à la différence d'une presse ou d'une enrubanneuse simples, dont l'utilisation est assez rapide à maîtriser. C'est pourquoi on rencontre quasi exclusivement ces combinés dans des ETA, voire des Cuma avec chauffeur ou des grosses exploitations.*»

D'autres solutions existent sur le marché pour minimiser le nombre de tracteurs et de chauffeurs. C'est le cas notamment de la presse iBio de Kuhn. Celle-ci réalise successivement le pressage et l'enrubannage au sein de la chambre. Compacte (4,50 mètres de long, contre 5,80 à 7,60 mètres pour des combinés classiques), cette machine à chambre fixe annoncée à 75 500 euros au catalogue est également plus légère (3,75 tonnes, contre 6 à 7 tonnes), raison pour laquelle elle est particulièrement appréciée en régions montagneuses.

«Même si elle ne presse pas pendant qu'elle enrubanne, elle peut atteindre, dans les meilleures conditions, des rendements comparables aux combinés classiques (45 à 55 bottes par heure), explique Jean-Marie Roos. Pendant la phase de transfert de balle sur un combiné classique, l'iBio a déjà réalisé les deux tiers de l'enrubannage, puisqu'il n'y a pas de transfert.» Cette machine s'adresse aux entrepreneurs et grosses exploitations réalisant plus de 5 000 bottes par an. Tracter une enrubanneuse derrière une simple presse constitue également une alternative aux presses-enrubanneuses. Elle reste peu prisée, reconnaît Pierre Payré, de Göweil. «*Le rendement horaire est moins important, du fait des temps d'éjection et de reprise.*» De plus, l'ensemble est long et peu maniable.

Chambre fixe et chambre variable se disputent le marché

Historiquement, les premiers combinés presses-enrubanneuses étaient dotés de chambre fixe. Puis sont arrivés les premiers modèles à chambre variable. Légèrement plus coûteux, ces derniers présentent l'avantage de pouvoir serrer davantage le noyau et de réaliser des bottes plus grosses (jusqu'à 2,05 m sans enrubanner, 1,85 m de diamètre en enrubanné). Ces machines jouent également la carte de la polyvalence en pressant avec densité du fourrage sec ou de la paille, la plateforme d'enrubannage pouvant alors servir de groupeur de balles. «*Cette polyvalence a fait progresser les ventes de combinés à chambre variable au point de talonner ces dernières années les modèles à chambre fixe, annonce Jean-Marie Roos. Plus récemment, cette tendance s'est un peu inversée.*» En effet, pour bon nombre de constructeurs, presser du sec avec un combiné n'est pas la solution la plus économique. «*Autant acheter une presse à chambre variable à côté et rentabiliser les outils sur une plus longue période, explique Pierre Payré. Ce n'est pas la plateforme d'enrubannage qui use le plus vite, mais bien la presse. Preuve en est, certains de nos clients entrepreneurs, qui ont investi dans notre plateforme d'enrubannage sur laquelle on greffe une presse, en sont à leur huitième presse sur le même châssis. Alors, autant valoriser au mieux le combiné en ne lui faisant faire que du vert.*»

L. VIMOND

Vers un liage au film

Plusieurs constructeurs présentent des particularités au niveau de l'enrubannage. McHale propose un enrubannage vertical, ce qui permet de réduire la longueur de l'ensemble à 5,80 mètres au transport comme au champ. Kuhn et Deutz-Fahr proposent en option un enrubannage en trois dimensions. « L'objectif n'est pas tant la réduction de la quantité de film nécessaire, détaille Jean-Marie Roos, car avec six couches, il n'y a pas de réelles économies. Il s'agit plus de maintenir la forme de la balle et de mieux répartir ces couches et non les concentrer sur les faces planes. En outre, en commençant à dérouler le film dans le sens du liage, cela permet de coucher les tiges dures, par exemple en luzerne, tiges qui auraient d'habitude tendance à percer le film en enrubannage classique. »

Et quitte à enrubanner dans le sens du liage, autant remplacer le filet par un film directement. Plusieurs constructeurs proposent cette solution de liage. « C'est un film spécifique plus résistant qui est étiré de 10 à 30 % avant d'être appliqué, précise Jean-Eudes Simon. Comparativement au liage filet, la balle se relâche beaucoup moins, notamment avec du fourrage très sec, où l'on peut observer des différences de diamètre jusqu'à 6 cm. Cela signifie moins d'air à l'intérieur, donc un démarrage de fermentation plus rapide et une plus grande qualité. » « Une étude d'un institut technique a même montré que cette technique diminue de 7 % les pertes et augmente significativement la production de lait », ajoute Pierre Payré.

fendt.fr
FENDT
Fendt 500 Vario SCR
Un idéal sans compromis
Dernier né de nos nouvelles chaînes de production à Marktoberdorf, le 500 Vario exacerbe les sommets sur une toute nouvelle série de tracteurs. Les dimensions du légendaire 500 Favorit, associées à la cabine VisioPlus et sa toute dernière génération de terminal VarioTronic, sont des signes visibles des raffinements techniques apportés. De 125 à 165 Ch, ce tracteur est animé par un moteur 4 cylindres SCR. Avec ces trois niveaux de finitions, le 500 Vario SCR met la rentabilité à la portée de tous.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Des incorporateurs d'additifs de plus en plus intégrés sur les ensileuses

L'utilisation croissante des conservateurs de fourrages pousse les constructeurs d'ensileuse à intégrer des systèmes d'incorporation favorisant la précision de dosage.


Crédit : Claas

L'utilisation croissante des conservateurs de fourrages pousse les constructeurs d'ensileuse à intégrer des systèmes d'incorporation favorisant la précision de dosage.

Largement répandue pour l'ensilage d'herbe, l'incorporation de conservateurs au moment de la récolte tend également à se développer pour l'ensilage de maïs, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays européens. De plus en plus d'ETA équipent leurs ensileuses en conséquence, afin d'offrir une valeur ajoutée à leur service. Si les solutions adaptables (Pioneer, Schaumann) sont proposées depuis un certain temps pour les machines déjà en service, la plupart des constructeurs d'ensileuses ont anticipé le mouvement en développant des systèmes d'incorporation intégrés d'usine. Les configurations les plus simples utilisent toutefois un système adaptable avec quelques améliorations spécifiques au constructeur (pilotage depuis le terminal, automatisation de la mise en route et de l'arrêt de l'injection). C'est ce que propose Krone sur l'ensemble de sa gamme en offre « économique ». John Deere et New Holland offrent la possibilité d'activer et de désactiver un dispositif adaptable depuis le terminal de la machine.

Capacité et débit des incorporateurs			
Marque	Volume du réservoir	Dosage horaire	Dosage massique (1)
Claas	375 l	30 à 400 l/h	0,5 à 2 l/h
	20 l	0,2 à 7,5 l/h	10 à 30 ml/h
Fendt	210 l	25 à 100 l/h	ND
John Deere	300 l	30 à 382 l/h	0,1 à 5 l/h
	30 l	2 à 13 l/h	10 à 500 ml/h
Krone	200 ou 330l	30 à 474 l/h	ND
New Holland	400 l	30 à 200 l/h (2)	0,1 à 5 l/h
(1) Avec capteur de rendement en option		*ND : Non disponible*	
(2) Ou 5 à 200 l/ha			

Une intégration dès la conception de l'ensileuse

Les solutions intégrées offrent plus de fonctionnalités. Elles équipent les FR de New Holland, la série 8000 de John Deere, les Jaguar 800 et 900 de Claas, les BigX de Krone et les Katana 65 et 85 de Fendt. Toutes se caractérisent par un réservoir de grand volume, le plus souvent intégré au design de la machine, raccordé à une pompe à débit variable qui alimente des buses placées dans la zone de la soufflerie ou à la base de la goulotte, pour un mélange efficace des additifs avec la récolte. L'utilisateur pilote le système depuis son terminal en cabine en déterminant le dosage en litres par heure. Selon les marques, il peut également définir le mode de mise en route de l'injection. Par exemple, chez John Deere, le chauffeur peut choisir l'activation, soit lorsque l'équipement est baissé, soit lorsqu'il y a une entrée de matière dans les rouleaux d'alimentation, ou lorsque ces deux conditions sont réunies. La seule intervention sur le système est la sélection des buses correspondant au débit paramétré.

Certaines marques proposant un capteur de rendement en option (Claas, John Deere et New Holland) donnent accès à un second mode de réglage du débit qui est alors défini en litres par tonne. Si l'ensileuse dispose d'un capteur d'humidité, le dosage peut alors tenir compte du taux de matière de sèche, autorisant alors un réglage en litres par tonne de matière sèche.

Système de dosage *«bas volume»*

Autre particularité des systèmes d'incorporation de Claas et John Deere, ils disposent d'un second système de dosage *«bas volume»* utilisant un petit réservoir avec son propre circuit, adapté notamment à l'inoculation d'additifs bactériologiques très concentrés. Les deux dispositifs fonctionnent indépendamment. Ils peuvent être utilisés seuls ou en même temps. Pour des inoculants concentrés plus efficaces dilués, il est possible de coupler les deux systèmes en mettant de l'eau dans le grand réservoir qui sera injecté en même temps que l'inoculant. En évitant la dilution du produit dans la grande cuve, cette alternative simplifie la récupération d'additif non consommé.

Michel Portier



Les **Nouveautés** - *Les* **Nouveautés** *Les* **Nouveautés** - *Les* **Nouveautés** - *Les* **Nouveautés**

Claas Le lamier Max Cut dès 2,60 mètres



Claas

La gamme de faucheuses à disques série 50, de Claas, bénéficie désormais d'un lamier Max Cut et d'une tête d'attelage optimisée pour faciliter les opérations d'accrochage et de décrochage. Adoptant un design remis au goût du jour, la série 50 se décline en trois largeurs, les deux plus petites pouvant recevoir un conditionneur à doigts, voire un conditionneur à rouleaux sur la 2750. En option, elle dispose d'un support de remisage pour un stockage à la verticale.
Par ailleurs, les modèles traînés à timon latéral 3150 TC (conditionneur à doigts) et 3150 TRC (conditionneur à rouleaux) bénéficient également du nouveau lamier.

Modèle : Disco 2750 ; 3150 et 3550
Largeur : 2,60 ; 3 et 3,40 m

Fella Un andaineur connecté



Fella

L'andaineur quatre toupies de Fella bénéficie du système innovant ProConnect. Ce dernier est composé de trois fonctions (FlexHigh, GacControl et Fella MyMemory), qui permettent respectivement l'adaptation de la hauteur de travail, le contrôle du chevauchement au travail et les automatismes de repliage via l'isobus.

Fendt Les big balers et la fenaison au catalogue

Fendt complète son offre en outils de récolte pour le marché français avec l'arrivée d'une gamme de presses à balles cubiques et d'une gamme d'outils de fenaison. Déjà proposées dans certains pays européens, les presses sont issues de l'usine Agco d'Hesston aux États-Unis. Cette introduction coïncide avec l'arrivée d'un nouveau rotor de coupe équipant la version ProCut, utilisant plus de couteaux pour une longueur de coupe de 43,5 mm ou 88 mm lorsque la moitié des couteaux est escamotée. Les couteaux sont montés sur un tiroir coulissant pour faciliter leur entretien. Le rotor de 650 mm adopte des dents démontables positionnées en V, améliorant la fréquence de coupe et limitant la consommation. Seule la plus grosse 12130 n'est pas proposée avec le ProCut.
Concernant la fenaison, la gamme Fendt produite dans l'usine Fella regroupe des faucheuses à tambours de 2,20 à 3,26 m, des faucheuses à disques de 1,66 à 9,30 m, des faneuses de 4 à 17,50 m et des andaineurs de 3,40 à 12,50 m. Par ailleurs, le constructeur proposera en 2017 une gamme de remorques autochargeuses de 35 à 40 m³.

Modèle : 990/1270, 1290 et 1290 XD
Dimensions des balles : 80 x 90/120 x 70, 120 x 90 cm
Nombre de couteaux : 17/26


Fendt

John Deere
Une nouvelle version de faucheuse conditionneuse triple



John Deere

John Deere combine une faucheuse conditionneuse frontale F350R, de 3,50 m de largeur de travail et deux éléments arrière conditionneurs R900R, pour atteindre 9,90 m de largeur de travail maximale. Une alternative est possible avec la faucheuse frontale F310R et, au choix, les éléments R870R et R950R, pour réduire la largeur de travail à 8,70 ou 9,50 m.
Quel que soit le modèle, le lamier est lubrifié à vie, un chevauchement de 30 à 50 cm commandé hydrauliquement est possible. De nouveaux fléaux voient le jour sur le conditionneur et les couteaux se démontent sans outil.

Une nouvelle console en cabine permet les réglages tels que la largeur de travail, la pression au sol, le relevage individuel des éléments...

Cette faucheuse est toujours issue du partenariat avec le constructeur Kuhn.



Les Nouveautés - Les Nouveautés Les Nouveautés - Les Nouveautés - Les Nouveautés

Krone Le Multibale en très haute densité



Krone

Capable de réaliser jusqu'à neuf balles à l'intérieur d'une même balle, la Big Pack 870 HDP HighSpeed, de Krone, réalise des bottes de 1 à 2,70 m pour une largeur de canal de 80 et une hauteur de 70 cm. Au total, cinq noueurs (au lieu de quatre sur une 870 classique) équipent cette presse dimensionnée pour offrir jusqu'à 25 % de densité en plus. D'une largeur de 1,95 ou 2,35 m, le pick-up Active reçoit un rouleau d'alimentation animé hydrauliquement. En option, cette machine reçoit la mesure d'humidité et la pesée d'une précision de +/- 2 %.

Kuhn Des presses à chambre fixe renouvelées



Kuhn

Kuhn complète son offre de presses à balles rondes à chambre fixe, avec l'arrivée de trois modèles : FB 3130, FB 3135 et FBP 3135 (version combiné enrubanneuse) d'un diamètre de balle de 125 cm. Tous optent pour un pick-up de 230 cm composé de 5 rangées de dents, avec ameneur rotatif et rouleau tasse andain de série. La version Opticut offre la possibilité de couper le fourrage à l'aide de 14 ou 23 couteaux, suivant les modèles. La chambre se compose de 18 rouleaux avec plaques d'usure en acier Hardox. Si le liage filet est monté de série, le double liage ficelle l'est en option. En cabine, l'utilisateur a le choix de piloter depuis un terminal isobus ou depuis un boîtier traditionnel.

OCCASION
Big Baller MF 2170 - 2012 - tandem
Big Baller VICON LB12290 - 2007 tandem
Big Baller MF 187 - 2002
Round Baller VICON RV 4118 - 2009
Round Baller VICON RV 4116 - 2012
Round Baller VICON 1901 - 2008
Fauch. Cond. KUHN FC 303 - 2012
Giro - Andaineur GA 7501 KUHN 2012
SOMAC
89 - Perrigny - Soucy - 06 74 76 09 83

Kverneland Un andaineur renforcé



Kverneland

L'andaineur double rotor à andainage central 9580 C, de Kverneland, profite d'un châssis renforcé et de boîtiers à bain d'huile sans entretien. Il propose un réglage hydraulique de la largeur de travail. La nouvelle conception de l'essieu autodirectionnel permet d'accueillir des roues de 380-55-17, tout en limitant la largeur de transport à 2,75 m et la hauteur à 4 m, sans démonter les bras.

Largeur de travail : 7 à 8 m
Largeur de l'andain : 1,2 à 2,2 m
Nombre de bras par rotor : 12
Poids : 2065 kg

Lely Pression constante dans la chambre



Lely

Pression constante dans la chambre
Remplaçant les RP 415 et 445, la nouvelle presse à chambre variable Lely RP 160 V se décline en trois versions : RP 160 V Classic, RP 160 V et RP 160 V Xtra. Ces presses reçoivent un pick-up sans chemin de came décliné en trois largeurs (2, 2,25 et 2,40 m). La RP 160 V et la RP 160 Xtra accèdent à un entraînement par double renvoi d'angle du pick-up. Sur ces machines, trois offres de coupe sont proposées avec le choix entre 0, 13, 17 et 25 couteaux. Sur la version Xtra, l'opérateur peut sélectionner le nombre de couteaux actifs, ces derniers étant montés sur deux rampes. La RP 160 V bénéficie d'une nouvelle cinématique de chambre : la position des rouleaux d'entraînement et le système de pression constante favorisent la formation des balles dès le début, ainsi qu'une pression accrue. L'ergonomie autour de la machine progresse, avec un graissage centralisé, une lubrification automatique des chaînes, de nouvelles ouvertures de capots latéraux facilitant l'accès au porte-filet de rechange, ainsi qu'aux points d'entretien quotidien. En outre, le système Easy Load facilite la mise en place des rouleaux de filet. L'opérateur pilote les presses RP 160 V Classic et RP 160 V depuis le boîtier à écran couleur Isobus E-Link, tandis que le terminal couleur tactile Isobus E-Link Pro gère la version Xtra.

Idass Un pick-up de plus au catalogue



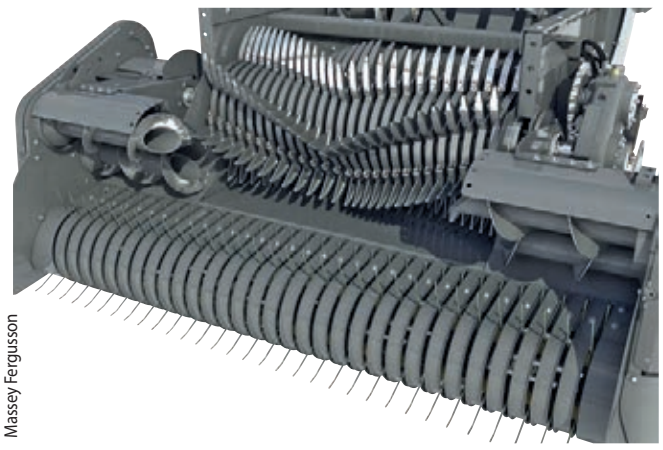
Idass

Idass complète sa gamme de pick-ups à herbe pour ensileuse avec un modèle repliable de 5,04 m de largeur utile permettant le ramassage de deux andains non resserrés d'une faucheuse de 3,50 m. Par ailleurs, la gamme de pick-up fixe est désormais homologuée route.



Les **Nouveautés** - Les **Nouveautés** Les **Nouveautés** - Les **Nouveautés** - Les **Nouveautés**

Massey Ferguson Une coupe plus fine pour les presses haute densité


Massey Fergusson

Cinq modèles de la gamme de presses à balles cubiques MF2200 sont désormais disponibles avec le rotor hacheur ProCut. Celui-ci utilise plus de couteaux pour une longueur de coupe de 43,5 mm ou 88 mm lorsque la moitié des couteaux est escamotée (pilotage depuis la cabine). Les deux racks de couteaux sont montés sur suspension hydraulique et disposés sur un tiroir coulissant pour faciliter leur entretien. Le rotor de 650 mm adopte des dents démontables positionnées en V, améliorant la fréquence de coupe et limitant la consommation. Ce rotor ProCut s'accompagne de nouvelles vis de recentrage derrière le pick-up et de boîtiers de transmission renforcés. À noter par ailleurs, la marque au trois triangles va proposer une gamme de faucheuses, faneuses et andaineurs sous ses couleurs. Ces matériels sont issus de la gamme Fella dont l'usine est rebaptisée Agco Feucht.
Modèle : MF 2240, 2250/2260, 2270 et 2270 XD
Dimension des balles : 80 x 70, 80 x 90/120 x 70, 120 x 90, 120 x 90 cm
Nombre de couteaux : 17/26

Pöttinger Les presses sont disponibles



Pöttinger

Présentées il y a un an, les presses à balles rondes Impress, de Pöttinger, à chambre fixe ou variable, sont maintenant disponibles y compris en combiné presse-enrubanneuse. L'Impress est équipée du rotor Liftup, tournant dans le même sens que le pick-up avec un flux de fourrage passant au-dessus du rotor. En cas de flux trop important, une trappe brevetée permet d'évacuer le fourrage. Le système de coupe Flexcut 32 avec 32 couteaux permet d'obtenir des brins de 36 mm. En matière d'entretien, les couteaux réversibles se changent en dehors du canal grâce au système d'extraction latéral de la barre de coupe. La chambre de pressage dispose de deux rouleaux starters en haut et en bas. Pour la version à chambre variable équipée de trois courroies, la densité des balles est réglable en trois zones avec un noyau mou. La version à chambre fixe intègre 18 rouleaux dont deux « starter » à l'avant et à l'arrière afin de garantir la mise en rotation de la balle. Deux versions sont proposées : la Master et la Pro se différenciant notamment sur l'hydraulique.
Modèle : Impress 125 F et Impress 185 V.
Diamètre de balle : 1,25 m et 0,90 à 1,85 m. **Pick-up :** 2 à 2,30 m

New Holland Les ensileuses FR plus efficientes


M. Portier

En prenant la dénomination Forage Cruiser, quatre des cinq modèles d'ensileuses New Holland FR adoptent une motorisation FPT conforme aux normes Tier 4f à l'aide d'un système de dépollution se limitant à la combinaison DOC + SCR. Seule la FR850 conserve son gros V8 de 20 l qui n'est pas contraint par les normes. New Holland a profité de l'arrivée de ces nouveaux blocs (6 cylindres 13 et 16 litres) pour mettre au point avec FPT des cartographies moteur spécifiques aux ensileuses. À pleine charge, le régime moteur descend à 1 750 tr/min pour limiter la consommation. La FR conserve à l'identique tous ses organes de travail, des rouleaux d'alimentation à la soufflerie. Les seules évolutions concernent la goulotte qui intègre désormais une tôle d'usure sur toute sa longueur, ainsi qu'une fixation de tourelle et un système de relevage renforcés. La cabine profite d'un nouvel habitacle à la finition plus soignée. L'accoudoir multifonction regroupe les commandes par thème, l'affichage étant assuré par le terminal Intelliview 4. Le joystick offre des commandes plus ergonomiques et mieux identifiées. Deux niveaux de confort sont proposés en fonction des modèles, la principale différence se situant dans les prestations des sièges du chauffeur et du passager. À noter l'arrivée en option du guidage GPS, en plus du guidage sur le rang. La cabine reçoit également un nouveau toit et une nouvelle jupe regroupant 11 phares halogènes. À l'arrière de l'ensileuse, outre le réagencement du compartiment moteur, le nouveau pare-chocs loge deux grands coffres de rangements ainsi que les batteries.
Modèle : FR480 ; 550 ; 650 ; 780 ; 850. Puissance : 476 ; 544 ; 653 ; 775 ; 824 ch

Vicon Les chambres fixes renouvelées


M. Portier

La gamme de presses à balles rondes à chambre fixe RF4000, de Vicon, profite de plusieurs améliorations, à commencer par de nouveaux capots monoblocs en plastique moulé. Ces presses intègrent le système de liage Powerbind caractérisé par son bras d'injection du filet, pour un liage plus rapide et plus fiable. L'implantation basse du dispositif le rend également accessible. Les RF4000 adoptent une trappe antibourrage montée sur parallélogramme qui augmente l'espace sous le rotor sur toute la longueur du canal. La nouvelle gestion électronique permet d'accéder en cabine à trois préréglages de densité et de liage. La RF4225 est dotée d'une chambre à 5 rouleaux et chaînes à barrettes, tandis que la RF4325 dispose d'une chambre à 17 rouleaux. La première peut recevoir un ameneur alternatif ou rotatif (avec ou sans système de coupe à 14 couteaux). La seconde est pourvue d'un rotor avec ou sans système de coupe (14 ou 24 couteaux). La RF4325 se décline en version Flexiwrap, le combiné presse enrubanneuse.

Une gamme pour professionnels




Pöttinger offre une gamme complète de machines performantes et fiables, pour réaliser un travail de qualité et baisser vos coûts.




FAUCHEUSES
FANEUSES
ANDAINEURS
REMORQUES ENSILEUSES

POTTINGER France

DAFP MATERIEL AGRICOLE

Votre distributeur exclusif Yonne et Ouest Côte d'Or

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron **03 86 44 24 16**

et ses agents
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

Juridique

Réglementation relative au défrichement

Plusieurs textes sont venus modifier le régime des autorisations de défrichement.

Selon l'article L 341-1 du code forestier, le défrichement est : «*toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière*.». Deux opérations sont donc nécessaires : la destruction de l'état boisé d'un terrain (coupe rase) et la suppression de sa destination forestière par destruction des souches, remise en culture ou encore pâturage.

Tout défrichement (coupe rase sans reprise végétative) au sein d'un massif boisé de 4 hectares est soumis à autorisation préalable, peu importe que la surface défrichée, à partir du moment où elle est incluse dans le massif.

Un dossier doit être constitué et déposé au service bois et forêt de la DDT. Après étude et vérification par les services de la préfecture, une compensation en nature (par reboisement) ou en argent versé au Fonds stratégique pour la Forêt (2400€ par hectare – avec un payement minimal de 1000€) sera exigée. Un coefficient compris entre 1 et 5 pourra également être appliqué en fonction des intérêts écologiques, sociaux et environnementaux en bois arraché.



Dans les forêts de protection, les défrichements inférieurs à 10 m² sont sanctionnés d'une amende de 1 500 € (peine doublée au-delà).

Il convient d'être particulièrement vigilant car la notion de «*massif boisé*» est appréciée de manière très large. La qualité de bois est établie en fonction de **la nature réelle du terrain**, et non pas de sa description au cadastre. L'état boisé se caractérise par une superficie d'une largeur de plus de 20 m et d'au moins 5 ares, constituée d'essences forestières et couvrant au moins 10% du sol. La présence de fossés, haies et chemins et autres voies d'accès ne suffisent pas à isoler la parcelle du reste du massif. Pour qu'une discontinuité soit reconnue, il faut à minima un espace de 30 mètres non planté entre la parcelle à défricher et le massif forestier.

Exceptions :

Toutefois, certaines opérations ne sont pas considérées comme un défrichement. C'est notamment le cas de la remise en valeur d'anciens terrains de culture envahis par la végétation (garrigues, landes et maquis) sous réserve de justifier leur précédent usage agricole, la coupe des plantations de chênes truffiers, vergers et autres, ou encore la suppression des taillis à courte rotation normalement entretenus et exploités, implantés sur d'anciens sols agricoles depuis moins de 30 ans.

Les opérations de défrichement sont exemptées d'autorisation, lorsqu'elles sont réalisées dans des bois de superficie inférieure à 4 hectares, les parcs ou jardins clos, de moins de 10 hectares, attenants à une habitation, les bois de moins de 30 ans et certaines forêts domaniales.

Les sanctions :

Le défrichement fait sans autorisation est illicite. Tout défrichement de plus de 10 m² effectué sans autorisation constitue un délit, sanctionné d'une amende de 150 € par m² défriché.

Le défrichement illicite d'une réserve boisée peut être sanctionné d'une amende forfaitaire de :

- 3 750 € en-dessous de 10 m²,
- 450 €/m² à partir de 10 m².

Dans les forêts de protection, les défrichements inférieurs à 10 m² sont sanctionnés d'une amende de 1 500 € (peine doublée au-delà).

SERVICE JURIDIQUE FDSEA21

Vient de paraître

Droit animalier

«Le droit animalier» est un ouvrage écrit par Jean-Pierre Marguénaud, Florence Burgat et Jacques Leroy publié aux édtions PUF. (www.puf.com)

Alors que la société évolue face à la place de l'animal dans la société et que sont apparues des affaires de maltraitance dans certains abattoirs, ce livre, paru le 9 mars, pose clairement la question du droit face à la philosophie. Les auteurs - deux professeurs de droit privé des universités de Limoges et d'Orléans et une directeur de recherche à l'Inra - n'esquivent pas cet aspect. Pour mieux se situer dans de domaine juridique qu'est le droit animalier, ils commencent par rappeler ce qu'est ce droit. Deux parties se succèdent ensuite, l'une consacrée au droit contre les animaux et l'autre sur le droit pour les animaux. L'ouvrage distingue notamment l'animal de production, l'animal d'expérimentation et l'animal chassé et de divertissement. Il se termine par un peu de prospectives et quelques remarques sur la compréhension de l'homme et de l'anthropologie.

THIERRY MICHEL



Social

Jours fériés, règles applicables aux salariés agricoles

Avec le printemps reviennent les jours fériés et la délicate question du régime social qui leur est applicable... Le point sur la question

Avec le 1er et le 8 mai qui tombent un dimanche, le printemps 2016 sera moins perturbé par les jours fériés que celui de l'année précédente. Il reste néanmoins le jeudi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte pour lesquels l'employeur doit respecter certaines règles particulières établies par le code du travail, l'accord national sur la durée du travail en agriculture et, le cas échéant, la convention collective applicable.

Sans entrer dans le détail de la réglementation qui nécessiterait un large développement, nous rappelons ici les bases fondamentales à respecter en matière de rémunération.

Le mode de calcul de celle-ci résulte essentiellement de deux critères : le jour férié est-il travaillé ? Quelle est l'ancienneté du salarié à la date de survenance du jour férié ?

Si le salarié travaille le jour férié, il bénéficiera pour les heures travaillées de la majoration fixée par la convention collective (certaines conventions collectives prévoient, en lieu et place de la majoration de salaire, un repos d'une durée majorée pris à une autre date).

Si le salarié ne travaille pas le jour férié, il faudra alors tenir compte de son ancienneté.

Les indemnités de jours fériés versées à un salarié dont l'ancienneté est inférieure à 1 mois de date à date, lors de la survenance d'un jour férié, ne peuvent dépasser 3 % du montant total du salaire payé. Cette indemnisation est accordée sous réserve de la présence des salariés concernés le dernier jour de travail précédant le jour férié ou le premier jour de travail qui fait suite, sauf autorisation d'absence préalable.

Pour le salarié dont l'ancienneté dans l'entreprise est supérieure ou égale à 1 mois et inférieure à 3 mois, le salaire est maintenu lorsque le jour férié chômé tombe un jour habituellement travaillé. Cette indemnisation lui est accordée sous réserve de sa présence le dernier jour de travail précédant le jour férié et le premier jour de travail qui fait suite, sauf autorisation d'absence préalable.

Enfin, le salaire est toujours maintenu lorsque le jour férié tombe un jour habituellement travaillé pour les salariés qui justifient d'une ancienneté d'au moins 3 mois.

STÉPHANE LUCEREAU

Portes ouvertes aux Ets Morisot

Comme une grande réunion de famille

Qu'on se le dise ! Les portes ouvertes des Ets Morisot auront lieu désormais tous les 2 ans en alternance avec une présentation dynamique, à l'instar de la journée Valtra Kuhn de la Barotte à l'automne dernier.

La concession de Terrefondrée a donc invité ses clients les 7 et 8 avril, à découvrir une large exposition des marques distribuées mais aussi à partager un moment de convivialité autour d'une paella géante. Car la famille Bongard (Etienne, Michèle et Baptiste) est soucieuse de servir au mieux ses clients ou plutôt partenaires. Et cela dure depuis six générations, avec maintenant Baptiste aux manettes !

Les principaux fournisseurs étaient donc présents pour animer ces journées : Kuhn, Amazone, Krone, Kverneland, He Va, Denis,…sans compter des partenaires venant d'autres domaines que l'agroéquipement : le Crédit Mutuel et les assurances Gan de Chatillon, Meca-Contrôle Bourgogne, spécialisé dans le contrôle des pulvérisateurs.

Evidemment, une large place était réservée aux gammes Valtra N4 et T4. Les 6 modèles de la série N4 (105 à 165 cv) adoptent le nouveau design inspiré des T4, notamment la cabine héritée de ces derniers. Le poste de conduite se décline en cinq et six montants (une et deux portes), en version TwinTrac (poste inversé), avec un toit vitré pour le chargeur, voire avec le toit SkyView intégrant une vitre en polycarbonate équipée d'un essuie-glace pour les travaux forestiers notamment. Tous les modèles peuvent recevoir la transmission semi-powershift cinq rapports sous charge avec la version Hitech qui s'accompagne d'un circuit hydraulique à centre ouvert de 73 ou 90 l/min. Seuls les trois plus gros modèles accèdent aux versions Active et Versu disposant de la même transmission et à la version Direct, transmission à variation continue. Du



côté moteur, les trois plus petits modèles accèdent à un bloc 4,4 litres et les trois plus gros à un 4,9 litres.

La 4ème génération de T est composée de 7 modèles de 155 à 255 cv, motorisés par des 6 cylindres AGCO Power (6,6 l et 7,4 l), moteurs qui respectent les normes Tier IV F avec uniquement le recours au SCR. Côté transmission, 4 types de finitions (HiTech, Active, Versu et Direct) sont proposées pour répondre au plus près des besoins des utilisateurs. Les T4 sont dotés d'une suspension de pont avant pneumatique appelée Aires +.

Les Ets Morisot présentaient également les nouveaux télescopiques Merlo. Ces appareils disposent de la nouvelle cabine d'un mètre de large qui s'illustre par sa visibilité, ses nouvelles commandes et une climatisation repensée. Les deux modèles compacts TF 33.7 et le TF 30.9 disposent de 2 motorisations : 75 ch et 120 ch. La portée maximale du TF 33.7 passe de 3200 à 3300 kg et la hauteur maximale de levage passe à 7 mètres. La portée maximale du TF 30.9 est augmentée de 200 kg par rapport à celle du P 28.8 (de 2,8 t à 3 t) et la hauteur maximale passe de 8 à 9 m. Le TF 33.7 et le TF 30.9 sont également disponibles dans la version L (Low Profile), avec une hauteur de seulement 2 m tout en maintenant la même cabine que celle des modèles standards. Les modèles TF 35.7 et le TF 33.9 Medium Duty ont été créés pour offrir un plus grand nombre de solutions que celui du modèle précédent en termes de portée (le TF35.7 garantit une augmentation de 3,4 t à 3,5 t) et de hauteur maximale de levage jusqu'à 9 m et une hauteur maximale ramenée à 2,25 m.

Même si les projets d'investissement sont moins nombreux en cette période de prix agricoles bas, les Ets Morisot ont pu constater l'attention que leur porte les nombreux agriculteurs, venus ces deux jours. Une belle attention qui augure d'un avenir serein pour l'entreprise familiale.

▶ Des professionnels à votre service

SARL BOUTOT ZI. La Noire 03230 BEAULON
SEMIS DE MAÏS ET TOURNESOL avec semoir Monosem
Extend de 40 à 80 cm de rayon et ensilage d'herbe
avec pick-up 4,50 m repliable (matériel neuf).
Tél. 04 70 42 72 17 - 06 09 33 16 20 www.sarl-boutot-etap.com

DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés, Terrassement, Lavage de drain, Travaux publics...

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

CHAPUIS Denis
Électricité générale
Placoplâtre - Peinture - Isolation
21390 FONTANGY
Tel. 03 80 84 38 71- Port. 06 81 90 12 01

CAMÉRAIL Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES
CONDITIONS DE MORTE SAISON
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

AUER
VEND une ossature métallique neuve
Bâtiment longueur 47 ml
3 halls accolés de 19,85 ml (59,55ml)
Hauteur à la sablière 7 ml - Pente 22%
PRIX TRÈS ATTRACTIF
Nous contacter au 03 25 88 31 62

Sportsmann 450 HO homologué 2 places 6325€HT
ou
Sportsmann 450 HO homologué 1 place EU Tracteur au prix de 6575€HT
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Max Delsaux, nouveau commercial



Afin de couvrir au mieux son secteur, Baptiste Bongard vient de recruter un commercial, Max Delsaux. Issu du monde agricole, celui-ci connaît bien le Chatillonnais pour y être né. Il a réalisé une grande partie de sa carrière dans la vente de machines agricoles, côté constructeur et distributeur. Depuis le 1er mars, il sillonne les cantons de Laignes, Chatillon, Montigny et Recey.
Max Delsaux 06 42 00 31 86

Tombola Terres de Bourgogne

Votre journal était présent lors de ces 2 journées. Une tombola organisée pour l'occasion a permis à Philippe Tosseng d'Ampilly le Sec et Freddy Chevallier de St Broing les Moines de remporter un magnifique panier de produits du terroir.

Jeu Réussir / Sommet de l'élevage

Une trémie porte-pales Agram pour Pascal Vincent

La base Agram de Chantenay-St-Imbert, sous la responsabilité d'Antony Besnard, a accueilli la semaine dernière la remise du lot offert par le constructeur lors du jeu concours Réussir organisé durant le Sommet de l'élevage.

Ainsi Pascal Vincent d'Hérisson remporte une trémie sur porte-pales toutes options (modèle de 2m3 avec une réhausse d'1m3, d'un supplément bâche et d'un supplément tuyau) d'une valeur de 1 448 €HT. C'est lors de leur passage au Sommet de l'élevage que M et Mme Vincent ont rempli leur bulletin sur le stand Réussir. Le couple, en Gaec, est à la tête d'un cheptel de 320 charolaises sur 150 ha dont une partie en culture autoconsommés.

Agram fête cette année ces 60 ans, une date anniversaire qui porte manifestement chance aux lecteurs de la presse agricole.

Agram - ZA Champ Magnier
58240 Chantenay-St-Imbert
03 86 38 16 39



De gauche à droite : M. et Mme Vincent, Pierre-Arnaud Mouilleron, magasinier, Gaël Gilles, responsable commercial national et Anthony Besnard, responsable d'agence, devant les trémies Agram.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 13/04/2016	Bourg-en-Bresse 12/04/2016	St Christophe-en B. 13/04/2016	National 13/04 au 19/04/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,95 €	3,86 €
	R	3,45 €	3,45 €	3,58 €	3,43 €
	O	-	3,10 €	-	3,07 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	2,95 €
	O	-	2,90 €	-	2,98 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,66 €
	P	2,55 €	2,55 €	-	2,44 €
Génisses VML	U	3,87 €	4,25 €	4,60 €	4,16 €
	R	3,65 €	3,60 €	3,81 €	3,55 €
	O	-	3,05 €	-	2,98 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	2,67 €	2,59 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 12/04/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,79	
250-300 kg	-	2,83	2,62	
300-350 kg	-	2,83	2,60	
350-400 kg	-	2,72	2,55	
400-450 kg	-	2,65	2,44	
450-500 kg	-	2,50	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,40	
250-300 kg	-	2,46	2,37	
300-350 kg	-	2,52	2,32	
350-400 kg	-	2,31	2,22	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,33	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,20	2,03	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,66	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,95	-	
5 -10 ans	-	1,89	1,75	1,53
+10 ans	-	1,74	1,66	1,38
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,16	-	

Bovins : 1255
Apports encore très corrects pour la saison. Ambiance morose malgré un nombre d'acheteurs important.

BROUTARDS : Les volumes sont supérieurs à la semaine passée mais de qualité inférieure. Par ricochets, les quelques centimes de hausse sont à nouveau gommés dans une ambiance plus lourde.

LAITONNES GÉNISSES : Seule la gamme de 300 à 400 kg de qualité supérieure trouve des tarifs reconduits.

VACHES : La situation devient critique et les vendeurs laissent partir leurs animaux, contraints de subir la crise de la viande.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/04/2016

Bovins (383)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
180 à 400 kg	500 - 1030	2,47 - 3,13
410 à 490 kg	1070 - 1160	2,32 - 2,61
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
215 à 300 kg	500 - 750	2,34 - 2,52
320 à 380 kg	750 - 870	2,27 - 2,46
Génisses		
445 à 520 kg (16-24mois)	970 - 1050	2,02 - 2,20
430 à 490 kg (24-36mois)	870 -1040	1,80 - 2,18
Taureaux		
810 à 1235 kg	1290 - 2000	1,50 - 1,70
Vaches		
Vaches légères	660 - 1020	
Vaches entre deux	1030 -1220	
Vaches lourdes	1230 -1650	

Placement plus calme en mâles avec des tarifs orientés à la baisse pour les ordinaires et à peine reconduits en supérieurs.
Vente toujours difficile en femelles lourdes et grasses face à une demande très sélective de la part des acheteurs. Légère baisse en légères de bonne qualité
Les baisses successives enregistrées ces dernières semaines sur les sujets gras impactent directement les tarifs des vaches maigres avec quelques invendus.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,34 à 3,44 kg de viande
Pas de cotations cette semaine en raison du faible volume commercialisé. A titre indicatif, cours du précédent marché.

Prochain marché le lundi 25 avril aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 20/04/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	3,00	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,59	2,45
400 à 450 kg	nc	2,38
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,30	2,12
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,93
Vaches		
- 5 ans	1,85	1,70
de 5 à 10 ans	1,78	1,62
+ 10 ans	-	1,53

Broutards Laitonnes : Vente difficile en toutes catégories.

Vaches-Génisses : L'embouche trop longue à finir se vends avec difficulté avec des cours en légère baisse.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 19/04/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,35 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	1,95 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	1,95 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	1,90 €	

Tendance : peu de demande, baisse des cours en toutes catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 11/04/16 au 17/04/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,68 €	-
350 kg	-	2,55 €	-
400 kg	-	2,48 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,33 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,35 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,20 €	-

Tendance : Cours reconduits. Plus difficile dans les lourds.

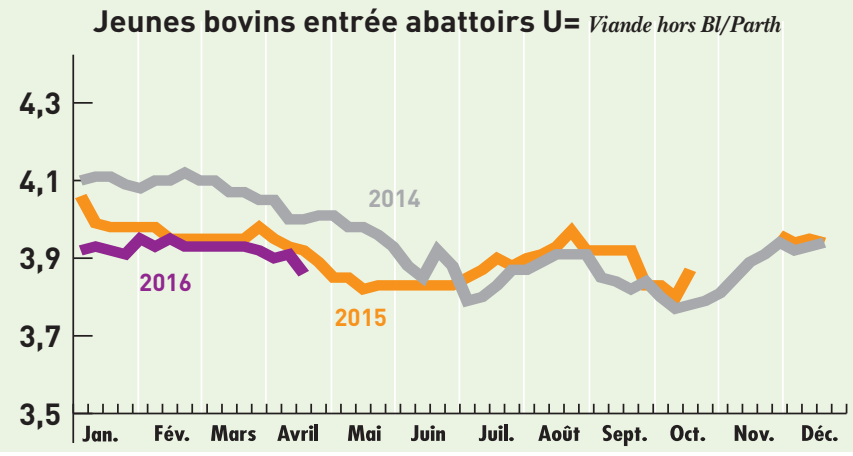
À partir du 23 février 2016, *les modalités de cotations des gros bovins entrée abattoir évoluent en intégrant les modifications définies par l'instruction technique du 17 décembre 2015 (inclusion des primes labels rouge, exclusion des animaux avec ASDA rouge, exclusion des animaux croisés (39) issues de deux parents croisés (39). Il convient d'interpréter avec prudence les évolutions de ces cours pendant les premières semaines de mise en œuvre.*

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 11/04/16 au 17/04/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,86 €	3,66 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,46 €	3,41 €		
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	3,30 €	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						2,91 €	2,83 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,80 €	3,72 €	3,40 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,89 €	3,75 €	3,70 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,19 €				
Races mixte				3,23 €	3,18 €	-	
Races lait					2,80 €	2,77 €	2,72 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,98 €	4,59 €	4,02 €	3,89 €			

Tendance : Application du prix du réseau d'opérateurs en l'absence de quorum.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 11/04/16 au 17/04/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,91 €	3,87 €	-	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,68 €	4,61 €	4,10 €	3,90 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,78 €	3,71 €				
Races mixte					3,24 €	3,21 €		
Races lait						-	2,74 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,65 €	4,48 €	4,13 €	-				

Tendances SEM. 16 / 2016

Bovins de boucherie

La tension commerciale est de plus en plus forte malgré la mise à l'herbe qui freine traditionnellement les sorties. Les stocks sur pied sont abondants, toutes races confondues. Ce climat dépressif n'augure rien de bon pour les mois à venir. Les tarifs plafonnent dans les femelles haut de gamme, avec un recul d'activité dans la boucherie traditionnelle, mais compte tenu de l'équilibre offre/demande dans le haut de gamme, les tarifs résistent encore à la baisse. La dégradation des prix se renforce dans les jeunes Charolaises viandées, de cœur de gamme qui souffrent de plus en plus du manque de débouché. La tension observée sur le bétail de qualité de plus de 10 ans, les animaux de moyenne et d'entrée de gamme est aggravée par l'encombrement du marché. En laitières, l'équilibre offre/demande reste favorable aux industriels qui maintiennent la pression sur les prix. En jeunes bovins, le recul de nos exportations entraîne un repli de la marchandise sur un marché intérieur déjà fortement chargé en femelles. Le constat est amer avec une dégradation significative des cours de la viande et des perspectives inquiétantes pour l'avenir sans solution à l'export pour soulager le marché. ■

Broutards

L'ambiance est lourde avec des volumes qui s'étoffent pour les sorties d'automne. Les premiers lots sont souvent de qualité ce qui permet de maintenir les prix dans la belle marchandise vaccinée pour l'export. La commercialisation est en revanche plus calme dans le second choix ou pour les animaux non conformes pour l'export avec une demande intérieure peu soutenue au regard de la vente des jeunes bovins. Dans les femelles, la faiblesse des besoins du marché espagnol et les disponibilités abondantes, entraînent un commerce laborieux avec des tarifs souvent très bas. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'équilibre offre/demande permet aux intégrateurs de maintenir leurs prix dans les veaux Holsteins, Monbéliards. La commercialisation reste sélective dans les croisés laitiers avec une offre suffisante engendrée par le sexage des IA. Dans les veaux de race pure, les acheteurs mettent la pression avec un peu plus de disponibilités pour les vêlages de printemps. La tendance est baissière dans les gammes intermédiaires, mais les sujets de conformation supérieure résistent à la baisse. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 18 avril) :
«Dans un contexte de grande difficulté de marché, les éleveurs ne peuvent supporter de nouvelles baisses».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 avril) :
«Cours reconduits pour les animaux légers. Le marché est plus tendu pour les animaux lourds, mais reste soutenu par la demande algérienne ».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 11/04/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,32 - 3,53	3,31 - 3,43
Gras (38-44 kg)	-	3,22 -3,46	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,46 - 3,84	3,33 - 3,45
Laitons (38-44 kg)	-	3,42 -3,66	-
Laitons (+44 kg)	-	2,91 - 3,65	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,23 - 1,39	1,11 - 1,26	-
Divers			
Béliers (10) : 106 à 135 €	1,01 - 1,35	-	
Agneaux maigres : 63 à 82 €	-	2,35 - 3,09	-
Caprins : 10 à 38 €		-	0,28 -0,62
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 349
99% de vendus.
Agneaux: L'offre n'est pas importante, mais les besoins sont en net retrait, faute de consommation. Les tarifs reculent mais sont toutefois encore corrects.
Brebis: Belle vente même si les tarifs se replient légèrement
Béliers - Caprins : Demande suivie et cours sans changement.
Effectifs :
Agneaux: 274- Brebis : 61
Béliers : 7 - Caprins : 6 - Divers : 1
Prochain marché le lundi 25 avril (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 18/04/2016*

Ovins : 45	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	125 - 135	2,45 - 3,30
Brebis	75 - 90	0,98 - 1,07
Béliers	-	-

Cours stables dans l'ensemble des catégories avec un seul invendu
Prochain marché le lundi 2 mai 2016 aux horaires habituels.

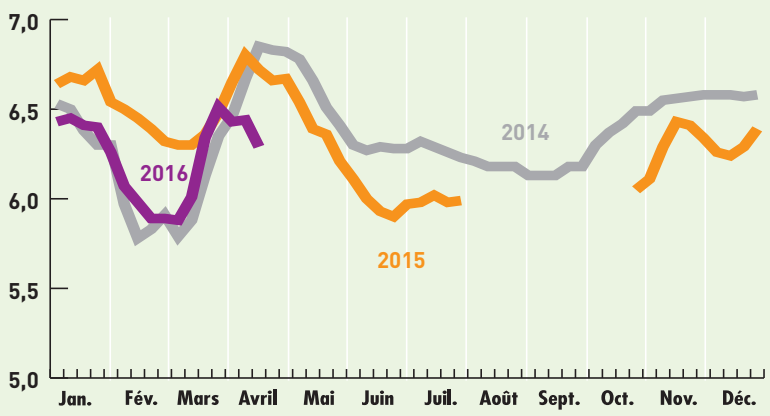
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 11/04/16 au 17/04/16*

Poids		U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,33 €	5,89 €
Couvert	16-19 kg	6,93 €	6,38 €	5,96 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,44 €	5,28 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 11/04/16 au 17/04/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	7,04 €	2,46 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 11/04/2016 au 17/04/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	7,11 -0,28	7,17 -0,24	7,18 -0,22	6,46	-	-	-	-
	R Var.	6,78 -0,23	6,76 -0,21	6,65 -0,22	-	6,61 0,02	6,64 -0,02	6,68 -0,08	-
	O Var.	-	6,10 -0,14	-	-	6,02 =	5,97 =	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,98 -0,20	6,98 -0,20	6,17 -0,22	-	6,72 -0,02	6,45 0,05	-
	R Var.	6,62 -0,14	6,68 -0,15	6,60 -0,17	5,96 -0,08	6,29 -0,09	6,27 -0,11	6,13 -0,10	5,88 0,05
	O Var.	6,29 -0,02	6,32 -0,07	6,34 -0,13	5,75 -0,11	5,85 -0,09	5,84 -0,09	5,73 -0,04	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,45 -0,08	5,27 -0,12	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,32 -0,01	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché peu dynamique dû à une faible consommation qui entraîne les cours à la baisse. Brebis : Marché calme . **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €

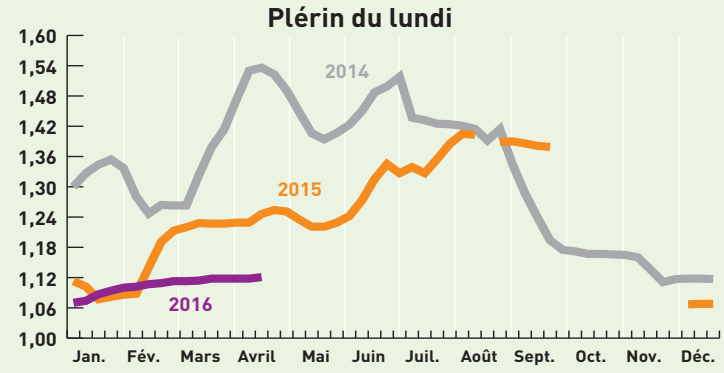


Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 662 porcs présentés) — *Cotations du lundi 18 avril 2016*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,121 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 08/04/16 au 14/04/16*
1,36 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

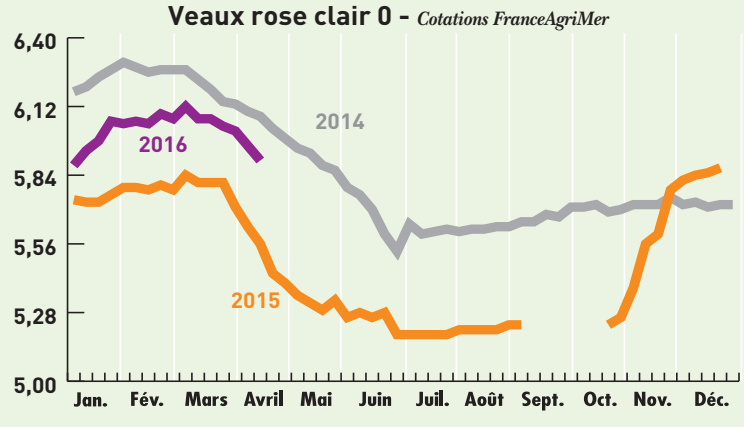
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 11/04/16 au 17/04/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,89 €	-	-
U	9,69 €	7,56 €	6,20 €	-
O	-	5,90 €	4,60 €	3,91 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 18/04/16 au 24/04/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	77	525 - 60 €	375 - 450 €	245 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		220 - 290 €	130 - 160 €	-	65 - 100 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		360 - 470 €	210 - 290 €	210 - 240 €	120 - 150 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		490 - 570 €	340 - 400 €	250 - 290 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	717	210 - 330 €	150 - 200 €	130 - 190 €	70 - 110 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 11/04/16 au 17/04/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

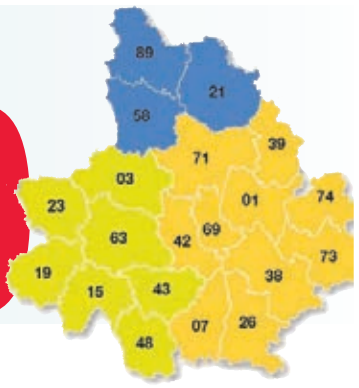
Céréales

Marché du 19 avril 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	avr.-juin	128 à 129	N	C
	fourrager		inc.		C
Aube/Yonne	BPMF	avr.-juin	130	N	C
	fourrager	avr.-juin	123	N	C
	amidonnier	avr.-juin	125	N	C
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	meunier		n.p.		C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	avr-juin	123	N	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	avr.-juin	224	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	avr.-juin	198		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saône	selon PS		n.p.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		avr.-juin	143	N	C
Sud Côte d'Or		avr.-juin	145	N	C
Saône et Loire		avr.-juin	145	V	C
Pois	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/ Yonne/Côte-d'Or	fourrager	avr.-juin	192	N	C
Luzernes déshydratées	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main		inc.		
Luzernes déshydratées	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	6 de mai	169	V	
	17% 1ère main	12 de mai	171	V	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main		inc.	V	

Les Occasions puissance 20



Matériel Agricole Occasions

- Andaineur 4,20 m
- Pirouette 6 et 8 toupies
- Faucheuse 2,40 m - 2,65 m
- Enrubaneuse
- Remorque monocoque 10 t. 2 essieux
- Epandeur Gilibert 6 t. 2 hérissons verticaux
- Bétaillère Rolland 4,70 m hydraulique
- Charrue trisocs - Bisocs Non Stop
- Plateau balles rondes 6 m
- Tracteur Celtis 426 + chargeur 2900 h.
- Tracteur New Holland TM 120 4200 h.
- Vibrosem 3 m
- Rototiller 3 m - herse rotative 3m
- Presse balles rondes Deutz
- Faucheuse condi. frontale à rouleaux Pottinger

AGRY PLEVY - 06 81 01 53 82

Tracteur Massey-Ferguson 7619 DVT
2012, 2 700 heures, 190Cv, version exclusive, variation continue. **Prix promo 69 000€**



BERNARD Matériels Agricoles
✆ 04 78 06 15 26

MF 6613, Dyna 6, 2013, 1 700 h, 130 cv + fourche
MF 7620 Dyna VT, 2014, 1 000 h, 200 cv, Varia.Cont.
NH M160,1996, 5500 h
MH MCS L517, 1997, 3 300 h, 4,80 M
MF 8280, moteur neuf, 2004, 4 500 h
MF 8220, relevage avant, 7 200 h
MF 6290, 7200 h, Pont avant susp., 2000
MF 8110, 1996, 9 200 h,
Semoir en ligne Lely, 4 m, Sematan 1997 + herse rotative
Presse Lely, en stock, RP445, neuve filet/ficelle, 13 couteaux

Sarl GATELLIER
58 Suilly la Tour
03 86 26 33 93
MASSEY FERGUSON

MASSEY FERGUSON
R. BRUN & Fils S.A.S
Concessionnaire MASSEY FERGUSON

Tracteurs
- **MF** 5465 an.2004 6765h.
- **CLAAS** ARION 640 CIS 2009 4300h.
- **VALTRA** N111 + chargeur 2011 3015h.
- **CASE** MAXXUM 110 2009 4100h.
- **JD** 7830 2011 3900h.
- Télescopique **MF**.9407 S. 2013 2500H.

R. BRUN & Fils S.A.S
BP 50089
39009 LONS-LE-SAUNIER
Tél. **03 84 43 16 51**
06 88 05 43 91

Mc Cormick , Tmax 115, 2013, 700h, inverseur hydraulique, tripleur, siège pneumatique, 3 DE, relevage avant
NH, TD4030F, 2013, Boite de vitesse mécanique 12x12.
NH , TN75N, 2002, 3900, inverseur hydraulique, doubleur, pont avant supersteer, relevage avant + 1 DE, 5 DE.
Case IH, Magnum 250, 2011, 1900h, Boite de vitesse full powershift, 5 DE, prédisposition GPS, relevage avant.
Deutz-Fahr, Agrofarm 420T, 2012, 3400h, arceau, inverseur hydraulique, doubleur, chargeur Manip.
Mc Cormick, CX75L, 2007, 3100h, inverseur hydraulique, relevage électronique, relevage avant.
Case IH , Farmall C95, 2013, 1200h, inverseur hydraulique, doubleur, 2 DE arrières et latéraux, prise de force avant et relevage avant.
Massey Ferguson, 3435S, 2005, 2900h, Inverseur hydraulique et tripleur, chandelle et stabilisateur hydraulique.
NH , TN85FA, 2006, 3000h, Boite de vitesse mécanique 16x16.
John Deere, 5080 GF, 2012, 1600h, Inverseur mécanique, rampantes, chandelle hydraulique.
Epandeur Jeantil, EVR 12.8, 2009, hérissons verticaux, boitier de commande.
Herse rotative, Maschio, DM plus 300, 2005, 3m, dents neuves.
Epareuse, Mc Connel, MAG 500 E, 2002, porté 5 m, commande électrique, 1.20 m de coupe.
Andaineur, Kvernerland, 9043, 2011, 4.30 m, essieu tandem.
Presse Galignani, 2120, 1996, chambre fixe, pick up 1.40m, liage ficelle.

Contact : Loïc MARTIN
06-82-92-06-79
loic.martin@groupsicoit.com

Tracteur CASE PUMA 210 2010, 3950 heures, 210, version multicontroller. **Prix promo 55 000€**



BERNARD Matériels Agricoles
✆ 04 78 06 15 26

MATERIEL NEUF DE DESTOCKAGE

1 andaineur FELLA TS426DN avec essieu tandem + roue libre
1 faneuse KRONE KW792
1 faucheuse KRONE EASYCUT 320
1 faucheuse KRONE EASYCUT 360
1 faucheuse LELY 280 M pendulaire
1 faucheuse LELY 280 M pendulaire avec diviseur d'andain
1 faneuse VICON FANEX 683
1 charrue Souchet-Pinet 4+1 Albatros V120MS
1 bineuse MONOSEM SCD 6 rangs démonstration
1 semoir DELIMBE T28 120L
1 microtracteur KIOTI CK40M pneus agraires
1 cover crop hybride 3 m démonstration quivogne

ETS ROGER DONGUY
La Rippe des Monts / 71 ROMENAY
Tél. 09 67 55 44 73 - Port. 06 11 45 85 40

DALTON AGRICOLE
VENTE EN LIGNE DE PIECES AGRICOLES TOUTES MARQUES



DIMA
01 PERON - 74 VERS - 73 ALBENS
Tél. 04.50.56.32.27 - www.dimaagri.com
EUROCCASIONS

Tracteurs **CLAAS** - **ARION 640** Cebis 2010 3900 h. rel.avt + pont sus. / **ARES 656RZ** 2004 5700 h. PF et rel.avt. / **ARION 610C** 2008 2800 h. / **AXOS** 340 -2010 + charg 2100 h./ **VALTRA A75** 2006 2875 h. / **VALTRA 8050** 1997 7700 h./ **CASE IH PUMA 165** Bte Full Powershift 2015 200 h. PF + rel.VA - vitesses lentes/ **CVX 190** 2004 5800 h. rel.avt + pont sus./ **MAXXUM 120** 2012 PDF avt, pont avt sus / **MXU 115** 2007 / **MXU 110** 2005 + charg. / **MXU 100** boîte méca rel. avt 3800 h./ **MXU 110** 2011 3600 h. bte méca + charg Mailleux / **MXU 100** bte méca arc./ **CASE PJN 65** 2002 2200 h. + relv avt
FARMAL 105 V 2015 150 h./ **NEW-HOLLAND T4030** 2012 + charg. 1800 h. / **NEW-HOLLAND T4.85 LP** + char. 2015 50 h. arc./ **NEW-HOLLAND TD 4202 F** 2014 70 h. arc./ **NEW-HOLLAND TD 5040** 2009 1600 h./ **FIAT WINNER F100** 1993 5000 h. / **FENDT 818** 2004 FP avt pont et cab. susp. 6700 h.
Télescopique **MANITOU MLT 1035** 2008 4500 h. / **CLAAS RANGER 960** 1996 / **NEW-HOLLAND LM435** 2006 3670 h. Jd. 3220 -2004- 5300 h.
Balle ronde **CLAAS VARIANT 350** 2010 / **VARIANT 260** 2007 / **VARIANT 360 RC** 2012 / **CASE IH RBX 462** 2004
Faucheuse Condit. Rouleaux **POTTINGER X8** de 2011 / **NOVACAT 262 ED** 2014 30ha / **KUHN FC243 RC** / **CLAAS DISCO 350 PLUS** 2010
Conditionneuses trainées 3m / Andaineur Double ts modèles **POTTINGER** 601 /611 / **TOP** 801 + **KUHN** et **CLAAS**
Faneuses **KUHN** / **POTTINGER** / **CLAAS** 10-8 et 6 toupies
Charrue **GREGOIRE** 4 et 6 corps / **HUARD** Vari 180 5 corps / **MULTI** 111 4 corps
Combiné Semi 4m et 402 + épandeur **ROCK HVB** 103 - 13 2008 + **HVB** 9m³ 2007

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE MACON
71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT - Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS			
CLAAS		**FIAT**	
AXION 850 CIS	2008	70-88 DT	1990
AXION 820 CIS	2011	82-94 DT	1993
ARION 640 CEBIS	2008	**MOISSONNEUSES**	
ARION 610 CIS	2010	**CLAAS**	
ARION 510 CIS	2009	LEXION 620	2013
ARES 697 ATZ	2005	LEXION 540 C	2007
ARES 657 ATZ	2005	LEXION 530	2007
AXOS 340 CX	2009	TUCANO 450	2009
AXOS 310 CX	2015	TUCANO 430 T4i	2013
CELTIS 456 RX	2008	**CASE**	
CELTIS 436 RX	2004	AXIAL FLOW 2388	2008
CELTIS 426 RX	2008	**ENSILEUSES CLAAS**	
CELTIS 426 RA	2006	J 900	2003
RENAULT		J 870	2010
ARION 630 C M	2011	**PRESSES**	
ARES 640 RZ	2003	**CLAAS**	
ARES 630 RZ	2001	Q 3300 RF T	2011
ARES 656 RZ	2004	Q 2200 T	2005
ARES 556 RZ	2005	Q 3200 RFT	2014
ERGOS 466	2007	V 380 RC	2011
MASSEY FERGUSSON		V 280	2006
5445	2007	R 250	2002
6150	1998	R 44 S	1986
3435 GEV	2006	**VICON**	
VALTRA		RV 157	2001
N 142 D	2010	**FENAISON CLAAS**	
DEUTZ		LINER 1250	2007
AGROFARM 420	2010	**KHUN**	
CASE		GA 6522	2005
JXU 95	2010	GA 6002	2007
JOHN DEERE		**VICON**	
7200 R	2012	EXTRA 332F	2013
		EXTRA 336	2012

Nombreux choix disponible, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
www.tractomarket.com/macon


MF 6613 2014 1980 h.


MF 5611 2014 1400 h.

TRACTEURS
MF 7620 DVT, 2013, 2675H, 200CV, relevage avant
MF 7485 DVT, 2007,4180H,170CV, Data Couleur
MF 7480 DVT, 2004, 6342H,150CV, masses
MF 6490 DYNA, 2004, 4920H, 175CV/REL et PDF avant
MF 6465 T3 Dyna6, 2009, 3810H, 125CV
MF 6460 DYNA, 2004, 8045H, 125CV, Chargeur Q55
MF 6255 SPEED, 2003, 6180H, 95CV, Chargeur Q950
MF 3635 GE, 2012, 75H, 80CV, Arceau
MF 1532 2009, 391H, 32CV, Arceau
NH T 6030 2009, 3200H, 120CV, relevage avant
JD 6110 1998, 7800H, 85CV, Chargeur MX100
FAUCHEUSES
KRONE EC32P, 2009, 3,2m, Frontale
KUHN FC 303 GC, 2008, 3m, Timon central
ANDAINEURS
KUHN 7302 DL, 2001, Double, dépose latérale
KRONE SW900, 9m, Double, dépose centrale
ROUND BALLERS
FERABOLI,165.25, 2003, Ficelle, superbe
JD 580, 1999, Ficelle, très bon état
BIG BALLERS
SUPERTINO 70-120, 2003, 35 000 balles
CASE MENGELE 550, 1998, 120x80, 10 000€
CLAAS 2100, 2003, 80x70, Boitier contrôle, très propre
D'autre occasions, herses de prairies, épareuses, épandeurs Samson

N'hésitez pas à nous contacter :
Christophe PROST - 06 30 92 18 85

MORTIER
MASSEY FERGUSON

21430 Censerey- 71190 Étang-sur-Arroux
71220 Saint Bonnet-de-Joux

SARL PAUL PELTRAT ET FILS

- RENAULT 2RM 58/32MX CABINE CHARGEUR
- JOHN DEERE 6410 8069H TLS CLIM CHARGEUR
- RENAULT TEMIS 610 TZ CHARGEUR CLIM
- CELTIS 456 RX 6200H INV HYDR CLIM CHARG VIT RAMPANTES
- RENAULT 90 34 MX 6800H CHARGEUR FAUCHEUX
- NEW HOLLAND TS 100 4990H ARCEAU CHARGEUR
- DEUTZ 370 4RM
- ROUND BALLER GALIGNANI RB21 100X120
- ROUND BALLER JOHN DEERE JD 572 PICK UP LARGE FILET FICELLE ROUE LARGE 120*130
- ROUND BALLER CLASS ROLLANT 350 2011 4000 BOTTES AMENEUR ROTATIF PICK UP LARGE FILET
- TELESCOPIQUE NH LM 410 6100H MULTI SERVICE + FOURCHE
- FAUCHEUSE KUHN GMD 600/702/602
- FANEUSE KUHN GF 5801/7601/8501/CLAAS VOLTO 870 / VOLTO 540
- ANDAINEUR KUHN 2T GA 6002/GA 6522
- TONNE A LISIER AGRIMAT 3000L OUV HYDR
- PELLE A PNEU POCLAIN 688 COMMANDE ASSISTEE ROUE LARGE 3 GODETS
- DIVERS MATERIELS FENAISON PETITE LARGEUR
- REMORQUE MONOCOQUE MAITRE 8T

www.peltrat.fr - 71800 OYE - 03 85 25 82 19

- FENDT 409 VARIO - 90 CV - 2003 - 7600 H
- FENDT 410 VARIO - 100 CV - 2002/2003 - 7100/8200 H
- FENDT 924 VARIO - 245 CV - 2006 - 7200 H
- VALTRA 6350 HI - 95 CV - 2003 - 7950 H
- VALTRA C110 - 110 CV - 2004 - 7100 H
- VALTRA T120 - 120 CV - 2003 - 6900 H
- JOHN DEERE 6110 - 85 CV - 1999 - 10500 H
- JOHN DEERE 6800 - 125 CV - 1996 - 7400 H
- NEW HOLLAND T 6020 - 112 CV - 2009 - 3900 H
- CLAAS 657 ATZ - 125 CV - 2007 - 6700 H
- DIVERS TELESCOPIQUES MERLO, MANITOU, NEW HOLLAND

SARL JEAN RAVE & FILS
LE BOURG - 71120 CHAMPLECY
TÉL. : 03 85 24 23 73 - FAX : 03 85 24 23 55


Benne GILIBERT 2100 Pro 2008 36 m³


Benne ROLLAND Rollspeed 6332 2012 26 m³


Moissonneuse CASE IH 8120 AFS 600 2011, 969 h Batteur coupe Vario 9 m


Presse JOHN DEERE 592 2006 Ficelle filet Pickup 2 m


Tracteur JOHN DEERE 614OR 2014, 850 h


Tracteur RENAULT 550X 2003, 4400 h

+ de 200 matériels d'occasion disponibles à retrouver sur giacomelagri.com

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00

Presse haute densité KUHN LSB 1290
2010, 25 000 bottes, boggie tandem suiveur.
Prix promo 45 000€



BERNARD Matériels Agricoles
✆ 04 78 06 15 26

Télescopique MF 9407S Xtra 2013, 1100 h., 122 Cv, godet multiservice 2,30m.
Prix promo 45 000€



BERNARD Matériels Agricoles
✆ 04 78 06 15 26

Matériel

Tracteur

01 - Vds 2 pneus 18-4-38 tubless 75% usure prix 140 E/pièce - 2 pneus Petlas 18-4-30 usure 5% prix 300 euros/pièce 14 ply pour raison montagne
✆ **04.79.87.68.55. après 20 h**

18 - Vends tracteur John Deere 2040S, 4x4, avec chargeur (pic + godet), de 1986.
✆ **02 48 59 53 49, après 19 h.**

18 - Particulier, vends moissonneuse batteuse New Holland TX36, très bon état.
✆ **02 38 32 23 48**

38 - Vds tracteur Ford 7600 4x4 BE 7000 € + Deutz 3066 BE 2500 € +remorque 4T type mf bennage hydro 1500 €
✆ **06 75 04 60 70**

39 - Vds NH T7030 2 800 h, super Sterr t.b.é. cause retraite. NH TX66 6,10 m coupe colza 1 950 h BAT
✆ **06 51 95 76 60**

51 - Cause retraite vends tracteur JD 61408, 470 ha, à saisir état proche du neuf.
✆ **03 83 31 34 36**

58 - VENDS tracteur IH 523, 8 500 h avec cabine, BE, 1973, 3 000 euros à débattre, frein, embrayage neufs (réf. 150B)
✆ **06 22 05 82 29**

71 - Vends tracteur Mac Cormick, XTX 145, de 2011, à 2.700 hr, relev. av., cabine pont susp., très bon état. Gaec Chevrot, Saint-Micaud.
✆ **06 30 31 08 04**

84 - Vds tracteurs Same Frutteto II 60 cv, 4 RM, 4600H 1997 TBE, révisé, 10000 euros et Same Vigneron 75 cv, 4 RM, 6500H, TBE, 9000 euros - entretien suivi, carnets entretien à disposition.
✆ **06 11 55 74 51**

Travail sol

25 - A V. aplatisseur occas. 10 cv débit 1000 à 1500 kg/H t.b.é.
✆ **06 28 29 00 87**

38 - Vds com doublet record 3m porte à court lame av dents - semoir Nodet 3m compt.ha traceurs mécaniques
✆ **04 74 84 72 44 HR**

84 - Vds charrue monodisque disque 28 '' déportable 2 positions, servi 2 heures. Prix 1200 euros.
✆ **06 78 11 13 94**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 160A)
✆ **06 29 81 80 05**

69 - Vend presse à balle ronde Galliagnany 9220.
✆ **04 72 24 58 62**

Epandage

26 - Cherche épandeur fumier Heywang type Mistral.
✆ **04 75 51 63 18**

Irrigation

26 - Vds tuyaux arrosage diamètre 70 76 + coudes + T + etc... et divers matériels agricoles.
✆ **04 75 47 00 91 (12h) ou 06 99 37 46 90 (soir)**

26 - Cause cessat, donne pour pièce enrouleur Kulker WR82 300 - Irrif 65 300 50 euros
✆ **04 75 47 00 65**

Forestier

01 - Vds piquets acacia en 2m appointés
✆ **04.74.67.85.07**

Cave

42 - Vds compresseur froid + évaporateur pro 05 7 kw très bon état
✆ **04 77 76 06 60 hr**

Agri. divers

01 - Vds roues étroites 11.2R48 et pince enrubannage adaptable sur Manitou
✆ **06.40.18.07.28**

01 - Vds bétaillère Maitre BTM 45S - broyeur à grains type T1, 7,5 CV - mélangeuse 1100L mutibroietout - salle de traite GM 7 postes
✆ **06.08.60.66.61**

01 - Vds cause retraite rouleau prairie 3m50 rabot à lisier 2m50 semoir Nodet pulveri. Berthoud 50L broyeur 1,50 covercrop 24D bétaillère outil frontal 3m vibro 3m bon état
✆ **06.30.31.09.69**

07 - Vds remorque Devès 4T HI MONOCO 350 180 50 35 - 1500 euros
✆ **04 75 52 77 34 ou 06 30 79 73 03**

18 - 18 – Vends faneuse Claas Volto 670, 6 toupies, année 2010, prix 6.000 euros - faucheuse Claas, 6 disques pendulaires, année 2009, 5.000 euros - semoir Sulky DPX70, épand. 24 m, année 2007, prix 2.700 euros - pulvérisateur Caruelle, 1.000 l, DPA, coupure élec., rampe 15 m, repliage hydro, incorporateur, prix 6.000 euros - benne 8 t, porte auto, 4.000 euros - remorque épandeur fourragère Maître, 6 t, 2.000 euros - round baller Claas Rolland 46, 2.200 euros. Le tout en très bon état. Peu servi. Départ retraite.
✆ **06 74 01 56 59 ou 02 48 56 40 80**

18 - Vends 103-54, 1995, 8.000 h, pneus neufs, clim, TBE, 18.000 euros - 2 roues 750-65-26, pneus neufs, 1.300 euros.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Dominator, - télescopiques (réf. 150C)
✆ **07 86 46 73 30**

21 - VENDS lame terrassement 2.50 m. Devoys plus épquipé neige, état neuf, 1 200 euros (réf. 1601)
✆ **06 73 52 49 80**

26 - Vds Ford 5600 75cv 4800h BE 5800 euros, fendeuse bûches 16t 1000 euros, broyeur déchiqueteur Farmi 2000 euros.
✆ **06 83 00 65 05**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 22 - 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8 - 10 – 12 - 15 T, chisel et canadien 3 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds épand fumier Deves 7T 4 roues, C. ensil. vis à grain diam 140 LHM-ensil JD 1m60 rouleau Packer 2m70 raine 2 éléments semoir Ebra pignons légumes
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vends contre batteur maïs pour moissonneuse batteuse type 8060 + merisiers sur pied
✆ **06 15 35 36 58**

38 - Vds piquets châtaignier 1m80 + déshydrateur à gaz guillot blanc
✆ **04 76 07 25 48**

38 - Av charrue bissoc retournement hyd attelage auto remorque 4 roues 5 T caisse plateau
✆ **04 74 97 42 32**

54 - Vends faucheuse Lely 3,20 m, charrue 4 socs brabant, distributrice mélangeuse pailleuse, 2 tracteurs Axos 310 et Centis 456 avec chargeur, machine à traire.
✆ **06 83 07 09 75**

55 - Vends TX 36 2.956 H 5,10 m, pulvé 28 m Gps toutes options état exceptionnel, tracteur New Holland 8560 7.750 H et TS 110A 2.300 H, combiné packer semoir 4 m, benne 10 T - 12 T, regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

68 - Vds remorque 3.5 T auto freinée 9 m, 2002, bon état ouverte des 4 côtés convient tout type de commerce.
✆ **06 87 12 42 28**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Vds semoir à maïs 4 rangs monosème à socs, cuve plastique, traceur hydraulique. Tél. 06 30 43 14 74 Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 VESOUL sous la référence 76186.
✆

71 - Vends tonneau à lisier 3.200 l, très bon état, master bétail 12.000 km, très bon état.
✆ **06 33 51 62 55**

74 - Pipelait Alfa 6 postes décrochage automatique.
✆ **06 59 07 01 17**

84 - Vds camion Renault JN95 320000km : 3500 euros HT, 2 tapis roul. L : 10m, bineuse maïs 4rgs, citerne Sifco 6000L, pompe intégrée : 3500 euros.
✆ **06 03 10 61 11**

84 - Vends plateau ampliroll TBE, idéal transport matériel ou engin. Nombreux points d'attache. Ancrage container 20 pieds. Dimension utile 5,85 m x 2,42 m.
✆ **06 15 93 17 27**

ESPACE Affaires

allopneus.com
LEADER DE LA VENTE DE PNEUS SUR INTERNET
anciennement PRIX FRANCE NORD PFN
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 2 PNEUS
0 811 140 128 (Service 0,06€/min + prix appel)
Fax : 04.26.07.86.38
ALLOPNEUS.COM - CS30470
13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

3% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE* AVEC LE CODE EA3P2016

RM TAURUS	€HT	RM TAURUS	€HT	RM TAURUS	€HT
11.2 R20 108B TL POINT 8	235	14.9 R30 126B TL POINT 8	436	20.8 R38 150B TL POINT 8	1015
11.2 R24 111B TL POINT 8	225	16.9 R30 134B TL POINT 8	476	20.8 R42 152B TL POINT 8	1221
12.4 R24 116B TL POINT 8	265	18.4 R30 139B TL POINT 8	551	70€TTC OFFERTS POUR LES RC95	
13.6 R24 118B TL POINT 8	299	12.4 R32 119B TL POINT 8	330	230/95 R32 126B TL RC95	295
14.9 R24 123B TL POINT 8	355	16.9 R34 136B TL POINT 8	570	270/95 R32 134B TL RC95	335
16.9 R24 131B TL POINT 8	410	18.4 R34 141B TL POINT 8	679	230/95 R36 128B TL RC95	346
11.2 R28 113B TL POINT 8	270	12.4 R36 121B TL POINT 8	335	270/95 R36 137B TL RC95	399
12.4 R28 118B TL POINT 8	289	13.6 R36 124B TL POINT 8	410	270/95 R38 138B TL RC95	405
13.6 R28 120B TL POINT 8	349	13.6 R38 125B TL POINT 8	429	PROMO EXCEPTIONNELLE TAURUS	
14.9 R28 125B TL POINT 8	379	16.9 R38 138B TL POINT 8	640	270/95 R46 142 A8 RC95	220
16.9 R28 133B TL POINT 8	439	18.4 R38 143B TL POINT 8	710	18.4 R30 142 A8 POINT 8	336

PNEUS TOURISME - UTILITAIRE - 4X4 - QUAD - MOTO - PL - JANTES
Fabrication de jantes et roues sur demande • Jumelage
Roues Etroites sur mesure • Espaces verts • Forestier • Manutention et Industriel
*Valable pour l'achat de 2 pneumatiques minimum parmi la gamme Agricole, pour livraison uniquement en France métropolitaine (y compris Corse et Monaco), jusqu'au 31 mai 2016 inclus. Non cumulable avec d'autres remises en cours.

Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

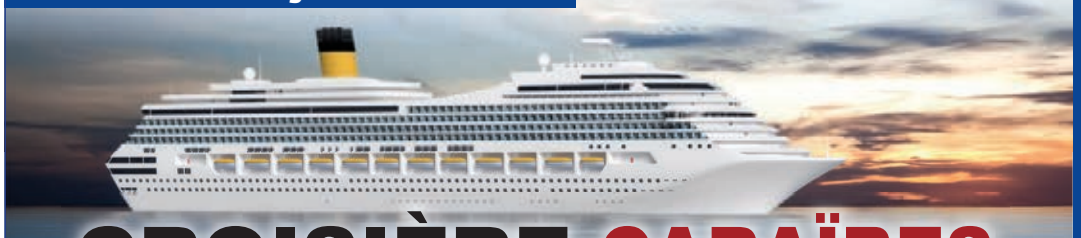
CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

TRACTEUR	an	Heures	CV
John Deere 6420 Premium TLS, TBE, *révisé*	2006	4100	110
John Deere 6130 + chargeur, BE	2008	6800	80
John Deere 6330 Premium + chargeur, TBE, *révisé*	2011	3300	110
John Deere 5090 G + Bati Quicke, état neuf	2015	90	90
John Deere 6430 STD + rel. av, TBE	2010	1800	115
John Deere 5620 + chargeur, BE	2006	4440	75
John Deere 5820 surbaissé, BE	2003	5500	90
John Deere 6530 Premium TLS, BE	2007	4650	115
John Deere 6230 STD 2RM, TBE	2011	9200	90
John Deere 6220 Premium + chargeur, BE	2000	5600	90
John Deere 6630 Premium TLS, TBE	2010	5400	125
Massey Ferguson 4335 arceau + chargeur, BE	2005	3950	75
FENDT 208 V, BE	2007	4200	80
FENDT 260 S + chargeur, TBE	2003	3010	60
Same Corsaro 70 F, arceau, BE	1986	4500	70

MATÉRIEL		an	capacités
Télescop.	CATERPILLAR - TH337, TBE, *révisé*	2009	3000H
Cover crop	QUIVOGNE - APL/M, 26 disq., TBE, *révisé*	2004	3 m
Presse B.R.	JD - 592 HY flow, ficelle balletrack	2004	
Presse B.R.	JD - 582 HY flow, ficelle boitier élec.	2003	
Presse B.R.	CLAAS - Rolland 250, ficelle filet, P.U., petit prix.	2000	2 m 10
Bol mélang.	TRIOLIET - Solomix 1400 ZK, TBE	2013	14 m³
Cultitiller	KUHN - EL 142.300, porta. packer, TBE, *rév*	2002	3 m
Herse rotative	PEGORARO - RD 300, porta. packer, BE	1995	3 m
Épand. fum.	ROLLAND - CONIC 2065, 2 hér. hori, BE	1998	6 T 5
Épand. fum.	DEGUILLAUME - Force 9D, État neuf	2012	9 m³
Benne mono.	JEANTIL - GM 111, TBE	2007	11 T
Benne ridelles.	DEGUILLAUME - T 90 D, TBE	2006	9 T
Fauch. Condi.	JD - 730, timon cent. volets élec., BE	2007	3 m
Fauch.	KUHN - GMD 4010, TBE, *révisée*	2007	4 m
Fauch.	KUHN - GMD 4010 FF, TBE	2011	4 m
Faneuse	MORRA - MH 530, BE, *révisée*	2003	5 m 30
Faneuse	KUHN - GF 8702 T, TBE	2010	8 m 70
Faneuse	KUHN - GF 7601 MH, TBE	2007	7 m 60
Faneuse	KUHN - GF 8501 T, TBE	2003	8 m 50
Faneuse	CLAAS - VOLTO 770, TBE	2002	7 m 70
Andaineur	KUHN - GA 3501 GM, TBE, *révisé*	1996	3 m 50
Andaineur	KUHN - GA 7301, double rotor, BE	2006	7 m 30
Andaineur	KRONE - Swadro 46, état neuf	2013	4 m 60

Défi-Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax. 03 24 71 97 70
CHEZ NOUS, LA LIVRAISON EST GRATUITE* !
VOTRE BÂTIMENT, GALVANISÉ À CHAUD, POUR MOINS DE 7000€HT
6984€* HT ou 36 X 194€ À TAUX 0
100% Fabrication Française
BÂTIMENT BIPENTE 12,20M X 24M
100% IPE
OU BÂTIMENT MONOPENTE + CASQUETTE 8,10x24M
*soumis à conditions, sur France Métropolitaine

Du 21 au 29 janvier 2017
Avec REUSSIR et AGRIPASS (licence IM056120016)

CROISIÈRE CARAÏBES
Croisière exceptionnelle dans les Caraïbes :
Cuba, ce pays qui s'ouvre au monde, les îles Caïmans et la Jamaïque, et le Mexique et la région du Yucatan, pays des Mayas.
©mogann - Fotolia.com
Prix du voyage de Paris à Paris 2695 €
Programme détaillé sur demande à AGRIPASS
29 Avenue Pierre Dugor
56400 Auray
Tél. 02 97 24 17 24
Date limite d'inscription : 9 mai 2016

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable

Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
©Ph. Photos non contractuelles

Elevage

07 - Vds véleuse treuil 50 euros - serre jarret 40 euros - aiguillon élec+rallonge 60 euros - ecorneur élec 30 euros- râtelier bottes rondes 300 euros - tondeuse électrique bovins 200 euros - tampon marquage ovins 25 euros
✆ **06 70 55 66 27**

42 - Vds cause cessation divers matériels agricoles pour élevage
✆ **06 86 31 20 99**

69 - Vds moulin à grains à marteau - Faucheuse Kuhn 4 assiettes - Tank à lait 1000 l. - Pipeline Vestfalia 4 griffes.
✆ **04 74 26 32 89**

89 - VEND remorque bovi service, - cornadis veaux Jourdain 14 places (réf. 160B)
✆ **03 86 73 05 47 HR**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds 4x4 Isuzu D max mars 2008, 185000 km, bon état, 7500 euros
✆ **06.74.70.19.94**

21 - VENDS Partner HDI, blanc, 90 cv, janvier 2013, clim. radar de recul., VE, FC, 3 places, regul. de vitesse, porte latérale droite, radio CD, révision effectuée 81 000 kms, 7 100 HT à débattre (réf. 14VB2)
✆ **06 62 32 99 18**

57 - Vends cause restructuration, bétaillère Renault Master 100 DCI an. 2005, CT OK, carrosserie Theault, très bon état.
✆ **06 83 28 38 00**

63 - AV Master bétail. 120 CV, 2009 caisse neuve révisé remorque bétail 3 ess. air 26T.
✆ **06 87 39 25 00**

71 - Vds Master bétaillère, 120 cv, 2009, caisse neuve, révisé, remorque bétail, 3 essieux air, 26 t.
✆ **06 87 39 25 00**

71 - Vds 305 break, 5 portes, diesel, 139.000 km, master bétaillère, 120.000 km, très bon état tank à lait, 1.060 l, cause changement de capacité, lavage manuel, prix de tous ces matériels au
✆ **06 33 51 62 55**

71 - Vds ranger Polaris diesel, 900 cm3, cabine chauff., 1er mise en circul. le 01/01/14, 1.950 h., 1er main, révisé, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends 4x4 Toyota Hilux, 2,4 D, pour pièces, année 1993, Gaec Chevrot, St Micaud.
✆ **06 30 31 08 04**

74 - Vds Joober hytrack Dmaxx 4x4, diesel, 800 cc, 09/2015 garanti 09/2017, homologué agricole, conduite 16 ans, toutes options, prix 9200 euros exo TVA.
✆ **06 86 38 89 58**

Tourisme

42 - Vds peugeot 1007 année 2006 32000 km essence boite manuelle 2 places CT OK 3800 euros
✆ **06 11 68 66 06**

Achat-Vente

Récolte

21 - VENDS luzerne Bio 90 x 120 x 2.30 m. - 700 kg/botte, prix : 160 euros la tonne (réf. 1503)
✆ **06 07 49 13 48**

26 - Vds foin.
✆ **06 43 60 83 74**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné, foin de luzerne, blé, très bonne qualité, possibilité livraison
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

73 - Vds foin de pays 2015 balle ronde diam. 130, filet bonne qualité 10 t.
✆ **06 11 80 23 73 HR**

Bâtiment



Propriété

24 - Dordogne à vendre cause retraite exploitation 40 ha + 22 ha 50 location bâtiments maison.
✆ **06 74 49 59 57**

26 - St Christophe et Le Laris, vds maison de campagne à rénover terre 1hec20 + 1hec bois 120 000 euros, chauf central au fioul.
✆ **06 67 65 36 73 ou 06 69 65 54 46 (Heures Repas)**

69 - Pierres dorées St Laurent Mussy - 69620 vente vigne 66a85 ap. récolte 1 taillis 19a56 accès route 4000 euros. Marie Dupoizat.
✆ **04 67 86 31 25**

69 - Urgent recherche exploitation agricle pour réinstallation secteur Rhône + Loire.
✆ **06 60 36 49 58**

Terrain

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

71 - Vends stabulation 100 places + hangar 384 m2 sur 2 ha, location 30 ha attenant + 40 ha alentours. Possibilité maison avec anc. écuries à vendre. 71120. Libre 11/11/2016.
✆ **03 85 88 37 31 ou 06 73 26 05 31**

Divers

42 - Vds 2 jantes arr tract mac cormick 240 + calèche 2 roues ou échange contre piquets ou autre (équidés, ane)
✆ **04 78 48 46 68**

58 - VENDS 2 chataigners à débiter, port de route, bois chauffage déjà abattu, facile accès (réf. 1507)
✆ **06 44 87 39 59**

74 - Donne fumier bovins bon port sur dalle.
✆ **06 21 90 04 58**

Location

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Agricole

21 - Dispo. DPB cause cessation (réf. 1203)
✆ **06 32 57 19 21**

Offre

Emploi

21 - Exploitation polyculture-élevage RECHERCHE salarié (e) de mai à octobre, nourri, logé. (réf. 1603)
✆ **06 24 40 91 54**

38 - URGENT, e.t.a sud Vienne 38 cherche un mécanicien et chauffeur moissonneuse.
✆ **06 84 07 07 11**

18 - Exploitation céréalière du Cher, recherche un tractoriste confirmé. Apte à tous travaux de production, vous serez chargé d'exécuter, en complète autonomie et en l'absence du chef d'exploitation, des tâches de conduite de cultures et d'entretien des installations et matériels. Vous devrez maîtriser la conduite et le réglage de l'ensemble des outils et matériels de production végétales (y compris épandages et récolte) et posséder les techniques nécessaires à leur entretien. Vous devrez également être en mesure de mener des chantiers de réparation ou d'aménagement, intérieurs et extérieurs, de bâtiments professionnels, de matériels, et d'installations diverses. Poste CDI temps plein après période d'essai – Base 35 heures. Rémunération 1600 euros brut/mois, négociable selon expérience et évolutif. Permis B et véhicule indispensable. Entre en fonction au 1er juillet 2016. Envoyez vos CV à SR CHER – 2701, route d'Orléans – 18230 Saint Doulchard ou sur srcher@orange.fr
✆

74 - Cherche berger «ère» possédant chien du 15-6 au 30-9.
✆ **04 50 44 90 40 HR**

84 - Cherche tractoriste avec PL travaux sous serres et pleins champs. Siren 808110985.
✆ **06 07 25 33 31**

89 - RECHERCHE salarié (e) plein temps sur 2 exploitations Elevage, Lait, Porc, Céréales (réf. 1508)
✆ **06 78 66 60 87**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ **06 35 04 08 43.**

69 - Semis direct ou sur labour maïs tournesol soja sorgho ferti insecticide antilim à partir de 45€ hectare. Se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

69 - Clément Dupont propose enrubannage avec presse enrubanneuse avec couteaux et virebottes.
✆ **06 11 87 36 86**

74 - Ets rech battage maïs, batteuse Claas + cueilleur travail sérieux.
✆ **06 84 11 24 93**

Demande

Emploi

26 - Jeune homme 18 ans avec permis B cherche maître apprentissage dans une ETA pour BTS sur 2 ans à partir de sept 2016 région Drôme Ardèche.
✆ **06 67 46 03 70**

26 - Femme cherche emploi chez agriculteur, département 07, 26, 38.
✆ **06 19 14 30 02**

38 - J.Homme 20 ans, sérieux , véhiculé, Bac Pro CGEA cherche remplacement, CDD, CDI de préférence plateau matheysin ou Trièves.
✆ **06 41 73 39 09**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans, non fumeur, rencontre dame 50-60 ans aimant fleurs, jardin, vie à deux à la campagne.
✆ **06 19 69 44 21**

49 - Gratuit : recevez 1 extrait journal pour rencontrer agricultrice, agriculteur, votre dpt, 4.500 PA avec n°. http://rencontres-rurales.monsite-orange.fr
✆ **02 41 74 06 93**

Assistante administrative Gestionnaire planning

Missions : gestion du planning hebdomadaire des salariés, accueil téléphonique, appui à la gestion administrative (facturation, préparation de la paie, formalités à l'embauche, secrétariat)
Profil :
- Capacité d'organisation et rigueur
- Fortes aptitudes relationnelles
- Maîtrise des outils de bureautique
- Grande disponibilité
- Formation secrétariat/assistance – niveau BTS exigé ou expérience significative
- La connaissance du monde agricole serait un plus.

Conditions d'emploi :
- Contrat à durée déterminée à temps partiel (20 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours) de début juin 2016 à mi-octobre 2016. Le contrat comprendra une période à temps plein (35 heures hebdomadaires) de mi-juin à fin juillet 2016.
- Prise de fonction début juin 2016, remplacement d'un congé maternité.
- Poste basé à Bretenière (21), déplacements occasionnels sur le département
- Rémunération selon profil

CV+lettre par mail avant le 29/04/2016
servicederemplacement@cote-dor.chambagri.fr

69 - Agriculteur divorcé cherche femme la cinquantaine pour vie à 2, pour la nature.
✆ **06 81 93 56 57**

Animaux

Divers

38 - Vds 4 brebis + 1 mouton + 1 porte d'entrée en noyer + donne 1 Renault 19 pour pièces + 8 pneus
✆ **04 76 59 25 39 le soir**

74 - Vds génisse Salers 3 ans vêlage mai, taureau Salers 12 mois.
✆ **06 13 81 33 01**

74 - Border Collie 6 mois parents visibles sur bovins pucés vaccinés 300 E n°250 269 811 226 236 mère 26KD 398.
✆ **06 59 07 01 17**

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vend 1 taureau adulte + jeunes mâles 10 à 24 mois TBO type mixte IBRA livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

01 - Vds vaches au lait Holstein noires et Hol. rouges
✆ **06.18.40.67.71**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureau adulte Cyclone, - taureaux LIMOUSINS 17 et 18 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS, - génisses pleines HBL, vêlage septembre, octobre, novembre écographiées (réf. 130B)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds bons taureaux charolais HBC 18mois viande et développement élevage Corneloup Denis 03 Avrilly.
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

15 - AV vaches Salers vêlées IBR A.
✆ **06 64 81 60 70**

18 - 18 – Elevage HBC vds repro., de 12 à 26 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends taureaux, HBC, de 12 à 14 mois, TGS, issu IA VF. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94 ou 02 48 76 23 41.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet. Elevage naisseur de "Lauréate", prix de l'AJEC Moulins 2015.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 0 91 98 08.**

18 - Vends jeunes reproducteurs limousins inscrits (13 mois), indem IBR.
✆ **02 48 59 53 49, après 19 h.**

18 - Vends 7 génisses Holstein, 12 – 36 mois et 3 vaches holstein 3-4 ans, cause cessation laitière.
✆ **06 63 63 15 04.**

19 - Vd 4 Génisses SALERS de 1 an, ind IBR, très douces, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 86 82 42 88**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IBR A. EARL de Jully - Lobreau 21230 Magnien (réf. 1401)
✆ **03 80 90 08 79 06 70 11 90 57**

21 - El. Charolais HBC VENDS taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 1410)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS veaux reproducteus HBC, IND IBR. Colliette Christian - 21210 Villargoix (réf. 1411)
✆ **06 70 74 97 70 03 80 64 12 78**

21 - VENDS taureau Salers 5 ans provient du Cantal (IA - Bronson) très bon produits, TGS, IBR A. (réf. 1506)
✆ **06 81 89 94 78**

21 - VENDS taureaux 18 mois, vêlage facile, type élevage et viande, le tout HBC - Earl Bolâtre Jean-Louis (réf. 1602)
✆ **06 98 38 19 62**

25 - Race Montbéliarde VEND ou ECHANGE vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée. (réf. 160D)
✆ **03 81 50 46 81 06 82 66 55 60**

26 - Vds 3 génisses Charolaises 30 mois issues IA pleines IA, vélage fin 09
✆ **04 75 45 71 20 ou 06 31 79 81 59**

38 - Vds taureaux Blonds d'Aquitaine 4 ans et 5 ans
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vds jeunes vaches suitées génisses pleines Limousine IMD IBR parents inscrits
✆ **04 76 06 03 82 HR**

38 - Vds reproducteurs Blonde d'Aquitaine 18 mois très bonne origine type mixte.
✆ **06 84 07 76 24**

39 - Vds taureaux repro. et vaches charolaises avec veaux femelles, garanties sanitaires. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59 H.R.**

42 - Vds taureaux Charolais 15/16 mois HBC vel. fac. livr. assur. Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais 18 mois génotypes Elevage Plasse - Regny
✆ **06 13 23 71 03**

SURVEILLANCE DES ÉLEVAGES



SÉCURITÉ DES EXPLOITATIONS



PLUS D'INFOS :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

VISIONAUTE
www.agri-video-system.com

42 - Vds génisses Limousines 1 an - Ibra - livr.assur.
✆ **06 86 57 38 41**

54 - Vends troupeau vaches laitières Prim'Holstein indem de tout.
✆ **06 83 07 09 75**

58 - VENDS 2 taureaux 2 ans et 15 veaux repro. 15 mois HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100E)
✆ **06 19 82 08 94**
03 86 25 04 28

58 - VENDS repro. 15 mois - 2 ans - 3 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 14VB1)
✆ **06 13 33 44 38**
03 86 30 85 24

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 16 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf.1409)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureau 18 mois et veaux 15 mois repro. HBC, TGS, bon rapport qualité prix. (réf. 150D)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS très bon taureau 5 ans, RVS, issu. exp., - taureaux 2 ans, - gros veaux reproducteurs, TGS, HBC. GAEC Guillien - 58800 Epiry (réf. 1412)
✆ **03 86 22 43 36**

58 - VENDS gros veaux repro. HBC, IBR A, sols non calcaires. Martinet Damien 58250 Ternant (réf. 1502)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC 14 - 16 mois. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1504)
✆ **03 86 84 21 53**
06 18 78 86 18

58 - VENDS taureaux HBC 2 ans et 15 mois, BO, naisseur de Hatenon (Champion Paris 2016) et de Cyrano. EARL Batho Serge (réf. 150A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS très gros veaux reproducteurs CHAROLAIS issus de grandes origines non HBC, TGS, hivernés au pré, prix raisonnable. GAEC Langlet 58140 Gacogne (réf. 15VB2)
✆ **06 37 90 51 67**
ou 03 86 22 70 48

58 - VENDS 2 TB taureaux HBC 6 ans, or. Robin et 5 ans, or. Beauzon (réf. 1509)
✆ **06 87 49 63 89**

58 - VENDS génisses LIMOUSINES gestantes, vêlage prévu à partir du 15 novembre + reproducteurs mâles de 13 mois, TGS. Livraison (réf. 16VB1)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs, - taureaux adultes, - divers semences. RAYMOND Albert - Decize (réf.160C)
✆ **06 80 22 99 50**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend gros veaux reproducteurs-trices TGS prix très raisonnable - Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77 HR**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98**
ou 06 74 09 49 89

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - HBC vds tx 2 ans, gd choix veaux 16 mois, père Horace Dangely GeorgesV + génisses 1 an, 2 ans pleines de Celcius ou à saillir, IBR A, livraison. Gaec Devillard Jacques et Caroline.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vds taureau charolais 8 ans, type viande, docile, TGS, IBRA. Charnay Henri,Dyo.
✆ **06 78 11 12 07**

71 - Elevage limousin vd 12 f., 1 an, 300 kg, IBRA, vaccin FCO, certifié bio, 900 euros.
✆ **06 44 72 18 04**

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 17 mois, conformation équilibrée, TGS, IBRA. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureaux 1 ans, Salers, 750 euros, 1 veau salers, 300 euros, père HBS.
✆ **03 85 96 92 38**
ou 06 43 97 61 08
midi ou soir

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 ans IBR A, TGS, liv. poss., Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux repro. 2 ans HBC, IBRA, SCEA Durand.
✆ **06 83 11 49 22**

71 - Vds veaux 15 mois, HBC, BO, IBRA, TGS, livrai. assur., prix très raisonn. Bernollin Eric, 71250 Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

71 - Elev. charolais HBC vd taureaux 2 ans + 2 de 3 ans, ayant sailli. EARL Pacaut J.-M.
✆ **06 84 10 17 27**

74 - Eleveur Aubracs vds taureau 15 mois origine IA dociles hab attache.
✆ **06 75 50 92 59**

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ **06 89 18 05 87**

89 - VEND 1 taureau charolais 2 ans et 8 de 17 mois, origine vêlage facile, TGS. EARL Montenat (réf. 1403)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

71 - Recherche deux chèvres fraiches de lait, disponibles de suite.
✆ **04 74 04 53 37**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

71 - A vendre jument comtoise, née en 2004, montée et attelée, petits travaux agricoles, PP, pucée, prix 1.900 € à débattre.
✆ **03 85 54 37 59 le soir.**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ003422 - FRANCHE-COMTE
CONSEILLER TECHNICO COMMERCIAL MATÉRIEL AGRICOLE H/F
Coopérative agricole de 420 salariés, leader sur son secteur d'activité, concessionnaire des plus grandes marques sur le marché du matériel agricole. Représenter concession sur secteur défini, dans cadre vente matériels aux clients. Mettre en oeuvre étapes processus de vente pour atteindre performances de vente élevées et utiliser outils de vente mis à dispo. Se tenir informé caractéristiques et avantages matériels et services susceptibles d'être vendus par concession et assister aux formations en vente. Se tenir informé options de financement pour assister clients dans décision achat matériels neufs ou occasion. Surveiller activité et produits concurrence et en faire part à direction des ventes. Organiser démonstrations nouveaux matériels sous la responsabilité resp. démonstrations. Bâtir relations solides et loyales avec clients. Surveiller tendances des activités des clients et en faire part à la direction. Demander aide spécialiste commercial cas échéant. Commercial Agricole d'exp. (5 à 7 ans mini), idéalement BTS agroéquipement ou commercial. Rémunération sur 13 mois.

AQ003398 - SUD BEAUJOLAIS
CONSEILLER TECHNICO-COMMERCIAL VITI-OENO H/F
Société spécialisée dans l'activité viticole - vinicole. Sous responsabilité de la direction commerciale, vous aurez en charge le développement commercial et la prospection autour d'un portefeuille clients sur votre secteur. Au contact permanent du terrain, vous serez chargé(e) de : de la présentation et de la promotion de l'offre viti-vini, de la commercialisation de tous produits de fournitures viticoles/vinicoles et de services (outils d'aide à la décision), de l'accompagnement et du suivi technique agro-écologique des vignes, du suivi administratif des ventes . De formation supérieure (viti-oeno ou commerce), vous êtes doté(e) de bonnes connaissances dans le domaine viticole - vinicole et de compétences commerciales en informatique (bureautique, internet, ...) et en communication. Personne de terrain, vous savez échanger au niveau technique et environnemental avec les clients et répondre à leurs attentes de conseil. Attaché(e) à la qualité de service, nous souhaitons retrouver parmi vos qualités le sens du relationnel, la rigueur et la force de proposition. La possession du permisB est exigée. Une première expérience ainsi que la possession du certiphyto sera appréciée. Poste à pourvoir en CDI.

AQ003415 - GRAND EST - ALLEMAGNE
TECHNICO COMMERCIAL AVICOLE H/F
Entreprise spécialisée dans l'accouvage de volailles traditionnelles et fermières. Vous serez chargé de gérer et développer un portefeuille clients composé d'agriculteurs et d'organisation de production dans le domaine avicole (coopératives, groupements producteurs, ...) sur la zone géographie grand Est France et Allemagne. Vous serez l'interlocuteur privilégié tant sur la partie technique que commerciale. De formation BAC+2 à BAC+5 dans le domaine technique ou commerciale, vous justifiez d'une expérience de 5 ans mini. ds fonction de vente de produits ou prestations techniques auprès du même type de clientèle, idéalement en aviculture. Vous maitrisez l'allemand et si possible également l'anglais. Vous recherchez un poste à responsabilité avec davantage d'autonomie et souhaitez rejoindre un groupe leader de dimension internationale. Poste à pourvoir dès que possible en CDI. Rémunération attractive + véhicule de fonction + outils bureautiques et informatiques.

AQ003481 - BOURGOGNE - HAUTE MARNE
TECHNICO COMMERCIAUX - RESPONSABLES DE SECTEURS H/F
Entreprise qui développe, produit et distribue depuis plus de 25 ans, un écosystème dédié à la fertilité et à la santé des sols, des plantes et des animaux dans le but d'augmenter la rentabilité globale des exploitations agricoles Après une période de formation interne, vos missions principales seront de communiquer et commercialiser nos produits directement auprès des agriculteurs, d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche, d'animer et faire connaître notre savoir-faire auprès des institutions de votre secteur. BAC+2 minimum avec profil agricole ou commerce avec une expérience en agriculture. CDI. Salaire fixe, commissions, primes «qualité», véhicule de société, ordinateur et téléphone portable, frais de vie et de route pris en charge.

AQ003488 - FRANCHE COMTÉ
CONSEILLER TECHNICO-COMMERCIAL PRODUCTION VÉGÉTALE H/F
Important Groupe Coopératif en fort développement situé en Franche-Comté, Leader sur son Marché (400 personnes, 170 M€ de Chiffre d'Affaire) recherche pour son activité Production Végétale sur le secteur Nord du département du Doubs Le Conseiller Technico-Commercial Production Végétale exerce son activité auprès de la clientèle de la Coopérative et de toute clientèle susceptible d'être intéressée par les produits commercialisés sur le secteur géographique défini par la Direction. MISSIONS 1- Gestion Commerciale Terrain : Assurer toute démarche et prendre tout contact avec la clientèle existante et potentielle en vue de créer, suivre et développer des marchés et relations commerciales avec la clientèle, Rechercher par tout moyen (déplacements, correspondance, téléphone, etc...) une clientèle susceptible d'intéresser la coopérative, Collecter des informations et statistiques nécessaires à l'élaboration de la stratégie commerciale. 2- Gérer et communiquer sur les performances : Elaborer et entretenir le fichier clients, Effectuer un rapport d'activité hebdomadaire, Etablir une liaison constante avec les autres services, afin d'améliorer le contrôle et le suivi de la clientèle. 3- Assurer le suivi Technique : Acquérir une bonne connaissance de l'ensemble des produits commercialisés, Assurer le bon suivi des commandes. Formation BAC+2/3 Connaissance en vente et gestion Expérience des marchés en production végétale Sens du terrain et notions en environnement et en micro-économie (marges, rentabilité) Notions de la règlementation appliquée au domaine CDI. Rémunération sur 13 mois. Mutuelle de groupe

AQ003357 - SAONE ET LOIRE
COORDINATEUR PROJET TERRITOIRES ZERO DECHETS ZERO GASPILLAGE H/F
Communauté urbaine. Placé sous l'autorité du directeur du Service gestion des Déchets, sera chargé de la mise en oeuvre, coordination, animation et suivi de la politique communautaire et suivant les orientations données par les élus dans les domaines de la gestion des déchets. Bac+5. Conn. environnement des collectivités territoriales. Exp. déchets et prévention déchets. CDD 3 ans. Salaire 2480.43€ brut/mois.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

CODAMEX

Aux termes d'une décision de l'associée unique de la société CODAMEX, SAS au capital de 32 000 €, siège social : Impasse Général Vanier, 21000 Dijon, SIREN 414 015 255 RCS Dijon, en date du 8 avril 2016 : la société HCH, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 34 Avenue de la Jonchère 78170 La Celle St Cloud, SIREN 818 705 907 RCS Versailles a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Etienne BLANCHON, démissionnaire.

Pour avis - le Président.

AL211616642

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI POIRET MOINGEON

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social
22, Rue de Citeaux - 21200 Beaune
341 682 649 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016, il résulte que:

- le siège social a été transféré de la Zone Industrielle Beaune-Vignolles au 22, Rue de Citeaux 21200 Beaune.

Mention sera faite au RCS

Pour avis,

AL211616641

LA SCI LA COTE D'OR

Aux termes d'une délibération en date du 7 mars 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI LA COTE D'OR au capital de 2500 euros dont le siège est 50 B Avenue du Drapeau 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 538638990 a décidé de le transférer au 5 Rue Merceret 21121 Fontaine Les Dijon à compter du 7 mars 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 du titre I des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL211616658

BOURGOGNE TERROIRS ET TRADITION

SARL à capital variable
au capital minimum de 25 000€
Siège : 11 rue Pierre Maître
21800 Quétigny
750723173 RCS Dijon

Aux termes d'une AGE du 07.04.2016, les associés ont décidé de transférer le siège social, au 6 route Nationale 74- 21220 Brochon à compter rétroactivement du 01/09/15 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Dépôt légal RCS Dijon.

Pour avis, le représentant légal

AL211616663

MODIFICATION DE CAPITAL

B. FARGUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
79 et 81 route de Beaune
21200 Bligny les Beaune
529 147 480 RCS Dijon

Par décision du 6 avril 2016, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 85 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 5 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 90 000 euros.

Pour avis La Gérance

AL211616653

CONVOCATION

ARCHIPEL SAS

Siège social : 27, rue Buffon
21200 Beaune
523 606 119 R.C.S. Dijon

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **dimanche 15 mai 2016 à la Lanterne Magique, 19 rue Poterne, à BEAUNE (21) à partir de 14 heures** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes sociaux ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation du résultat ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Nomination au poste d'administrateur de catégorie C de Olivier Soule, suite à la démission d'un administrateur de catégorie C,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le Président,

ATOL SA

Eric PLAT

AL211616647

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

EPERNAY-SOUS-GEVREY: Terre

2 ha 62 a 05 ca - Foguyon: C-119

MARSANNAY-LA-COTE: Terre à vigne AOC «Marsannay»

8 a 84 ca - Des grands crus: BP-72(A)-72(Z)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/05/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211616671

Société Coopérative Agricole Les Coteaux Bourguignons
15 rue des Blés
21700 Nuits St Georges
agréée sous le n° N 1967

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire

Le mardi 10 Mai 2016 à 9 h 30
à la salle communale 7, Rue des Platanes
21170 Losne (St Jean de Losne)

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AG Ordinaire du 22 Mai 2015
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration.

AL211616659

MODIFICATION DE STATUTS

AFPOLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros Siège social
14, rue du Bourg - 21190 Merceuil
799485792 RCS Dijon

Par décision du 4 avril 2016, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : toutes prestations de services à caractère technico-commercial, toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y rattacher, le portage salariale et la transformation de produits agricoles.

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance

AL211616650

Me VANDENBROUCQUE
Avocat à la cour
Spécialisée en droit des entreprises agricoles et viticoles
8 rue Marceau
21000 Dijon

FV JURICONSEILS

SELARL au capital de 8.000 €
8 Rue Marceau – 21000 Dijon
RCS Dijon 441 192 614

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2016, l'associée unique a, à compter du 1er mars 2016 :

- augmenté le capital social de 37.000 euros par capitalisation du report à nouveau pour le porter à 45.000 euros
- agréé Madame Marine-Laure Costa-Ramos en qualité de nouvelle associée et co-gérante
- modifié la dénomination sociale ainsi qu'il suit : FV JURICONSEILS & ASSOCIES

AL211616664

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LES POMMERETS

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social
113, Rue Général Fauconnet
21000 Dijon
478 614 373 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Claude FERNET de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante, Madame Brigitte BELOTTI demeurant à Besançon (25000) 30 A, rue du Chasnot à compter de ce jour.

Pour avis

La Gérance

AL211616651

DISSOLUTION LIQUIDATION

OENOPRO-MMG

SARL au capital de 65000 euros,
71 E rue de Lorraine
21200 Beaune.
RCS Dijon 515036770

A compter A.G.E du 29-02-2016: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Démission de la gérance: Godard Mee Marie. Liquidateur durée liquidation: Godard Alain, 8 rue marcellin blanc, 69110 Sainte foy les lyon. Siège liquidation: adresse liquidateur. Mention au RCS Dijon.

AL211616668

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/04/2016,

Il a été constitué une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «OSCAR L'EDEN»

Capital : 1000 euros (divisé en 100 parts de 10 €)

Apports en numéraire : 1000 euros

Siège social : 9 Passage Thurot – 21000 Dijon

Objet : La société a pour objet :

· l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou autre,

· la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérants-associés :

· Madame Caroline LAUTRU demeurant 9 Passage Thurot à Dijon (21000),

· la Société WINTED - 9 Passage Thurot à Dijon (21000) – RCS Dijon 808 392 054,

Clause d'agrément des cessionnaires de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Toutes autres cessions ne peuvent intervenir qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, le cédant prenant part au vote.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis et mention.

AL211616609

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée ARCTIC au capital de 10000 euros, le siège social est fixé 37 bis Grande Rue 21310 Mirebeau sur Bèze ayant pour objet : développement et commercialisation de solutions et logiciels informatiques; consulting en développement informatique, formation. La présidence est assurée par Lionel SANCHEZ, demeurant 37 bis Grande Rue 21310 Mirebeau sur Bèze.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

Le Président.

AL211616622

SCI ON EST ENCORE LÀ

Par A ssp du 10.4.2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI ON EST ENCORE LÀ.

Sigle : OOEL.

Capital : 96 000€.

Siège : 14 cour de la faïencerie, 2eme étage, 21000 Dijon.

Objet : l'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport, ou autrement, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, la transformation pouvant requérir constructions, destructions ou changements de destination de bâtiments, ainsi que l'administration et l'exploitation par bail, location, jouissance gratuite à l'un ou plusieurs des associés ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr Paufert Pierre, 14 cour de la faïencerie, 2ème étage, 21000 Dijon.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL211616648

SCP «Geneviève ECHINARD Claude SEGAUT et Anne-Gaël PARRY-AVRIL Notaires associés» Titulaire d'un Office Notarial à Beaune (Cote d'Or) 16 Rue de Lorraine

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte dressé par Maître Claude SEGAUT, les 17 mars et 11 avril 2016, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : GFA MALAURO LIGNIER

Forme : Groupement Foncier Agricole

Capital social : 2.312.000 Euros

Siège social : MOREY SAINT DENIS (Côte d'Or), 13 Route Nationale

Objet social : Propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par baux à long terme conformes aux articles L 416-1 et suivants du code rural de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation composant son patrimoine.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Apports : en nature de diverses parcelles de vigne sises à MOREY SAINT DENIS, CHAMBOLLE MUSIGNY, GEVREY CHAMBERTIN, MOREY SAINT DENIS et GILLY LES CITEAUX (Côte d'Or) pour 2.310.000 € ; en numéraire pour 2.000 €.

Gérance : Monsieur Laurent LIGNIER, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (Côte d'Or), 4 rue du Tribourg et Madame Maryse LIGNIER épouse CHAUVEAU, demeurant à LE CASTELLET (Var), 474 chemin de la Ragle, hameau de Sainte Anne du Castellet sont désignés en qualité de cogérants pour une durée illimitée.

Parts sociales - clauses d'agrément : les cessions entre associés, à des ascendants ou descendants, ou à son conjoint sont libres. Toutes autres cessions ne peuvent intervenir que par décision collective extraordinaire adoptée par un ou des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis

Claude SEGAUT, notaire

AL211616649

3A DIJON

Suivant acte SSP en date du 29 mars 2016, il a été constitué sous la dénomination sociale 3A DIJON, une SARL pour une durée de 99 années à compter de l'immatriculation au RCS, ayant pour objet la manucurie, le soin des mains, des pieds et des cheveux, l'achat, la vente, le négoce, l'export de tous produits de beauté et produits capillaires.

Le siège social est fixé 42 rue Piron 21000 Dijon.

Le capital social d'un montant de 1.000 E est divisé en 100 parts de 10 € chacune.

Gérant : M. Alexandre DELRIEU demeurant 73 bis avenue du Général de Gaulle 95160 Montmorency. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL211616652

CKGL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUNE (21200) du 6 Avril

2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CKGL

Siège social : 2, chemin des Amandiers 21200 Beaune

Objet social : plomberie, installations sanitaires, réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel- achat et vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec les activités ci-dessus désignées.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Mr Christophe MASSOT, demeurant 2, chemin des Amandiers 21200 Beaune

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL211616654

POM ET CHOU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Fontaine les Dijon du 14/04/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : POM ET CHOU

Siège social : 2 rue de la Petite Fin, 21121 Fontaine les Dijon

Objet social : commerce de fruits, légumes, crèmerie, épicerie, charcuterie, produits alimentaires divers et accessoires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Mr Olivier LANNEL, demeurant 4 rue Brise Jambe, 21490 Norges la Ville.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL211616655

AB CONCEPTION RENOVATION

Constitution SSP à Varois et Chaignot en date du 25-04-2016 de: AB CONCEPTION RENOVATION.

Forme: SARL unipersonnelle à capital variable .

Capital et minimum : 5 000 euros. Maximum: 50 000 euros.

Siège : 18 A impasse des pepinières, 21490 Varois et Chaignot .

Durée : 99 ans. Gérance: Julie TUZZA, 18 A impasse des pepinières 21490 Varois et Chaignot .

Objet : Pose de cloisons, doublages, peintures, isolations, revêtements de sols et murs. Conseils et étude techniques.

RCS: Dijon.

AL211616656

G&A Société d'Avocats
30 ter, rue Christian Pfister
CS 10390
54007 Nancy cedex
Tél. : 03-83-44-27-27

Aux termes d'un acte SSP en date à CHENOVE (21) du 17/03/2016 il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORDEN PHARMA FRANCE HOLDING

Capital : 30 000 euros

Siège social : 47, rue de Longvic – 21300 Chenôve

Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :L'industrie des produits chimiques en général, en conséquence leur achat, fabrication et vente, tant en France qu'à l'étranger ; la création, l'achat, la vente, l'échange, la location tant comme preneuse que comme bailleresse, à court ou à long terme avec ou sans promesse de vente, de toutes usines et établissements industriels ainsi que de tous fonds de commerce, de tout matériel industriel et de concessions de toute nature, en vue d'obtenir des produits se rapportant à l'exploitation sociale, la prise, la vente, l'achat de tous brevets ou licences de brevets ou marques de fabrique, se rapportant à l'objet social, ainsi que toutes tractations ayant pour but l'acquisition et la mise en œuvre de tous procédés de fabrication. La prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention de 100% des titres composant l'intégralité du capital d'une ou plusieurs Sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition de ou souscription à des titres de capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature et en numéraire, la gestion de participations, notamment par voie d'achat, de vente ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés. La prestation de services administratives et comptables, la gestion du personnel des sociétés du groupe et la gestion des participations, incluant le contrôle et l'animation des entreprises correspondantes, en vue notamment de permettre la détermination d'une stratégie de groupe. La gestion immobilière et notamment, l'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers. L'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 3ème du code monétaire et financier. La prestation de services de conseil et d'assistance dans les domaines commerciaux, financiers, comptables, juridiques, fiscaux, techniques, administratifs, informatiques et technologiques, concernant la négociation de tous types de contrats et la réalisation de toutes autres prestations de services au profit des sociétés, entités ou associations ou groupements dont la majorité du capital ou des droits sociaux sont détenus par la Société. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Admission aux assemblées – Vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Agrément statutaire pour certaines cessions

Président : M. Yves MICHON, domicilié à Sainte-Foy-les-Lyon (69110) – 43, allée Buffon.

Commissaires aux comptes : PRICEWATERHOUSCOOPERS AUDIT – S.A. sise à Neuilly sur Seine cedex (92208) – 63, rue de Villers – 672 006 483 R.C.S Nancy : M. Jean-Christophe GEORGHIOU, domicilié à Neuilly sur Seine (92200) – 63, rue de Villers,

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président.

AL211616665

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp à BEAUNE du 04/04/2016 a été constitué une SARL unipersonnelle. Dénomination INTUIVE Siège 12 Route de Seurre – 21200 Beaune. Objet Agence de communication globale, conseil et création de tous supports de communication, applications, publicités, animations, toutes activités liées à la communication, au marketing, au webmarketing, et à l'événementiel ; la programmation, le développement, l'administration et la vente de tous types d'applications, plateformes, sites internet et de tous services en ligne ; l'activité de e-commerce ; toutes activités de conseil, prestations de service et formation dans le domaine de la communication, du marketing, de l'événementiel, des systèmes d'informations et dans tous domaines connexes ou complémentaires. Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital 3000€ Gérant Ludovic Caillot demeurant 12 Route de Seurre – 21200 Beaune Immatriculation RCS Dijon.

Pour avis, le gérant

AL211616670

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/04/2016, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EPIACAR

Siège social : 9 Passage Thurot – 21000 Dijon

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation d'un fonds de commerce alimentaire de proximité de type « épicerie fine », l'achat et la vente de tous produits alimentaires ou non et de toutes boissons, alcoolisées ou non (eau minérale, sodas, vins, digestifs, liqueur, …,

- La prise de participation par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport ou par voie de souscription ou rachat de titres ou des droits sociaux, par fusion, par alliance ou association en participation.

- Toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris par la prise de participation au capital de toute entreprise.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 € (apports intégralement en numéraire)

Gérance : Madame Caroline LAUTRU, Demeurant 9 Passage Thurot, 21000 Dijon, est nommée gérante statutaire pour une durée illimitée

Cessions de parts : Libres entre associés et par l'associé unique, et soumises à agrément en cas de cession à un tiers étranger à la société, en application de l'article L.223-14 du code de commerce.

Immatriculation : RCS Dijon

Pour avis

S

AL211616610

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

NIÈVRE

NOMINATION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

ÉTABLISSEMENTS LOMBART & LEFEBVRE

SA au capital de 47 564,09 euros
3 et 5 Rue des Docks
58000 Nevers 561 880 014

Délibération du 25/03/2016 : l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé Mlle Valentine COQUET, dt 15 Rue de Maupas 63130 Royat en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Mme Isabelle LEFEBVRE, sous tutelle de l'ADSEAN, non renouvelée, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

AL581616641

TRANSFERT DE SIÈGE

BKN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : «Le Château» - 03320 Couleuvre
R.C.S. Cusset : 817 976 657

Décisions du 12 Avril 2016
Président : La Société «SERENIUM», SARL au capital de 133.340 euro, ayant son siège social à Couleuvre (Allier) – «Le Château», immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro 481 261 741,
Transfert du siège social (à compter du 1er Avril 2016)
Ancienne mention : Couleuvre (Allier) – «Le Château»
Nouvelle mention : Marzy (Nièvre) – 57, Route de Marzy.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.

AL581616638

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE DU CHENE

SCI Capital social : 12000 Euros
Siège social : Lieu-dit «La Cave»
58270 Beaumont Sardolles
SIREN 514 421 536 R.C.S. Nevers

Le 20 janvier 2016, par acte SSP, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 190 euros par apport de numéraire pour le porter à 12190 euros.
Pour avis.

AL581616639

PAYSAGES ET CIMES

SARL au capital de 20 000 €
Siège social
Dhéré, 58240 Langeron
752 500 751 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE du 03/02/2016 et de l'AGE du 11/04/2016, le capital social a été réduit pour le porter de 20 000 euros à 10 010 euros par voie de rachat de parts sociales et il a été pris acte de la cessation des fonctions de cogérant de M. GRAVELET Victor.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.

AL581616643

Expert Comptable
Commissaire aux comptes
38, Rue Bézout - 77140 Nemours
Téléphone : 01.64.28.13.61.

RÉDUCTION DE CAPITAL
Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2016 de la société LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES, société à responsabilité limitée, au capital de 103 500 euros,siège social : 44 Avenue de la 85ème de ligne - Village Cosnes Activité- 58200 Cosne Cours sur Loire.
RCS Nevers n°421 129 891.
Il a été décidé de réduire le capital social de la société.En conséquence l'article n°7 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : le capital social est fixé à : 103 500 euros.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à : 89 190 euros.
L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis.

AL581616644

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis de constitution de la société GAEC NANTON, RCS Nevers 819 314 055, paru dans Terres de Bourgogne N°1367 du 1er avril 2016, concernant la dénomination sociale, il fallait lire GAEC DE NANTON.
Pour avis.

AL581616634

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Marie CHERAMY
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy

Changement de régime matrimonial
Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le 13 avril 2016, Monsieur Thierry Henri LEFRANCQ-LUMIERE et Madame Monique Christine MOTA son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 31 Rue Saint Martin mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Michel THOMAS notaire à Nevers (58000) le 29 juin 1992 préalable à leur union célébrée à la Mairie de Nevers (58000) le 4 juillet 1992, ont décidé pour l'avenir de maintenir le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis.

AL581616630

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET
DE MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 Nevers
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à Nevers (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 21 JUIN 2016 à 10h30

Commune de Moulins-Engilbert (Nièvre)
LOT UNIQUE
Un immeuble à usage de commerce et d'habitation situé 1, place Lafayette, comprenant :
-Au rez-de-chaussée : Un local commercial composé d'un magasin et arrière magasin, et un appartement composé d'un séjour, WC, une chambre, salle d'eau avec douche.
-Au premier étage : Un appartement composé d'un séjour avec coin cuisine, deux chambres, WC, salle de bains.
Grenier.
Dépendances derrière.
Cour et petit jardin derrière.
L'ensemble cadastré : Section AM numéro 15, «1 place Lafayette» pour une contenance de deux ares et quatre centiares, (2a 04ca).
Sur la mise à prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €)
Avec baisse immédiate par fraction d'un dixième, sans plancher jusqu'à l'adjudication pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 14 avril 2016
Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 23 mai 2016 à 14h00 : S'adresser à Maître Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, 20, place Gudin, 58120 Chateau-Chinon, Tél : 03 86 85 14 53.

AL581616635

MODIFICATION DE STATUTS

LEBON TRACAGE

EURL au capital social de 4000 €
Siège social
1 Chemin des Vignes
58450 Neuvy sur Loire
SIREN 503384067 R.C.S. Nevers

Par AGE du 1/04/2016, il a été décidé de prendre pour nouvelle raison sociale : LEBON ACCESSIBILITE HANDICAP DIAGNOSTIQUE et d'étendre l'objet social a «société de conseils pour règlementions sur l' accèssiblité aux personnes handicapés dans les établissements recevant du public, rédaction de rapports réglementaires suite au diagnostiques».
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL581616631

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

LE METAL A L'INFINI

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 44 Grande Rue,
58490 St Parize le Châtel
RCS Nevers 751875097

Aux termes d'une décision en date du 7 avril 2016, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat et vente de matériel, de machine et d'outillage, remise en état et en conformité desdits matériels
Pour avis, le Président

AL581616649

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LAZ FORESTIER

SARL au capital de 500 euros
Siège social
46, Avenue Romain Rolland
à Château Chinon
RCS Nevers: 817 519 747

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 AVRIL 2016, Monsieur DOGAN Unal demeurant 2 rue Jean-Marie Thevenin à Château Chinon 58120, né le 07/09/1992 à Autun (71), de nationalité FRANCAISE, a été nommée en qualité d,e nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée, à compter du 15 avril 2016 en remplacement de Monsieur DOGAN Ali, demeurant 46 Avenue Romain Rolland à Château-Chinon 58120, né le 03/07/1973 à BULANCAK en Turquie, de nationalité TURQUE, parti pour le motif suivant : démission.
Les statuts ont donc été modifiés comme suit :
«La gérance de la société est assurée par Monsieur DOGAN Ali»
Remplacé par
«La gérance de la société est assurée par Monsieur DOGAN Unal demeurant 2 rue Jean-Marie Thevenin à Château-Chinon 58120.
Le gérant

AL581616633

SCP JP JACOB et C. THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

LA STÉ LOCACINE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, le 6/4/2016, enregistré à Nevers le 12.04.2016 bord n° 2016/393 Case n° 1 extrait 826, contenant vente de fonds de commerce,
Il a été procédé préalablement à la réalisation pure et simple, à compter du 6/4/2016, de la location gérance faite par la Sté LOCACINE, EURL au capital de 1.500 euros, dont le siège est à Varennes Les Narcy (58400) 5 route Jean Duquenne, identifiée au SIREN sous le n° 501 261 432 et immatriculée au RCS de Nevers, à la SARL DES ANGES, au capital de 9.000 euros dont le siège est à Varennes Les Narcy (58400) 5 route Jean Duquenne Sainte-Hélène, identifiée au SIREN sous le n° 752 655 431 et immatriculée au RCS de Nevers, suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, le 30/3/2012 suivi d'un acte rectificatif en date du 30/7/2014.
Pour avis.
Me JACOB, Notaire.

AL581616636

DISSOLUTION LIQUIDATION

CAMPING DU LAC DE SAINT AGNAN

L'AGO du 20/03/16 de la SARL en liquidation «CAMPING du LAC de SAINT AGNAN», capital: 7622,45 euros, siège: Le Bourg 58230 Saint Agnan, 329803019 RCS Nevers, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Andrew et Jean WOODHEAD de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.

AL581616642

SASU NAYA

L'AGE a décidé, le 31.3.2016, la dissolution anticipée de la société NAYA, SASU au capital de 4000€, 36 Place Saint Jean, 58800 Corbigny, 808 670 301 RCS Nevers, au 31.3.2016, désigné liquidateur Mme Soussi Nadjat, 10 Rue Blaise Pascal, 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.
Mention au RCS de Nevers

AL581616645

LAVAGE AUTO CENTER

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue du commandant Rivière
58000 Nevers
RCS Nevers 517 714 770

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 31/03/2016, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Le liquidateur

AL581616650

AVIS DE CONSTITUTION

RDN

Acte SSP du 25/03/2016, il a été constitué une SAS dénommée : RDN
Capital : 2 000€
Siège : 8 rue de plantenoix 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Objet : Travaux de plomberie, chauffage, électricité, maçonnerie, peinture, menuiserie, traitement du sol
Président : M. AOUAY Khalifa, 8 rue de plantenoix 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Durée : 99 ans au RCS de Nevers

AL581616628

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Acte sous-seing privé en date à Marzy du 13/04/2016: Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VADANA
Siège : Route de Fourchambault 58180 Marzy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 3 000 €
Objet : En France et à l'étranger : Vente de tous produits pour salons de coiffure et instituts de beauté et distribution à une clientèle de professionnels et de particuliers (de produits capillaires, shampooings et soins coiffants, coloration ; de brosses, peignes, ciseaux, attaches, accessoires, extensions, perruques et postiches ; de produits cosmétiques pour les soins esthétiques et de beauté du corps et du visage : épilation, maquillage, manucure et onglerie ; matériel électrique pour les cheveux et pour le corps, (séchoirs, lisseurs, tondeuses, fers, lampes, casques, rouleaux chauffants, chauffe-cire, …) ; produits solaires et plus généralement tous produits, matériels ou accessoires ayant trait directement ou indirectement à l'activité.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Françoise MARQUIS, dt 83 Rte du Panorama 58180 Marzy.
Directeur Général: M. Jean-Patrick MARQUIS dt 73 Rte du Panorama 58180 Marzy
La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Le Président

AL581616632

SCI S.E.G.

Suivant acte reçu par Maître François DINET, notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «François DINET et Guillaume DINET, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le 25 mars 2016, enregistré à Nevers, le 30 mars 2016, Bordereau 2016/344, case 1, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : SCI S.E.G.
Forme : SOCIETE CIVILE.
Capital Social : CINQ CENTS EUROS (500,00 €)
Siège Social : 4, route du Fourneau - Cuzy - 58800 Cervon.
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : M. Emmanuel Girard demeurant à Cervon (Nièvre) 4, rue du Fourneau - Cuzy pour une durée illimitée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître François DINET.

AL581616640

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 13/04/2016 il est constitué une société civile immobilière dénommée BENIFAB au capital de 1.000 € ayant son siège 28 rue du Donjon, 58000 Nevers pour une durée de 99 ans. Son objet est l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis. Co-gérants : Fabrice Sanchez et Benjamin Sanchez. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis : Benjamin SANCHEZ.

AL581616646

EARL DE LA CARETARDERIE

Au capital de 50 000 euros
La Caretarderie
58330 Saint Franchy

Par acte sous seing privé en date du 15 avril 2016, il a été procédé à la création de la société EARL de la CARETARDERIE prenant effet au 15 avril 2016 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination Sociale : EARL de la CARETARDERIE
Siège Social : La Caretarderie - 58330 Saint Franchy
Gérant : THOMAS Anne-Laure - Ferme de Parvillers – 60400 Sempigny
Capital Social : 50 000 euros divisé en 50 parts de 1 000 euros représentant des apports de numéraire
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Les fondateurs

AL581616648

YONNE

DIVERS

AVIS.

Aux termes de l'Assemblée Générale du 31 mars 2016 de la société PEBIX, Société par actions simplifiées au capital de 208.800 euros, Siège social: Chemin de la Renauderie, 89150 Dollot, RCS 498.529.213, il a été décidé de révoquer Monsieur Serge Macor de son mandat de Directeur Général.
Pour avis..

AL891616836

NOMINATION

CLINIQUE PAUL BERT

Société Anonyme
au capital de 1 913 857 euros
Siège social :
Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 Auxerre
425 520 186 RCS Auxerre

Suivant délibération du Conseil d'Administration du 21 octobre 2015, est nommé à compter de ce jour Président Directeur Général du Conseil d'Administration Monsieur Frédéric Monet demeurant 1- Rue du 24 août – 89000 Auxerre et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Serge Lange, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de Auxerre.
Pour avis

AL891616672

TRANSFERT DE SIÈGE

MS NOISE

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 1 boulevard des Noyers Pompons - 89100 Sens
491 989 281 RCS Sens

En date du 21/03/2016, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 19 rue de Sancey Zone Industrielles des Vauguillettes - 89100 Sens, à compter du 15/04/2016. Mention au RCS de Sens.

AL891616639

SCI IELENT

SCI au capital de 75000,00 Euros
14 rue N6 Valloux,
89200 Vault de Lugny
528185945 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/04/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Lieu-dit La Coste de Couronne, 12270 LA FOUILLADE à compter du 04/04/2016.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891616804

LA DEUILLOISE

Société Civile Immobilière
au capital de 387.525,40 euros
rue de la gare –
89110 Saint Maurice Thizouaille
R.C.S. Sens : 340.291.905

Par décision du 15 mars 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de notre société pour le fixer au : 1bis Voie C4 - Goubille - Cidex 616 - 89110 Chassy
Pour avis

AL891616805

MATHORE

SARL Unipersonnelle
au capital de 4500,00 Euros
2 rue de la Madeleine ,
25000 Besançon
492133855 R.C.S. Besançon

Par décision du Gérant en date du 01/07/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 18 rue de l'abbé Thiériat , Chez MENETREY , 89310 Poilly-sur-serein à compter du 01/07/2015.
Gérance : Mademoiselle Marion MENETREY , demeurant 15 rue du moulin, 89310 Poilly-sur-serein
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon

AL891616813

SCI DES ROUGES GORGES

Société Civile Immobilière
Capital : 196 000 euros
2 rue des Rouges Gorges
89260 Perceneige
RCS Sens 499 014 546

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI des Rouges Gorges du 2 rue des Rouges Gorges 89260 Perceneige au 102 avenue des Champs Elysées 75008 Paris à compter du 1er novembre 2015.
L'article «SIEGE» des statuts s'en trouve ainsi modifié.
Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS de Paris.
Le co-gérant est Monsieur Guy Voisembert est domicilié 2 rue des Rouges Gorges 89260 Perceneige.

AL891616818

SCI DES TREILLES

Société Civile Immobilière
Capital 287 000 euros
2 rue des Rouges Gorges
89260 Perceneige

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI des TREILLES du 2 rue des Rouges Gorges 89260 Perceneige au 102 Avenue des Champs Élysées 75008 Paris à compter du 1er novembre 2015.
L'article «siège» des statuts s'en trouve ainsi modifié.
Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS de Paris.
Le co-gérant est Monsieur Guy Voisembert, domicilié 2 rue des Rouges Gorges 89260 Perceneige.

AL891616820

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

AERODROME D'AUXERRE-BRANCHES

Avis d'affichage public
et consultation de dossier

L'arrêté n° DDT/SEFC/2016/0013 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome d'Auxerre-Branches est affiché du 25 avril au 25 mai 2016 au siège de la Communauté de l'auxerrois situé 6 bis place du Maréchal Leclerc à Auxerre et le dossier du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome d'Auxerre-Branches est consultable sur demande à l'accueil de la Communauté de l'auxerrois, situé 6 bis place du Maréchal Leclerc à Auxerre, ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

AL891616837

MODIFICATION DE CAPITAL

AU FIDELE GASTRO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.300 Euros
Siège social : 9bis, rue Germain Bénard
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 430 080 119

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2016 et du procès-verbal de la gérance du 4 avril 2016, le capital social a été réduit de 2.400,00 euros pour le porter de 7.700,00 euros à 5.300,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 24 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 100,00 euros. Les articles 8- Apports et 9 - Capital social des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS Auxerre. Pour avis,

AL891616747

EARL DE DUENNE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 137 204,12 euros
Siège social : Duenne – 89560 Ouanne
390 623 668 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2016 :
A décidé de réduire le capital social de 2 204,12 euros, ce qui a pour effet de le ramener à 135 000 euros.
A décidé d'augmenter le capital social de 121 800 euros, ce qui a pour effet de le porter à 256 800 euros.
A nommé M. Dimitri JOZON, demeurant à Ouanne (Yonne), 2 Duenne, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL891616754

AIGUILLE ROUGE

Société par actions simplifiée
au capital de 2.400.000 Euros
Siège social
4 Rue des Terres de Soulangy
89700 Tonnerre
505 357 566 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2015, le capital social a été réduit pour être ramené à 684.000 euros et il a été augmenté pour être porté à 1.254.000 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre.

AL891616806

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 18/03/2016, concernant la société LA MARINA- Le liquidateur nommé est M. Mario VUILSTEKE, demeurant 17 Rue A Barbière - 89140 Courlon/Yonne.

Pour avis.

AL891616824

MODIFICATION DE STATUTS

SARL EL MEY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1500,00 €
ayant son siège social à Buxy (71390)
18, rue des Juifs
en cours d'immatriculation
au RCS d'Auxerre

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés en date à Buxy du 26 février 2016 il a été décidé, savoir :

Changement de Siège social : Auxerre (89000) 36 avenue 4ème Rl d'Infanterie

Démission de Monsieur Ben MOUSSA de ses fonctions de gérant.

Pour mention

Le gérant

AL891616825

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS HERMENT M ET B

au capital de 304, 90 €uros
Siège social
39/41 Boulevard du 14 juillet
89100 Sens
377 737 176 RCS Sens

Aux termes d'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 Février 2016,Il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

Société Civile de Moyens

Herment et Dawidski

RCS Sens.

AL891616826

FUSION

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 3.618.000 €
Siège social
2 et 10 Grande Rue
89800 Beine
344 110 283 RCS Auxerre

AVIS DE FUSION

1) Par acte SSP, à BEINE le 28/01/2016, la SARL LOUIS MOREAU et la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU ont établi un projet de fusion, aux termes duquel la SARL LOUIS MOREAU faisait apport, à titre de fusion à la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SARL LOUIS MOREAU devant être dévolue à la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL LOUIS MOREAU du 18 mars 2016 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU du 18 mars 2016.

En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU a procédé à une augmentation de capital de 348.000 €, pour le porter de 3.270.000 € à 3.618.000 €, au moyen de la création de 116 parts sociales nouvelles, de 3.000 € de nominal, entièrement libérées, attribuées aux associés de la SARL LOUIS MOREAU à raison de 3,20 parts sociales de la SARL LOUIS MOREAU pour 1 part sociale de la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU.

La prime de fusion s'élève à un montant de 1.339.192 €.

3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 18 mars 2016. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er août 2015, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SARL LOUIS MOREAU depuis le 1er août 2015 jusqu'au 18 mars 2016 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU et considérées comme accomplies par la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU depuis le 1er août 2015.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 18 mars 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU a modifié les statuts.

Capital social

Ancienne mention : 3.270.000 €

Nouvelle mention : 3.618.000 €

AL891616815

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA LAVIGNE

Groupement Foncier Agricole
au capital de 600 704,00 euros
Siège social
21 Grande rue 89144 Ligny le Châtel
384 721 957 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2016, la collectivité des associés a :

- Constaté la fin des fonctions de gérant de M. René Defert, à compter du 29 juin 2015, date de son décès,

- Nommé aux fonctions de gérant, à compter du 1er avril 2016, pour une durée non limitée : Mme Madeleine Jolly veuve Defert, demeurant à Ligny le Châtel (Yonne), 21 Grande rue, Mme Michèle Defert, demeurant à Ligny le Châtel (Yonne), 19 Grande rue, Mme Éliane Defert épouse Thouverey, demeurant à Ligny le Châtel (Yonne),

23 Grande rue, M. Jean-Pierre Defert demeurant à Saint Lupicin (Jura), 11 rue Champ Saint Pierre et Mme Jocelyne Defert demeurant à Auxerre (Yonne),

10 rue d'Ardillière, bâtiment J.

Pour avis, la gérance.

AL891616683

LOCATION-GERANCE

Par acte sous seing privé du 13 avril 2016, la SARL Au fil de l'eau au capital de 7 500 euros située au 6 rue de l'église 89160 Gigny N°RCS 498 292 978 a donné en location-gérance à la SARL Les Escales d'Iameri au capital de 1 000 euros située au 2 chemin de ronde 89160 Chassignelles N°RCS en cours d'immatriculation un fond de commerce d'hôtel-restaurant sis 2 chemin de ronde 89160 Chassignelles à compter du 21 avril 2016 pour une durée de 1 an avec tacite reconduction.

AL891616817

NON DISSOLUTION

LE BOUCHE A OREILLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
12 Faubourg Saint Laurent
89500 Villeneuve sur Yonne
497796243 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 08/04/2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL891616802

ECONERGIE FRANCE

SARL au capital de 6.000,00 €
Siège
ZA La Grande Corvée
89200 Avallon
513799239 RCS de Auxerre

D'un procès verbal de décisions extraordinaires des associés du 29 Mars2016, il résulte que les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Mr Hubert MEYNARDIE, gérant

AL891616829

DISSOLUTION LIQUIDATION

AU MARCHE LEZINNOIS

Société à responsabilité limitée
à associé unique en cours de liquidation
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 43 route Nationale
89160 Lezinnes
Siège de liquidation : 43 route Nationale
89160 Lezinnes
798 896 254 RCS Auxerre

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2016, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL891616603

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

SARL LOUIS MOREAU

SARL au capital de 7.500 euros
Siège social
10 Grande rue 89800 Beine
449 274 299 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

AGE 18.03.206 : les associés ont approuvé le traité de fusion du 28 janvier 2016 prévoyant l'absorption de la SARL LOUIS MOREAU par la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU, SCEV au capital de 3.270.000 €, 344 110 283 RCS Auxerre, dont le siège social est situé 2 et 10 Grande Rue 89800 Beine.

En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SARL LOUIS MOREAU, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU, Société absorbante, réunie le 18 mars 2016, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SARL LOUIS MOREAU sont devenues définitives à cette date.

RCS Auxerre

AL891616814

CONCEPT ET DESIGN

Entreprise de peinture
Jean-Marc Laproye
Sarl au Capital de 5.000 Euros
RCS Auxerre 533 891 750
19 Vergeot
89240 Pourrain
«Société en liquidation»
Liquidateur : M. LAPROYE Jean-Marc

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 17 Avril 2016 et tenue à 19 Vergeot 89240 Pourrain, a décidé la dissolution anticipée de la société à effet du 31 Mars 2016, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera par les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à 19 Vergeot 89240 Pourrain, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur M. LAPROYE Jean-Marc demeurant à 19 Vergeot 89240 Pourrain, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif, et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d' Auxerre, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le Co-Gérant.

AL891616827

CONVOCATION

CONVOCATION

en Assemblée Générale Ordinaire
de la Section Yonne

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Ordinaire de la section Yonne aux date, heure et lieu suivants : **Mardi 10 Mai 2016 à 9h30** Salle «Café Fournier» - 7 rue Paul Defrance 89130 Toucy

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire de Section

- Présentation du rapport d'activité 2015,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,

- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,

- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 27 Mai 2016,

- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration»

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2016 à Chablis, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : VOCORET PRESTATIONS

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet :

• La réalisation de travaux agricoles et viticoles.

• La réalisation de prestations de services vinicoles.

• Et accessoirement : la location de matériels, la réalisation de prestations d'embouteillage et le négoce de vin.

Capital social : 18 100,00 euros.

Siège social : 40 route d'Auxerre - 89800 Chablis

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants :

- M. Jérôme VOCORET, demeurant 9 rue Saint Etienne - 89800 Villy

- M. Patrice VOCORET, demeurant 21 rue de Chichée - 89800 Chablis.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL891616703

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution au 07/04/2016 :

Forme: SARL

Dénomination sociale: DELILLE DEVELOPPEMENT

Siège social : 9 Rue Louis Renault 89000 Auxerre

Objet social : acquisition, détention, gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ; gestion, achat, vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes; Toutes prestations administratives, commerciales, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation

Durée: 99 ans

Capital social: 5 000 €

Gérance: Mr Gérard Delille(27 Rue de Chaumois 89113 Charbuy)

Immatriculation RCS Auxerre.

Pour avis Cc.

AL891616741

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Poilly sur Serein (Yonne), en date du 4 avril 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à associé unique.

Dénomination sociale : Sarl Falconnier.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural, et, à titre accessoire, activité de prestations de services de travaux agricoles et de location de matériel.

Capital social : 120 000 euros.

Siège social : 6 ruelle de la Déchelotte - 89310 Poilly sur Serein.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Frédéric Falconnier, demeurant 6 ruelle de la Déchelotte, à Poilly sur Serein (89310).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL891616784

LES ESCALES D'IAMERI

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/04/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LES ESCALES D'IAMERI

Siège social : 2 Chemin de ronde 89160 Chassignelles

Forme : SARL

Capital : 1 000 euros

Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous les pays : Hôtel-restaurant, bar, traiteur, vente à emporter, organisation d'événements divers. La prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Co-gérant : Mlle Le Boles Erika et M. Santos Costa Iaman 7 bis rue rivoli 89160 Chassignelles élus pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL891616809

LES SIMPLES DU BOCAGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Egriselles les Bocage (Yonne) du 13 avril 2016, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES SIMPLES DU BOCAGE ;

Siège : 20 Grande Rue - 89500 Egriselles le Bocage ;

Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Sens ;

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, et plus particulièrement du maraîchage et de la culture de plantes médicinales ;

Capital : 20 500,00, constitué à concurrence de 5 500,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 15 000,00 euros au moyen d'apports en nature ;

Gérance : Madame Aurélia BEDEAU, demeurant à 28 rue du Colin Gué - La Cave-Genêt -89500 Egriselles le Bocage, a été nommée gérante de la société sans limitation de durée.

Pour avis, la gérance.

AL891616819

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Toucy (Yonne) du 14 avril 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SG CONSEIL FORMATION COACHING

Siège : 26 les Avenières - 89130 Toucy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros

Objet : Conseil aux entreprises, associations, collectivités; Formation ; Accompagnements de candidats dans une démarche de validation des acquis d'expérience ; Coaching de professionnels, d'équipes, groupes et particuliers et développement des performances individuelles et collectives, accompagnement au changement ; Organisation de conférences, séminaires ou de stages à visée de développement professionnel et/ou personnel ; Toutes autres activité d'appui aux structures et aux personnes permettant de développer leur potentiel (recrutement, appui à la conduite de projets, accompagnement de transitions professionnelles et personnelles...) ; Toutes prestations de services.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Sophie GAY, demeurant 26 les Avenières - 89130 Toucy

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la Présidente.

AL891616823

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site Agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Méthanisation

Retour d'expérience avec Groupama Val de Loire sur les facteurs de réussite

M. Julien Wyckaert est un agriculteur satisfait. En effet, selon ses dires : *«Si c'était à refaire, je ferais pratiquement pareil. J'améliorerais juste le système de chauffage du digesteur pour éviter que la température ne baisse de 1 ou 2 °C en cas de température extérieure inférieure à 0°C»*.

L'installation en question est située en Nord Picardie et fonctionne depuis Septembre 2013. Elle est de type méthanisation en voie humide avec valorisation par production électrique. Après une période de démarrage avec un seul moteur de cogénération d'une puissance de 250 kW, la capacité de production d'électricité a été doublée par l'ajout d'un second moteur en novembre 2015. La suite de cet article vous livre les éléments qui selon M. Julien Wyckaert de la SAS Agri Flandres Energie, ont été déterminants dans la réussite de son installation, ainsi que les difficultés auxquelles lui et ses associés ont dû faire face.



Les différentes phases du projet

Garantir le Gisement de matières est primordial.

La réussite du projet est conditionnée par l'élaboration d'un plan d'approvisionnement des intrants prenant en compte leur coût éventuel, leur quantité, leur qualité, leur disponibilité, leur proximité, le mode et le type de transport, ainsi que les conditions de stockage. Dans tous les cas, il convient d'avoir des solutions de secours pour palier à la rupture en approvisionnement d'un des intrants. La SAS Agri Flandres Energie valorise les effluents d'élevages bovins des 2 Gaec pour 60%. Ce type de valorisation optimise le coût de rachat de l'électricité par ERDF (20,5 cts € /kW). Une usine d'agroalimentaire située tout près de l'installation permet de disposer de déchets de légumes toute l'année, soit environ 35% du total des intrants consommés. Le reste provient de déchets de collectivités, de déchets verts, d'issues de céréales et de déchets de pommes de terre. Les fournisseurs ont été sensibilisés au fait de livrer des intrants exempts de matières indésirables telles que des cailloux, des bâches plastiques, des métaux. Enfin, l'épandage du digestat est valorisé sur les terres des Gaec et pour le compte d'autres agriculteurs. Pour cela des machines permettant un épandage de qualité (sans tasser la terre) ont été inclues dans le plan de financement initial.

Réunir les compétences

Dès le départ du projet, l'implication personnelle, l'addition de compétences diverses et la passion ont contribué à sa réussite. C'est la création d'une SAS émanant de deux Gaec qui a permis à cette unité de méthanisation de voir le jour. A l'exception des employés des deux Gaec, personne ne s'est versé de salaire dans les phases de projet, de réalisation et de démarrage de l'installation. Deux ans se sont passés avant la construction. Ce délai a permis de visiter différents types d'unités de méthanisation, de s'entourer de conseils judicieux, de monter le projet avec la Chambre d'Agriculture et de choisir un installateur avec bureau d'études intégré Français et disposant d'une bonne expérience (Ex : AES Dana)

Prendre en compte les délais administratifs et de raccordement au réseau ERDF.

Dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, il convient d'intégrer les délais d'instruction du dossier dans le phasage du projet. Il faut aussi tenir compte des délais de raccordement au réseau électrique géré par ERDF. Dans notre cas, ils ont été de l'ordre d'une année avec une incertitude quant au coût de raccordement de l'installation électrique (entre 20 000 et 200 000 €), dans la constitution du plan initial de financement. En effet, ERDF n'a examiné le dossier qu'après l'obtention du permis de construire. Le coût réel a été de l'ordre de 60.000 € comprenant un transformateur d'une puissance de 630 kVA.

Intégrer l'acceptabilité sociale le plus tôt possible.

Il faut donc présenter le projet aux élus, à la population, aux voisins et intégrer tous les moyens pour faire accepter cette installation. L'insertion paysagère, la maîtrise du bruit, la gestion des odeurs ont conduit à planter 200 arbres, faire un bâtiment de stockage couvert pour les intrants avec bio filtres pour éliminer les mauvaises odeurs du stock de déchets de légumes. La trémie, le broyeur d'incorporation, le stockage d'autres intrants ainsi que les engins de manutention et d'épandage sont également dans un bâtiment attenant. Les installations sont maintenues les plus propres possibles. Les moteurs de cogénération sont chacun dans un caisson insonorisé.



La petite méthanisation à la ferme se développe aussi.

Anticiper la continuité d'activité lors de la demande de financement.

Outre la qualité du projet, le banquier a apprécié que les membres des 2 GAEC portent et connaissent très bien le dossier. De ce fait, chacun était en capacité de conduire l'installation en cas de défaillance d'un des autres membres.

Construction

Deux des membres des Gaec ont participé avec les entreprises à la construction. Ceci a permis de bien connaître les installations et facilite au quotidien la conduite de cette unité de méthanisation. Auparavant, l'étude de sol (gage de pérennité de l'installation), avait été prise en compte. Il est à noter que le choix des entreprises a été effectué sur des critères de qualité, de fiabilité, d'expériences réussies, et non pas sur le seul facteur tarifaire.

Exploitation

Il est à noter que la chaleur provenant des moteurs de cogénération est vendue à une société industrielle productrice de germe de soja. M. Julien Wyckaert souligne le fait que la production de méthane dans une exploitation agricole comporte des risques : intoxication, incendie, explosion, pollution, bris de machine. A ce titre, il recommande d'accorder une attention particulière à la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, les vérifications des installations électriques doivent être réalisées tous les ans par un bureau de contrôle. Pour déceler un échauffement anormal pouvant générer une panne ou un départ d'incendie, il conseille de procéder à une thermographie infrarouge des installations électriques, voire des moteurs de cogénération. Les sondes de détection et de contrôle doivent également être vérifiées et étalonnées tous les ans. L'étanchéité des raccords de canalisations de méthane doit être vérifiée régulièrement afin de déceler des fuites qui peuvent être dangereuses et diminuer la rentabilité. Veiller au quotidien à la qualité du biogaz est important afin de diminuer l'usure et le risque de casse du matériel et notamment des moteurs de cogénération. Le biogaz brut est corrosif et toxique. Un système de puits de condensat et ensuite de réfrigération déshumidifie le biogaz brut. Il est indispensable d'assurer également sa purification par l'injection d'air dans le ciel des digesteurs, puis par filtration sur charbon actif. D'autres moyens peuvent être utilisés si besoin. L'entretien des deux unités de cogénération a été confié à l'installateur qui doit assurer par contrat leur fonctionnement en quasi permanence. En cas de panne, s'il est prouvé que le méthane est en qualité et quantité suffisante, l'installateur prend en charge les pertes d'exploitation. De par sa conception (2 unités de cogénération de même puissance), l'arrêt total de la production électrique est fortement diminué.

Enfin, la conduite, incluant le suivi biologique, le suivi administratif, les contrôles et l'entretien doivent être réalisés avec sérieux, comme pour une installation industrielle. Cela représente un Equivalent Temps Plein de travail réparti entre trois membres des deux Gaec sur toute l'année.

Bien d'autres conseils seraient à mentionner, c'est pourquoi, nous vous conseillons de vous rapprocher des services des Chambres d'Agriculture et du Pôle Prévention de Groupama Paris Val de Loire
Contact : 01 49 85 52 05
Site Internet «vivons prévention.com»
L'expérience de la prévention depuis 60 ans.

Santé

Quand le corps ne tolère pas le gluten

De plus en plus de cas d'intolérance au gluten sont répertoriés. Mais d'où vient cette affection chronique ? Comment y remédier ?



Dans le monde entier, l'industrie agroalimentaire propose des produits sans gluten pour répondre à une demande toujours croissante.

Le gluten est un mélange de deux familles de protéines, les glutéines et les prolamines, présentes en grande quantité dans certaines céréales. Il se retrouve surtout dans le blé, le seigle, l'orge et l'avoine. Donnant une texture moelleuse aux pains et autres produits de boulangerie, le gluten permet aux ingrédients de bien se lier ensemble et il est souvent utilisé dans les sauces, les plats préparés. Les personnes intolérantes présentent une réaction immunitaire après avoir mangé des aliments en contenant. Il en résulte une maladie intestinale chronique appelée maladie coeliaque. Chez les personnes atteintes de cette pathologie, l'ingestion de gluten entraîne une réaction immunitaire anormale dans l'intestin grêle qui crée une inflammation et endommage la paroi intestinale. Si cette inflammation persiste, l'intestin abîmé devient incapable d'absorber certains nutriments, vitamines et minéraux. Il peut donc s'ensuivre une malnutrition malgré une alimentation normale. En fait, l'expression *«intolérance au gluten»* couramment utilisée ne convient pas car la maladie cœliaque n'est pas réellement une intolérance alimentaire puisqu'une réaction immunitaire est en cause.

Contrairement aux symptômes allergiques qui surviennent immédiatement après l'ingestion d'un aliment mal toléré, les intolérances au gluten apparaissent progressivement et s'installent dans la durée. Il n'est guère facile de détecter la maladie coeliaque car les symptômes et leur intensité varient selon les personnes. Généralement, les problèmes digestifs sont les plus fréquents, mais il arrive qu'ils soient absents. L'intolérance au gluten peut survenir à tout âge. Les femmes sont deux à trois fois plus touchées que les hommes. Les principaux facteurs de risques sont génétiques.

Régime strict

Pour diagnostiquer la maladie coeliaque, deux étapes sont nécessaires. Il faut tout d'abord procéder à un test sanguin qui va permettre de détecter le taux de certains anticorps car leur présence en quantité élevée indique que le corps réagit de manière anormale au gluten. Si ce test s'avère positif, on procède alors à une biopsie dans l'intestin grêle pour mettre en évidence l'atrophie villositaire, en clair pour vérifier si les villosités de l'intestin ont été détruites par le gluten. En cas de maladie cœliaque avérée, il n'existe aucun traitement, seul le régime sans gluten est valable. Ce dernier permet généralement de faire disparaître les symptômes, de traiter les carences et de prévenir d'éventuelles complications. Dans la grande majorité des cas, les tissus de la paroi intestinale reviennent à la normale. Il est donc impératif de ne pas consommer de pain, viennoiseries, pâtisseries, pâtes alimentaires, biscuits, céréales pour le petit-déjeuner. Tous les aliments panés, enfarinés ou enrobés de pâte à frire sont aussi à proscrire comme les soupes, desserts et sauces liés avec de la farine de blé, mais aussi toutes les bières. Il est également important de savoir que le gluten peut être présent dans la charcuterie, les glaces, les mélanges d'épices et assaisonnements et dans certains médicaments. Il est aujourd'hui facile d'identifier les produits alimentaires ne comprenant pas de gluten grâce au logo représentant un épi de blé barré. Dernier point : il ne faut pas confondre intolérance au gluten et sensibilité ou hypersensibilité au gluten. Les hypersensibles au gluten sont des personnes présentant des symptômes similaires à l'intolérance au gluten, mais dont la biopsie est négative. Ces personnes ne doivent pas nécessairement éliminer complètement le gluten de leur alimentation.

VALÉRIE GODEMENT

Coûteux produits sans gluten

Le coût des produits sans gluten peut être le double d'un produit normal. Il est possible de solliciter leur remboursement partiel par l'Assurance maladie. Seuls les produits inscrits sur la *«liste des produits et prestations remboursables»* sont pris en charge : le code LPPR est spécifié sur l'emballage. Le remboursement mensuel des prestations est plafonné et différé selon l'âge du malade : 34,54 euros pour les enfants de moins de 10 ans par mois sur le total des tarifs LPPR (le prix de vente n'a aucun rapport avec le remboursement, uniquement le prix indiqué tarif LPPR est pris en charge) et 45,73 euros au-delà de cet âge. Les produits sont regroupés dans quatre catégories ayant chacune leur base de remboursement : farines, pains, pâtes, biscuits. Ce qui est loin de couvrir le spectre alimentaire. Certaines mutuelles prennent en charge le remboursement à 100 %.

▶ Coin cuisine

Boulettes de veau aux champignons et à l'aneth (pour 4 personnes)

Ingrédients :

- 600 grammes de haché veau,
- 2 échalotes,
- Aneth,
- 2 oeufs,
- Beurre demi-sel,
- 600 grammes de champignons de paris,
- 80 grammes de crème fraîche,
- Jus de veau,
- Sel et poivre.



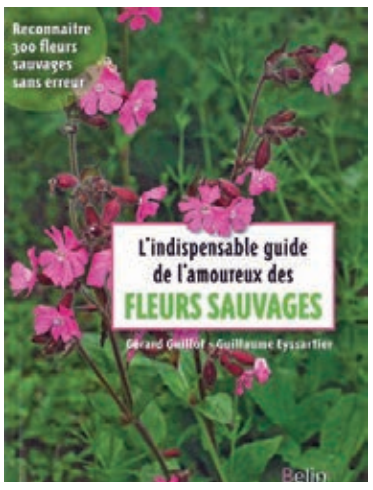
Réalisation :

Hacher finement l'échalote et l'aneth. Mélanger avec le haché de veau, saler et poivrer. Ajouter les oeufs, bien mélanger le tout. Confectionner des boulettes régulières dans le creux de la main.
Dans une poêle chaude, faire revenir les boulettes au beurre jusqu'à ce qu'elles soient légèrement colorées. Ajouter les champignons de Paris préalablement lavés et coupés en 2, puis incorporer la crème fraîche. Laisser cuire 8 à 10 minutes à feu doux.
Au moment de servir, ajouter quelques copeaux de champignons crus, des brins d'aneth et napper de jus de veau.

▶ Vient de paraître

Fleurs sauvages

«L'indispensable guide de l'amoureux des fleurs sauvages» est un livre de Gérard Guillot et Guillaume Eyssartier paru aux éditions Belin (www.editions-belin.com).



Prix : 18 euros

300 fleurs, plus de 500 pages et un petit format (11,5 x 15,5) pour embarquer ce guide en randonnées, découvertes ou au hasard des promenades : avec un classement ordonné par couleurs, de verdâtre à violet en passant par dix autres catégories de nuances, ce guide va ravir les amateurs de découvertes florales au gré de leurs pérégrinations. Une introduction sur comment reconnaître les fleurs initie aux rudiments de base avant de se plonger dans cet univers coloré. Pour chaque fleur, on découvre comment l'identifier, où pousse-t-elle et quelles sont ses particularités. Une petite anecdote complète chaque notice ainsi qu'un calendrier de floraison extrêmement simple. En fin d'ouvrage, un glossaire explique certains termes liés au monde des fleurs et un index permet de retrouver chaque fleur du livre. Une photo pleine page permet aussi une reconnaissance visuelle simple de chaque fleur.

THIERRY MICHEL

Parasitisme

Maîtriser le risque parasitaire pour des traitements raisonnés

Trop utiliser les vermifuges de manière peu raisonnée, c'est mettre en danger l'efficacité de ces médicaments sur le long terme. Des outils existent pour mieux cibler les traitement antiparasitaires.


J.-C. Gutner

En élevage, les anthelminthiques sont souvent utilisés de façon systématique et à des dates ne tenant pas compte du risque parasitaire réel. *«Cela a pour conséquence l'augmentation du risque de résistances des strongles»* explique Alain Chauvin d'Oniris. Ces traitements systématiques peuvent aussi empêcher ou retarder l'installation d'une immunité naturelle chez les bovins. *«Tout l'enjeu est de trouver un outil qui va permettre de limiter les traitements. Le problème de la résistance des parasites aux molécules utilisées actuellement est réel. Il est déjà problématique chez les ovins. En bovin, il faut être très vigilant, on voit les tout premiers signes de baisse d'efficacité. Si on travaille mieux dès maintenant, on peut éviter les problèmes»*. Les produits antiparasitaires apparaissent nombreux, alors que en fait le nombre de molécules est réduit. Ils sont faciles d'utilisation, et assez peu chers. Les freins à la mise en oeuvre de traitements raisonnés sont leur complexité. Par ailleurs, *«tant que les acteurs ne sont pas confrontés à la résistance, c'est difficile de faire changer les pratiques. Nous préconisons de faire moins de traitements et d'utiliser toutes les familles de molécules»* explique Alain Chauvin.

Parasit'Sim permet de déterminer les périodes à risque

Une rationalisation de ces traitements est possible en ciblant mieux les traitements lors des périodes à risque pour répondre à la question *«Quand traiter ?»*, et en sélectionnant mieux les individus dont les performances sont affectées par le parasitisme gastro-intestinal, pour répondre à la question *«Qui traiter ?»* Plusieurs outils ont été développés pour optimiser et diminuer l'utilisation des strongylicides chez les bovins, ovins et caprins. L'Institut de l'élevage a mis en ligne Parasit'Sim. Cet outil gratuit et libre d'accès vise à définir les période à risque en fonction des conditions météorologiques et du système de pâturage. C'est un premier outil de sensibilisation. Parasit'Info est un outil plus complet, déployé par les GDS. Il fonctionne avec la météo locale mise à jour et permet de prendre en compte des situations de pâturage complexes avec des règles de décisions nombreuses.

Prendre en compte la rotation dans la stratégie de traitement

Lors d'une saison de pâturage, qui dure environ six mois, les animaux tournent sur plusieurs parcelles. La stratégie de traitement systématique des animaux avant leur changement de parcelle permet d'assurer la présence d'animaux *«propres»* sur des pâturages *«propres»*. Cependant, cette stratégie favorise l'extension rapide des parasites résistants dès qu'ils apparaissent, puisqu'ils sont seuls à pouvoir se développer en présence du médicament. En maintenant sur les parcelles un stock de parasites sensibles, on conserve une compétition entre parasites sensibles et résistants, en termes de dynamique des populations. *«Quand on se retrouve en période à risque, on peut soit décider de traiter, soit faire un diagnostic. C'est ce qui se passe maintenant en chèvre où les résistances sont apparues. Il y a un grand intérêt à contrôler, à sortir de la logique de traitement systématique. Si on est dans un situation à risque peu important, il faut commencer par contrôler et ne pas faire un traitement inutile»*.

La rotation peut complètement changer la donne. La façon dont est utilisée l'herbe est rarement prise en compte pour les traitements. Mais ce sont des pratiques dont il faut tenir compte pour raisonner son risque. Il faut aussi intégrer l'acquisition de l'immunité pour les bovins. Pour cela, il faut calculer le temps de contact effectif, le TCE. L'objectif est de rechercher le contact avec les strongles gastro-intestinaux pour favoriser l'installation de l'immunité, et maintenir la pression d'infestation à un niveau suffisamment bas pour éviter les conséquences de l'infestation sur les performances. Pour acquérir cette imunité, huit mois, pas forcément consécutifs, de pâturage avec présence de parasites sont nécessaires.

VIRGINIE QUARTIER

Équidés

Nouvelles règles d'identification pour les équidés

Depuis le 1er janvier 2016, le signalement graphique est systématique pour toute nouvelle identification. La pose de boucles auriculaires n'est plus possible pour les chevaux de trait.

Le règlement européen 2015/262 relatif à l'identification des équidés est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Il impose désormais la présence de trois éléments sur le document d'identification des équidés : un signalement descriptif, un signalement graphique et un transpondeur. *«C'est une nouveauté importante, signale le Sire (système d'information relatif aux équidés), le signalement graphique devient obligatoire pour tous les animaux à la première identification. Que l'équidé soit de race, d'origine non connue, destiné au loisir, à la compétition, aux courses ou à la filière bouchère»*. Il est maintenant systématiquement réalisé par l'identificateur en même temps que la pose de la puce pour identifier l'animal. Le signalement descriptif, codifié par l'identificateur sur le terrain, est supprimé. Il sera déduit du signalement graphique par le Sire lors de la saisie du formulaire d'identification terrain pour les équidés autres que les équidés de course et les ânes. Pour la filière trait, la réalisation du signalement graphique étant maintenant obligatoire, la pose du transpondeur sera faite en même temps, et la pose de bouton auriculaire par l'éleveur sur le poulain de trait ne sera plus possible.

Améliorer la traçabilité de l'identification

Ce règlement européen fait suite aux crises liées à la viande de cheval. Ses objectifs sont d'assurer la sécurité du consommateur via une meilleure traçabilité de l'information relative à la chaîne alimentaire, et d'améliorer la traçabilité de l'identification via la mise en place de bases de données centrales dans chaque État membre. Il met aussi en place de nouveaux modèles de documents


F. d'Alteroche

d'identification sécurisés. Il n'y a pas de rétroactivité de ces modalités, il n'est donc pas nécessaire de réaliser un graphique sur les documents d'identification déjà édités.

Autre changement, depuis le 1er janvier, le périmètre de la validation et de la certification d'identité évolue. La certification préalable à l'enregistrement à la fédération française d'équitation ou à la société hippique française pour la compétition est supprimée. La venue d'un identificateur à partir des 12 mois de l'équidé reste d'actualité pour les chevaux de course et éventuellement pour la reproduction, selon les races.

Le document d'identification doit être émis dans les 12 mois suivant la naissance

Le nouveau règlement européen renforce les obligations de traçabilité du statut d'un équidé vis-à-vis de la consommation humaine. Il prévoit notamment l'exclusion définitive des équidés dont le document d'identification n'est pas émis dans les 12 mois suivant leur naissance, sans dérogation possible. En cas d'exclusion de la consommation humaine, il est maintenant obligatoire d'en informer la base de données centrale soit via le détenteur, par transmission d'une copie du feuillet médicamenteux complété, soit via le vétérinaire, grâce à une application internet.

Les équidés importés doivent être enregistrés au Sire sous deux mois. Selon la race, le type de passeport et leur utilisation, leur identité devra ou non être confirmée par un identificateur via une validation ou une certification d'identité.

VIRGINIE QUARTIER



« Le potager de mon grand-père » est un film documentaire réalisé par Martin Esposito. Il est sorti en salle dans toute la France ce mercredi 20 avril.

Le potager de la transmission

Ce documentaire intimiste est l'éloge de la nature et de toutes les richesses qu'elle offre à l'homme pour le nourrir. Il est l'éloge de l'amour intergénérationnel. Il est l'éloge du savoir-faire ancestral et de la transmission familiale. Martin Esposito, né en 1977, ancien windsurfer (véliplanchiste) émérite, photographe et réalisateur, aurait pu, comme bon nombre d'hommes et de femmes de sa génération, passer à côté des choses essentielles de la vie et ne pas se rendre compte que l'expérience des anciens est primordiale, surtout lorsqu'elle est familiale. Il n'a pas voulu que son grand-père parte sans partager avec lui ce qu'il a lui-même appris de son grand-père. Le réalisateur a donc choisi d'immortaliser, grâce à la caméra, les gestes et la connaissance de celui qu'il appelle avec tendresse « Papy ». Pendant un an, il l'a accompagné jour après jour, saison après saison, dans son potager du sud de la France.

Soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, l'aïeul compte avec nostalgie les bocaux d'aubergines plantées et préparées par sa femme aujourd'hui disparue. Car le terrain de légumes et d'arbres fruitiers est bien plus qu'un simple potager, il est le lien, le lieu de partage et du travail assidu et passionné du couple pendant de nombreuses années. Il a empli la mémoire du vieux monsieur de souvenirs et de joies se rappelant à lui chaque jour. « *La vie est belle, mais elle est con* » l'entend-on soupirer. A 85 ans, Vincent Esposito a accepté avec plaisir et fierté la proposition de son petit-fils. Il est ravi de partager avec lui les moments de bonheur que lui procure le fait de cultiver ses propres fruits et légumes. « *Tu vois cette aubergine striée, elle est mûre, bonne à ramasser, Pitchoun* ». Les moments passés dans le potager sont entrecoupés de scènes du quotidien. La vie de la maison est rythmée par l'horloge que le grand-père remonte avec précaution. Il y a les balades avec le chien fidèle. Les visites au cimetière. Les discussions avec ses voisins qui sont également son beau-frère et sa belle-sœur, eux aussi férus de plantations. Un instant d'émotion pointe quand le grand-père tombe d'une échelle après avoir cueilli des figues et qui refuse, vexé, l'aide de son petit-fils. Et puis il y a les moments vécus dans la cuisine, où Vincent s'affaire à préparer de savoureux plats avec la cueillette du jardin et des bois alentours. Tantôt des courgettes, tantôt des champignons que le grand-père apprend à cueillir à son petit-fils: « *Tu ne dois pas ramasser les véreux* » lui assène-t-il, le couteau à la main.


DR
Martin, le petit-fils, et Vincent, le grand-père, s'affairent au potager.

AUTARCIE

La présence de Martin est propice à l'évocation nostalgique des souvenirs de jeunesse: « *Je me souviens du minestrone de mon enfance avec des blettes, des brocolis, des haricots, tout un mélange de légumes inoubliables. Les blettes que tu vois ici, je les ai ramenées de Calabre* ». La transmission, c'est cela aussi: savoir garder les espèces originelles. « *Pour les semences de concombre, tu mets les graines dans l'eau. Celles qui restent à la surface sont mauvaises, les bonnes restent au fond. Pour le maïs, il faut prendre les graines du haut sur l'épis. Je fais ça tous les ans. Tati, elle les achète à la coopé, mais ça ne vient pas. Mon maïs est bio, mais bientôt tout sera transgénique.* ». Le grand-père dénonce aussi l'usage répété du motoculteur des voisins qui « coupe tout », y compris les vers de terre. Lui ne s'en sert pas bien sûr, il travaille à l'ancienne et ne fait rien entrer dans son potager. Il vit en parfaite autarcie.

Les mois se succèdent et en janvier, avec la souffrance de l'absence, la tristesse sourd. « *Je n'ai pas envie de faire mon potager, j'ai trop de bons souvenirs* » lâche Papy à Martin.

Gros plan sur une mouche trépassée. Et quand le petit-fils demande au grand-père s'il pense parfois à la mort. La réponse fuse: « *Pourquoi penser à la mort ? Quand elle veut venir, elle vient et elle te prend, alors…* ». Et puis la vie reprend le dessus. Il faut continuer à s'affairer au potager, à arroser. Vincent apprend l'importance des lunes à Martin, légèrement décontenancé. « *Ça y est, j'ai fini de tout planter, elle serait fière de moi, ta pauvre grand-mère !* » lâche Vincent l'arme à l'œil et la voix chevrotante. Les difficultés de l'apprentissage du travail de le terre sont vite oubliées quand le petit-fils cueille sa première tomate alors que celles des voisins sont pourries. La joie qu'il ressent alors est comme celle d'un enfant ayant découvert à Noël le jouet qu'il espérait tant. Papy est fier de la réussite de sa descendance à qui il avoue tout de même qu'il a arrosé ses tomates en cachette « *parce qu'avec le cagnard qu'il y a eu…* ». Un an s'est écoulé et c'est à Martin de planter les légumes à son tour. « *Tu as envie de travailler ? Oui ? Alors au boulot !* ». Le flambeau est passé.

VALÉRIE GODEMENT


DR

Graines

Selon un rituel qui se répète depuis des décennies, les précieuses graines sont conservées dans des enveloppes bien rangées dans un tiroir. C'est assurément le plus grand trésor de la maison de Vincent Esposito.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ENVIRONNEMENT



DR

Le potager de mon grand-père, le nouveau film de Martin Esposito, a été présenté hors compétition dans la sélection officielle de la 33e édition du Festival international du film d'environnement 2016 qui s'est tenue du 5 au 12 avril. Initialement implanté en province, le festival s'est installé en région Île-de-France en 1992 afin d'élargir son public. L'organisation en fut alors confiée à l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies dont l'une des missions est la sensibilisation à l'environnement. Toujours entièrement gratuit, le festival dont le parrain était Jean-Louis Etienne, a programmé 99 films – dont 53 premières – et 14 webdocumentaires. Il a également été le lieu d'échanges, de rencontres et de débats. Neuf prix, dotés de 1 000 à 10 000 euros, ont été décernés.

CARRIÈRE

Du windsurf à la réalisation

Né dans les Alpes-Maritimes en 1977, Martin Esposito a suivi très jeune une carrière de véliplanchiste de haut niveau puisqu'il a fini deuxième de la Maui O'Neil à 16 ans en 1994. Il parcourt ensuite le monde pour les compétitions et effectue des reportages photo. En 2002, il revient en France afin de se consacrer à ses deux passions: la photographie et le cinéma. En 2008 et 2009, il tourne *Super Trash*, son premier long-métrage qui dénonce le problème du traitement des déchets et de la surconsommation. Le réalisateur a également fait du cinéma: il a fait sa première apparition à l'âge de dix ans dans le rôle principal du court-métrage *La Strada del Sol*, de Philomène Esposito, sélectionné à Cannes. Il a ensuite multiplié les rôles dans les courts et longs-métrages, en passant par des téléfilms français.


DR